

Les curés ne seront plus nommés à vie

par Madeleine BERTHAULT

Les curés ne seront plus nommés à vie, mais seulement pour une période de six ans. C'est ce qu'a annoncé l'archevêque de Montréal, Mgr Grégoire, lors de sa conférence de presse d'hier matin.

Actuellement, l'archevêché met en oeuvre des procédés plus adéquats pour la préparation des nominations, la définition des conditions de travail et la formation des prêtres. Les paroissiens pourront désormais donner leur opinion, et les prêtres de la région aussi, en ce qui concerne les

Voir LES CURES en page A 6

Québec doit prendre des mesures sévères pour mettre fin à la "violence collective"

de notre bureau de Québec

Face à ce qu'il qualifie de "violence collective", le Conseil consultatif de la Justice recommande au ministre de la Justice du Québec de réglementer le droit de grève et critique sévèrement le rôle des médias d'information pour la manière qu'ils exploitent les incidents violents.

Ces recommandations sont contenues dans un rapport remis hier au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Le rapport accuse entre autres certains professeurs de vouloir orienter systématiquement l'esprit de leurs élèves vers la violence. De plus, tout en admettant que notre système économique peut susciter la violence, le Conseil propose que les forces policières soient

mieux entraînées à contrôler efficacement les manifestations "populaires".

Le rapport contient une dizaine de recommandations suggérant l'attitude à adopter face aux grèves violentes, aux contestations étudiantes, aux manifestations publiques, etc...

Les conclusions générales sont les suivantes:

— identifier et solutionner aussi rapidement que possible les causes réelles de la violence collective;

— démontrer que la violence ne peut pas payer (alors que les citoyens-contestataires de la Gaspésie ont prouvé l'inverse), tout en maintenant ouverts les canaux démocratiques de pression sur les autorités et en créant de nou-

Voir QUEBEC en page A 6

la presse

Montréal, vendredi 2 octobre 1970, 86e année, no 229, 48 pages, 4 cahiers

★★ 10¢

L'assurance-maladie sera en vigueur le 1er novembre

Québec est prêt à faire face à une grève générale des spécialistes



● La CECM approuve le projet RAS — page A 3

● Détournements: l'OACI adopte une version atténuée de la proposition américaine — page A 11

FAITES VOTRE CHOIX!
— page A 11

● Les chefs arabes jurent de libérer la Palestine — page C 4

● Saulnier veut \$50 millions pour la CUM — page D 1

sommaire

Annonces classées / D 3 à D 14
Arts et Spectacles / A 12 à A 15
Bandes dessinées / D 2
Cinéma / A 15
Décès, naissances, etc. / D 15
Editorial / A 4
Êtes-vous observateur? / D 5
Finance / C 1 à C 3
Horoscope / A 10
Informations étrangères / C 4
Informations nationales / A 2
Les secrets de polichinelle / A 9
Loisirs et récréation / D 2
Mots croisés / D 5
"Mot-mystère" / D 7
Radio et télévision / A 14
Sports / B 1 à B 4
Tribunaux / A 7
Vie féminine / A 8 à A 10
Vie mondaine / A 9
Votre médecin / A 10

Le ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, a déclaré hier que le gouvernement est capable de corriger les effets d'une grève générale des médecins spécialistes, qui semble de plus en plus probable aujourd'hui.

Dans un communiqué publié hier soir, la Fédération des médecins spécialistes du Québec exprime la crainte que, devant la grève qui prendrait les événements, ses 4.000 membres seraient dépourvus de soins.

Déjà, hier, on évaluait à 800 le nombre des spécialistes qui auraient "ralenti leurs services aujourd'hui".

Pour sa part, le premier ministre Bourassa a annoncé que le gouvernement prendra les dispositions qui s'imposent pour que le régime de l'assurance-maladie entre en vigueur le 1er novembre.

C'est au terme de la première séance

de la commission parlementaire de la santé que le ministre Castonguay a affirmé que Québec est prêt à parer à toute éventualité.

Le président du Collège des médecins et des chirurgiens du Québec, le Dr Gustave Gingras, avait admis, pour sa part, quelques instants plus tôt, devant les membres de la commission, que son organisme "n'a pas les armes nécessaires pour pouvoir sévir d'une façon physique ou même psychologique au niveau de ses membres".

Le ministre de la Santé a déclaré à 5 h, hier soir, que la situation ne justifiait pas le dévoilement des moyens que le gouvernement pourrait prendre dans l'éventualité d'une grève générale des médecins spécialistes. "Si la situation se détériore, le gouvernement va prendre ses responsabilités", s'est-il contenté d'affirmer.

Auparavant, M. Castonguay a passé en revue les mesures prises pour la situation établie à ce moment-là.

Il a dévoilé par exemple que son ministère avait à sa disposition "une équipe d'urgence" en mesure de protéger la population si celles des médecins spécialistes se révélaient insuffisantes.

Il a également mentionné que son ministère s'était assuré la collaboration de différents organismes, comme celui des Ambulanciers Saint-Jean.

Il a rappelé que les corporations hospitalières avaient reçu l'ordre de prendre leurs responsabilités et de ne pas fermer leurs portes, quelles que soient les décisions prises par les médecins spécialistes.

Enfin, il a révélé que son ministère avait mis sur pied un comité spécial, comprenant notamment des membres

de l'Association des hôpitaux, pour surveiller l'évolution de la situation et prendre rapidement les mesures nécessaires.

"Le nécessaire" du Collège

Tout en rejetant sur le gouvernement la responsabilité d'une grève et affirmant que le Collège des médecins ne croyait pas que ses membres puissent faire souffrir des malades, le Dr Gingras a dit que son organisme "allait faire le nécessaire".

Qu'est-ce que c'est "le nécessaire" du Collège des médecins? Le président l'a expliqué en ces termes:

"Le Collège va certainement se réunir, étudier la situation, recevoir des rapports, si la chose est permise physiquement, et prendra les moyens nécessaires pour s'assurer que, du moins, les

urgences médicales et chirurgicales seront suivies."

Interrogé sur le sort des nombreuses plaintes que pourrait recevoir le Collège des médecins dans l'éventualité d'une grève générale, le Dr Gingras a répondu:

"Nous ne pouvons, dans les circonstances actuelles, que régler quelques cas — une vingtaine ou une trentaine par année — alors que si notre loi était changée, était rendue un peu plus malléable, plus facile, nous pourrions pro-

Voir GREVE en page A 6

● Le livre blanc des spécialistes

● L'assurance-maladie inclura les soins dentaires — page A 6



Photo UPI

Des prisonniers se révoltent à New York

Plus de 300 détenus de la prison "Queens House of Detention", à New York se sont soulevés et se sont rendus maîtres d'une partie de cet établissement pénitentiaire. En outre, les insurgés détiennent cinq gardiens en otages et ont donné un délai précis aux autorités, pour que ces dernières répondent favorablement à leurs doléances. Les détenus se plaignent notamment du surpeuplement dans les cellules, des conditions hygiéniques insatisfaisantes, de la lenteur des procédures juridiques et du peu d'humanité dont font preuve les gardiens. Une dizaine de Panthères Noires, détenues dans cet établissement, semblent avoir pris la tête de ce mouvement de révolte.

La CSN menace d'expulser le Conseil central de Montréal

par Pierre VENNAT

Une nouvelle bombe vient d'éclater dans le ciel tourmenté de la Confédération des syndicats nationaux: le Conseil central de Montréal est menacé d'expulsion par la CSN.

Cette nouvelle phase du combat qui oppose Michel Chartrand et ses partisans à l'exécutif de la centrale résulte de la décision du Conseil central de Montréal, qui regroupe les 67.000 adhérents de la CSN dans la région métropolitaine, de garder dans ses rangs le Syndicat de la construction de Montréal, lequel a été radié des rangs de la Fédéra-

tion du bâtiment et du bois et de la centrale pour "collusion avec les unions américaines", affiliées à la Fédération des travailleurs du Québec.

On sait qu'au moment de cette expulsion, il y a quelques semaines, M. Michel Chartrand en était le conseiller technique. M. Chartrand préside les destinées du conseil central montréalais.

Se référant à l'article 14 des règlements de la CSN, le comité exécutif soutient le Conseil central d'expulser le syndicat de la construction.

prendre position sur cette menace d'expulsion mais, compte tenu des affinités entre le Syndicat de la construction et le Conseil central et les prises de positions antérieures du CCSNM, les observateurs croient que l'on repoussera l'ultimatum de la centrale et que l'on engagera une lutte à finir avec "le clan Pepin" à deux mois du congrès général de la CSN.

L'article 14 des règlements de la CSN est très clair: "aucune organisation ou personne qui s'est séparée de la Confédération des syndicats nationaux ou d'une fédération affiliée à cette confédération ou qui en a été suspendue ou ex-

clue, ne pourra, pendant le temps de cette pénalité, avoir le droit de représenter aucun corps ou d'être reconnue dans cette confédération ou tout conseil central ou régional ou fédération en relation avec la CSN sous peine de la suspension de l'organisme violant cet article".

Les syndicats qui, par la suite, demeureraient membres du Conseil central de Montréal, advenant son expulsion, seraient ipso facto, eux aussi, expulsés de la centrale.

On s'attend donc à un affrontement majeur entre la CSN et les syndicats montréalais dans les prochains jours.

météo

Nuageux et temps d'automne pour le week-end.

Max. 60° Min. 50° • Détails à la page A 6

POLLUTION

Pollution de l'air à Montréal: 0.06 partie par million d'anhydride sulfuré. Niveau dangereux: 0.10.

Belvedere

Les fumer, c'est les aimer.

(Filtre ou Menthol)



Achetez votre billet Inter-Loto. Prochain tirage 9 octobre '70

Pierre-C. O'NEIL

de notre bureau d'Ottawa



M. JJSS célèbre un peu trop tôt la mort du nationalisme

OTTAWA — J'aimais assez M. JJSS. Mais là, Wo! Il charrie un peu fort. Célébrant mercredi (un tantinet trop tôt à mon goût) la mort lente des nationalismes et en particulier du nationalisme de la France, il a mis rapidement et péremptoirement le point final à un beau et grand débat.

de faire la politique de la confrontation alors que M. Charles Taylor l'accuse au même moment de faire celle, trop stérile, du consensus? Ces simplifications illustrent les pièges de la polarisation. D'une certaine façon, tout le monde s'était réjoui de la polarisation qu'entraînait l'élection québécoise dans le débat sur le fédéralisme.

des sociétés multinationales. Mais s'il prend à cet égard l'exemple du Canada, M. JJSS devra convenir que cette récupération est plutôt en devenir. Il devra convenir aussi que s'il y a eu récupération, elle n'a pas encore servi à transformer radicalement la société canadienne.

— "Hors du fédéralisme politique, il n'y a que la jungle économique". — "Tout séparatiste est un agent de cette jungle". — "Le séparatisme conduit à la colonisation des territoires, des cultures, des Etats".

sur les méfaits du séparatisme. La conviction profonde que le fédéralisme est fécond et générateur d'une forme supérieure de vie politique.

est vrai de dire qu'il y a chez lui une agressivité qui a paru à certains journalistes être le fruit des tensions des dernières semaines.

Les 19 sénateurs du comité de la réforme fiscale détiennent 200 directorats de sociétés

- de notre bureau d'Ottawa OTTAWA — En faisant la critique des propositions du comité du Sénat sur la réforme fiscale, le porte-parole néo-démocrate, M. Max Saltzman, annexait à sa déclaration une liste des quelque 200 directorats de sociétés diverses, détenus par des sénateurs faisant partie de ce comité.

- Permanent Trust Co., Global Life Insurance Co., Distillers Corporation Ltd., Canadian International Paper Co., Canadian Cement Company, John Labatt Limited, Foster Wheeler Ltd., Manicouagan Power Company, Sicard Incorporated, National Drug and Chemical Co., Emico Ltd., Hilton of Canada, Robert Mitchell Co. Ltd., North American Holdings Ltd., Candiac Development Corp., Global Reinsurance Co. Ltd., Great Universal Stores, Canada Cement, Crush International, Ogilvie Flour Mills.

de notre bureau d'Ottawa OTTAWA — Fidèle à ses intentions de 1968, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott-Trudeau, a chambardé

Trudeau remplace quatorze secrétaires parlementaires

les rangs de ses secrétaires parlementaires en remplaçant 14 sur 16. Pour ce faire, il a fait appel à cinq députés ontariens, cinq députés québécois, à trois députés de l'Ouest et à un autre

des Maritimes. Les Québécois perdent donc deux postes à l'échange. Ils avaient perdu un ministre lors du dernier remaniement. Seuls MM. Martin O'Connell, député

de Scarborough-Est et Charles Caccia, député de Toronto-Davenport, ont vu leur mandat renouvelé. Ils assumaient des fonctions de secrétaires parlementaires depuis un an seulement alors que les autres étaient en poste depuis deux.

Les secrétaires parlementaires nommés par M. Trudeau sont: Barnett J. Danson, 49 ans député de York-Nord, secrétaire parlementaire du premier ministre.

Les députés de retour en Chambre lundi et une nouvelle session jeudi

- 11. Sénateur Hayden, S. Visking Ltd., Ucar Ltd., Emet Ltd., Ocean Maid Foods Ltd., Canadian Tuna Co., Atlantic Fish Processors Co. Ltd., Anglo-Rouyn Mines Ltd., International Helium Co., Veme Investments Ltd., Provincial Service Agency Ltd., Electric Furnace Products Co. Ltd., Scotts Restaurants, Bank of Nova Scotia, Union Carbide Canada Ltd., Parker Pen, Acadia Atlantic Sugar Refinery Ltd., United Steel Corporation Ltd., Allied Towers Merchants, Capital Wire Cloth Ltd., Acadia Pulp and Paper Ltd., Dominion Oxygen Co. Ltd., Domet Ltd., National Carbon Ltd.

OTTAWA (PC) — La 3e session du 28e Parlement s'ouvrira jeudi prochain, alors que le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener, donnera lecture du traditionnel discours du Trône au Sénat où seront assemblés les parlementaires fédéraux.

de lundi à jeudi prochain, le gouvernement présentera à l'approbation des Communes, certaines autres législations et verra aux affaires régulières de la Chambre: période des questions orales et écrites et déclarations ministérielles, s'il y a lieu.

Choquette est prêt à défendre lui-même la constitutionnalité de la loi électorale dans Fabre

par Gilles DAUOST de notre bureau de Québec QUÉBEC — Si les avocats du Parti libéral dans le comté de Fabre décident de contester la juridiction de la Cour provinciale en matière de contestation d'élection, le procureur général du Québec et ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, intervient lui-même pour défendre la constitutionnalité de la loi accordant à ce tribunal la juridiction en cette matière.

Le procureur général, a dit hier M. Choquette, doit soutenir la constitutionnalité des lois votées à l'Assemblée nationale.

Agence "Detect of Canada" PIERRE-D. MASSUE, C.A.A. DETECTIVE "Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"

ERRATUM dans notre annonce parue dans La Presse de mercredi le 30 septembre 1970 l'item suivant aurait dû se lire comme suit: PAPIER DE TOILETTE WHITE SWAN, COULEURS ASSORTIES 29¢

INCROYABLE! CHALET de 2 PIÈCES avec TERRASSE Chalet de style ranch, en pin nouveau, construit sur un terrain de 5,000 pieds carrés AU LAC SAINT-DENIS PRIX COMPLET Y COMPRIS ERÉCTION ET TERRAIN \$975

Au sujet des écoles préfabriquées

La CECM donne son accord de principe au projet RAS

par Daniel MARSOLAIS

La Commission des écoles catholiques de Montréal a donné hier son accord de principe au projet de Recherches en aménagement scolaire (RAS) qui préconise l'utilisation de composants préfabriqués dans la construction des écoles élémentaires et polyvalentes.

Cependant, les commissaires de la CECM ont résolu de soumettre d'abord le projet à l'approbation du ministre de l'Éducation — ce qui explique leur approbation, de principe — avant de donner le feu vert au programme RAS puisque après étude, il est apparu que la construction de pareilles écoles modulaires dérogeait aux normes de construction fixées par le ministère.

En outre, estime la CECM, le projet RAS ne peut se justifier que dans la perspective d'une restructuration scolaire de l'île de Montréal, et que, dans un tel cas, il n'est pas de son ressort de prendre la décision finale.

Normaliser

Mis sur pied en janvier 1967, le but visé par le programme RAS était la normalisation de la construction scolaire à la CECM par l'utilisation de composants préfabriqués: les murs intérieurs, le plafond et l'éclairage, la ventilation, le chauffage et la réfrigération, les services électroniques et électriques et la charpente. Ces cinq groupes de composants devaient représenter environ 40 pour cent du budget de construc-

tion de 3,000,000 de pieds carrés de surface scolaire, soit l'équivalent d'une vingtaine d'écoles élémentaires et polyvalentes.

Sur les \$50 millions qui devaient être investis d'ici à 1976 dans la construction d'écoles, \$16 millions devaient être alloués à l'achat des parties préfabriquées.

La première école élémentaire prévue au programme RAS devait être construite pour septembre 1971. Les plans et devis de cette école sont du reste terminés, de même que ceux d'une seconde école dont les travaux devaient être parachevés à la même date. La CECM a cependant prévu, dans l'éventualité où les négociations avec le gouvernement se prolongeraient, de faire

adopter pour ces deux écoles, les plans et devis de deux autres écoles construites, celles-là, selon les méthodes traditionnelles. On pourrait ainsi commencer les travaux dès septembre afin que les élèves puissent emménager en septembre prochain.

Une étude comparative des coûts entre une école modulaire dont les plans sont déjà terminés, et une autre école dont la construction remonte à l'an dernier, a démontré que l'école modulaire coûterait \$1.31 de plus du pied carré que l'école construite selon la méthode traditionnelle.

Toutefois, cette différence de prix serait compensée par les avantages à long terme des constructions RAS: construction plus rapide, flexibilité des lo-

caux, transformations possibles à prix réduit, diminution des frais d'entretien, etc.

Quand nous avons demandé à un haut fonctionnaire de la CECM pourquoi cette dernière n'avait pas encore fait l'expérience de l'école modulaire — même au risque de payer \$5 de plus du pied carré — ce dernier a répondu que les entrepreneurs qui ont soumissionné pour la fabrication des composants n'étaient pas intéressés à n'équiper qu'une seule école-pilote. Aussi, auraient-ils exigé, dans leur contrat, de fournir l'équipement préfabriqué de toutes les écoles dont la CECM projette la construction d'ici à 1976.

Comme la CECM n'a encore aucune idée de la qualité du produit fini, elle

hésite à s'engager aveuglément dans un tel projet.

D'autant plus que sans approbation du ministère, la CECM ne peut pas accorder les contrats puisque les normes de construction ne répondent pas à celles du ministère de l'Éducation.

Ce qui étonne cependant, c'est que même incertaine de la qualité de ces écoles, la commission scolaire soit prête à les construire en quantité quasi industrielle dès qu'elle obtiendra la permission du ministère. Ne serait-il pas plus prudent de faire une expérience-pilote en demandant de nouvelles soumissions auprès d'entrepreneurs se disant prêts à fabriquer les composants pour un unique projet et cela, même au risque de payer \$200,000 de plus? devait ajouter le fonctionnaire.

U. du Q. : démissions au syndicat

par Daniel MARSOLAIS

Le président de l'Association des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, Denis Laforte, le secrétaire Claude Corbo, et le trésorier Paul-Martel Roy ont annoncé hier en assemblée générale qu'ils démissionnaient de leurs postes de direction du syndicat.

Tout indique que les trois démissions qui ont été annoncées simultanément hier, résultent du vote de non-confiance dont le bureau de direction a été l'objet lors de la présentation, pour acceptation, du projet de convention collective préparé au cours de l'été par le syndicat.

Plusieurs professeurs de l'UQAM avaient manifesté leur mécontentement, la semaine dernière, après que l'APUQ eut annoncé qu'elle convoquait une assemblée d'information devant être suivie par un vote sur le projet global.

Unaniment, les membres du syndicat ont dit non au projet de convention, ce qui, quelques instants plus tard, devait provoquer la démission du bureau de direction.

Une quatrième démission devait suivre: celle de François Bilodeau, membre du conseil d'administration de l'APUQ, qui aurait résigné ses fonctions semble-t-il, par solidarité envers les trois autres.

En perdant trois de ses directeurs, l'APUQ, contestée de toute part depuis le printemps dernier, vient de subir une secousse qui pourrait bien être la dernière. "Syndicat de boutique" comme beaucoup se plaisent à l'appeler — à cause notamment de la présence de dirigeants, qui siègent aux conseils d'administration de l'Université —, l'Association des professeurs de l'UQAM serait vouée, aux dires de certains, à une désintégration imminente qui précéderait à l'avènement d'un "vrai syndicalisme" chez les professeurs de l'U. du Québec.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Il n'y a pas que des loups, rue Sainte-Catherine!

Camarade Nounours a fait un peu de magasinage, hier après-midi, rue Ste-Catherine ouest, au grand amusement des Montréalais passant par là: S'il en fut ravi ou non, l'histoire ne le dit pas! Mais la gentille bête soviétique, membre de la célèbre troupe du Cirque de Moscou, y est allée de quelques trucs, question d'épater les capitalistes curieux.

Procès Morency: selon Me Lemieux, une partie du serment prêté par les jurés serait "illégale"

par Conrad BERNIER

Décidément, le procès du présumé terroriste Claude Morency a quelque peine à démarrer.

Subvention "spéciale" de \$1,000 à l'assistance judiciaire de Montréal

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a révélé hier que son ministère avait accordé une "subvention spéciale" de \$1,000 à l'Assistance judiciaire de Montréal afin que la cause d'un jeune Esquimaux de Fort-Chimo, âgé de 21 ans, condamné à deux ans de pénitencier pour avoir pénétré par effraction (et en état d'ébriété) dans une résidence d'infirmières, soit portée en appel.

Sans se "prononcer" sur le fond de la cause ou de la façon dont s'est déroulé le procès, M. Choquette a laissé entendre qu'au niveau de la sentence, en raison de la différence de mentalité qui existe chez les Esquimaux (ceux-ci n'ont pas tout à fait le même sens de la propriété domiciliaire que les Blancs) le jeune accusé n'avait peut-être pas bénéficié de tous les ménagements voulus.

M. Choquette en a profité pour annoncer que le gouvernement québécois songeait à rendre plus conforme à la mentalité esquimaude et indienne la justice appliquée dans le Nord-Ouest québécois.

Le ministère songe, à ce chapitre, à nommer dans cette région un juge de paix permanent, qui agirait comme officier général de justice et conseiller. Déjà, certains fonctionnaires du ministère apprennent la langue de la région et se préparent à se présenter au con-

Il a d'abord fallu trois semaines de travaux intenses pour arriver à la formation complète du jury. Un précédent qui a provoqué des discussions.

Hier, à la reprise de l'audience, présidée par le juge Claude Bisson, de la cour supérieure, tous pouvaient croire que ce jury, si laborieusement choisi, mais visiblement frais et dispos après une journée de relâche, verrait alors le procès s'engager rondement avec la présentation de la preuve par les procureurs de la couronne, Mes Gilbert Morier et Patrick Falardeau.

Mais, Me Robert Lemieux, le procureur de l'accusé, s'est levé pour dire au président du tribunal qu'il voulait présenter une motion en droit. Le juge Bisson a alors invité les douze jurés à se retirer.

"Je désire, a déclaré Me Lemieux, que le président du tribunal libère les jurés du premier serment qu'ils ont prêté et que ces derniers soient de nouveau assermentés suivant la formule en vigueur il y a quelques mois. A mon humble avis, le premier serment qu'ils ont prêté contient une sérieuse illégalité."

"C'est illégal", a déclaré Me Lemieux, que le président du tribunal libère les jurés du premier serment qu'ils ont prêté et que ces derniers soient de nouveau assermentés suivant la formule en vigueur il y a quelques mois. A mon humble avis, le premier serment qu'ils ont prêté contient une sérieuse illégalité."

Me Lemieux a alors expliqué que depuis le deuxième procès de Charles Gagnon, à la suite d'un article paru dans LA PRESSE, sous la signature de Rose-Anne Giroux — où on révélait les délibérations des jurés qui étaient en désaccord, le juge-en-chef de la cour supérieure avait alors ordonné la formule d'assermentation des jurés en y incluant une clause par laquelle les jurés s'engageraient à tenir secret, "après le procès", le contenu de leurs délibérations.

"Je ne veux aucunement me prononcer sur la façon dont le procès s'est déroulé mais le ministère de la Justice veut faciliter l'appel et il veillera, en attendant, que le jeune Saunders obtienne un cautionnement qui soit le plus abordable possible."

Quant à l'officier de justice qui doit être nommé dans le Nord-Ouest québécois, M. Choquette a déclaré qu'il devrait connaître non seulement la mentalité esquimaude mais également la mentalité indienne.

"C'est illégal, a déclaré Me Lemieux. Il s'agit là d'une ingérence de la part des administrateurs de la Justice dans un domaine réservé exclusivement au législateur. Je suis persuadé qu'une telle clause peut, dans certaines circonstances, causer un préjudice grave à l'accusé."

Et pour donner du poids à sa thèse, Me Lemieux a rappelé au tribunal la cause de Jacques "Coco" Mercier, trouvé coupable de viol, et dont la cause a été portée en appel précisément parce que "certaines irrégularités se seraient produites au cours des délibérations des jurés."

"L'un d'eux, a poursuivi Me Lemieux, malgré le serment qu'il obligeait au secret, a dévoilé dans une déclaration assermentée certaines irrégularités susceptibles de priver l'accusé d'un droit fondamental, et c'est là le motif principal de l'appel dans cette cause de "Coco Mercier."

"L'accusé, a ajouté Me Lemieux, doit pouvoir découvrir si des irrégularités graves ont été commises au cours de son procès. Avec ce premier serment, les jurés se sont engagés à tenir confidentielles, pendant et après, les délibérations auxquelles ils prendront part. C'est illégal."

Me Gilbert Morier a pour sa part défendu le secret absolu des délibérations des jurés pendant et après le procès.

Nouveau serment

Il y eut alors un ajournement de quarante minutes. Puis, à la reprise de l'audience, le juge Claude Bisson, de la cour supérieure, a disséqué le problème, et rendu sa décision: "Je fais droit à la requête de la défense. Le serment qu'ont prêté les jurés va au-delà de la législation. Rien, dans le code criminel, n'oblige les jurés au secret quand le procès est terminé."

Les jurés ont repris leur place, et, à tout de rôle, ont dû prêter un nouveau serment.

A 16h.15 minutes, La cour a ajourné. L'audience reprend, ce matin, à 10h.

Enfant tué par une auto

Un bambin de quatre ans, Michel Léveillé, dont les parents demeurent dans la 16 Avenue, à Saint-Georges-de-Champlain, a été tué vers 7 h. 15, hier soir, quand il a été heurté par une automobile en face de chez lui.

A la polyvalente Bonaventure Administration unique pour francophones et anglophones

par Lysiane GAGNON

envoyé spécial de LA PRESSE

BONAVENTURE — Le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, s'est livré hier midi à sa première promesse depuis le début de sa tournée provinciale, annonçant que l'établissement d'une polyvalente à Bonaventure fait partie des projets prioritaires du ministère au chapitre des constructions d'écoles. Il y a actuellement, d'ajouter le ministre, de 27 à 33 projets de construction prioritaires, lesquels seront dévoilés d'ici la fin du mois.

Cette déclaration, à laquelle semblait s'attendre la trentaine de notables qui ont accueilli le ministre à Bonaventure, a réjoui, visiblement le député du comté, M. Gérard-D. Lévesque, et le député du comté voisin, (Matapédia), M. Bona Arsenaull, qui s'étaient eux aussi portés à la rencontre du ministre de l'Éducation.

Nous avons appris d'autre part que la future polyvalente de Bonaventure comportera des classes françaises et des classes anglaises sous une même administration, ce qui peut peut-être laisser prévoir que le projet de loi de réforme des commissions scolaires comportera, à l'échelle de la province, l'unification des commissions scolaires sur le plan linguistique, à l'instar de ce que prévoyait le bill 62 pour l'île de Montréal.

Jusqu'à présent, le ministre n'a rencontré dans la population gaspésienne

que des commissaires et des cadres scolaires, à l'exception d'une rencontre télédiffusée hier soir à Carleton, où des professeurs, des cadres scolaires et des étudiants lui ont fait part de leurs griefs. (Des griefs qui, exception faite des problèmes relatifs à l'éloignement et à la faible densité de la population, ressemblent étonnamment à ceux qu'entretiennent les milieux de l'enseignement montréalais par exemple.)

Du côté des commissions scolaires, une double revendication revient constamment: d'une part, des velléités d'autonomie accrue vis-à-vis du ministère, en ce qui concerne l'utilisation pédagogique des fonds gouvernementaux (c'est notamment le cas de la régionale de la Baie-des-Chaleurs); d'autre part le désir d'obtenir au chapitre des normes budgétaires et du financement, un statut particulier, compte tenu des conditions particulières du milieu. C'est d'ailleurs cette revendication maintes fois exprimée depuis le début de sa tournée provinciale qui a poussé le ministre à s'exclamer devant les commissaires de New Richmond: "Toutes les commissions scolaires se considèrent comme des cas particuliers..."

De l'avis de tous les observateurs le ministre n'a fait jusqu'ici aucune concession aux revendications locales qui ne cadreraient pas avec les politiques générales du ministère. Ce qui semble surprendre passablement les gens du milieu, habitués à un autre style de politicien.

Le 7 octobre Concessions faites deux semaines trop tard?

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le président de la Fraternité des policiers de Montréal a déclaré, hier, que les policiers seraient retournés au travail, dans l'après-midi du 7 octobre, si M. Lucien Saulnier, lors de sa visite au Centre Paul-Sauvé, leur avait accordé ce qu'il leur a donné deux semaines plus tard.

M. Guy Marciel, qui en était à sa dixième apparition dans la boîte aux lettres depuis l'ouverture de l'enquête, a également mentionné à la Commission de police du Québec qu'un journaliste lui avait signalé, le 7 octobre, que le président du comité exécutif de la ville de Montréal voulait le rencontrer.

Le sergent Marciel a déclaré aux enquêteurs de la Commission qu'il avait répondu au journaliste: "Ça fait 11 mois que nous nous trainons dans son bureau. S'il veut me parler qu'il vienne!"

Effectivement, M. Lucien Saulnier devait se rendre au Centre Paul-Sauvé, vers 2 h. de l'après-midi. Il avait alors été accueilli par une volée de huées.

"Lorsque M. Saulnier est arrivé, a poursuivi M. Marciel, j'ai demandé le silence dans la salle. J'ai dit aux policiers qu'il voulait leur parler afin de leur dire qu'ils étaient les meilleurs policiers au Canada et qu'ils méritaient le meilleur salaire."

Incidentement, M. Saulnier devait être le principal témoin assigné aujourd'hui devant les enquêteurs de la Commission de police du Québec.

Par ailleurs, dans son témoignage, M. Marciel a également mentionné qu'il y avait eu, à 10 h. le matin du 3 octobre, une réunion des membres de l'exécutif de la Fraternité des policiers.

"A cette rencontre nous avons pris des dispositions pour que les deux assemblées se déroulent dans l'ordre le plus complet", a ajouté le sergent Marciel.

De plus, le président de la Fraternité a signalé au juge Ludovic Lapierre que le Centre Paul-Sauvé, le 7 octobre, était disponible seulement le matin et l'après-midi, car en soirée les autorités devaient préparer la glace pour le lendemain.

Lignery: une nouvelle évacuation entraînerait une 'épidémie d'occupations'

La régionale Lignery s'apprête à faire face à une véritable "épidémie d'occupations" si jamais elle se décidait à faire évacuer les étudiants de la polyvalente Romain-Robidoux au moyen d'une injonction.

Toutefois, il est maintenant possible qu'elle renonce à ce moyen devant la levée de boucliers suscité hier par l'évacuation aux gaz lacrymogènes d'étudiants, dont plusieurs en bas âge, qui s'étaient toujours conduits paisiblement à l'intérieur de l'école et qui sont d'ailleurs revenus sur les lieux quelques heures plus tard.

Quoi qu'il en soit, on a décidé de renoncer à faire appel aux policiers. Et c'est ainsi que l'occupation a pu se dérouler sans incident cette nuit.

Cette décision fait suite à la formation d'un véritable front commun d'occupants actuels et futurs.

L'Association des parents de la régionale a décidé d'occuper la polyvalente Romain-Robidoux dès qu'une injonction aura été signifiée contre le Conseil étudiant, lui enjoignant de quitter les lieux.

Si une injonction contre les parents est ensuite obtenue par la régionale, les enseignants entreraient en scène et occuperaient leur tour.

Et, si ceux-ci se faisaient déloger à leur tour, et bien ce sera le personnel de soutien, qui poursuit sa grève de la faim, qui occupera à son tour.

De toute façon, il y aura toujours un groupe qui occupera l'école, jusqu'à ce que le conflit soit définitivement réglé. A moins, évidemment, qu'on la ferme complètement.

Si tel était le cas, l'occupation se transporterait dans les autres écoles de la régionale et le conflit ne serait pas réglé pour autant.

la presse

Le poids de la preuve

Depuis que le débat sur l'assurance-maladie est ouvert, nous avons conscience de l'avoir suivi avec impartialité et, pour employer un vieux mot, avec circonspection. Dans nos éditoriaux, nous avons tâché d'exprimer des opinions nuancées et nous osons dire que nous avons fait la partie belle aux médecins. Ajoutons à cela que nous avons largement ouvert notre tribune à ces derniers pour qu'ils expriment leur point de vue. Ils l'ont fait nombreux et longuement. On ferait un volume avec les textes des médecins qui se sont exprimés dans cette page.

A ce moment-ci du débat, nous estimons devoir prendre une position nette. — La Fédération affirme que la question principale n'est pas celle des honoraires. Donnons-lui le bénéfice du doute. Il reste deux problèmes majeurs : 1) le droit au "désengagement" pour le médecin et, surtout, les conditions de ce désengagement ; 2) le contrôle de l'Etat sur l'exercice de la médecine. Nous discuterons demain l'attitude de la Fédération face à l'Etat. Etudions maintenant le problème du désengagement.

La loi sur l'assurance-maladie stipule que le médecin peut exercer son art sous deux régimes : ou bien il s'engage vis-à-vis de l'Etat, respecte ses normes et ses tarifs, et alors c'est l'Etat qui le paie pour son travail ; ou bien il ne s'engage pas, et alors ses clients assument personnellement la totalité des honoraires médicaux.

C'est sur ce point que les positions de la Fédération et du gouvernement semblent être les plus radicalement opposées. La proposition de la Fédération, c'est que le citoyen, qui se paie par ses taxes un régime d'assurance-maladie, a droit d'en retirer les bénéfices, que le médecin auquel il s'adresse soit engagé ou non vis-à-vis de l'Etat. En termes concrets, cela signifie que, pour la Fédération, l'Etat est une compagnie d'assurance comme une autre. Le malade choisit son médecin. Il le paie. Il se fait rembourser par le gouvernement. Si les honoraires demandés par le médecin sont ceux de l'Etat, le patient n'a rien à déboursier. Si le médecin dépasse les tarifs de l'Etat, le patient paie le surplus. La principale différence entre un médecin engagé vis-à-vis de l'Etat et un non-engagé, c'est que ce dernier a droit de dépasser les tarifs de l'Etat, et l'autre, non. Comme de toute façon les honoraires correspondant aux tarifs de l'Etat lui sont garantis, le seul risque que prend le médecin non-engagé, c'est d'obtenir un surplus d'honoraires.

Dans ces conditions, on ne comprend pas

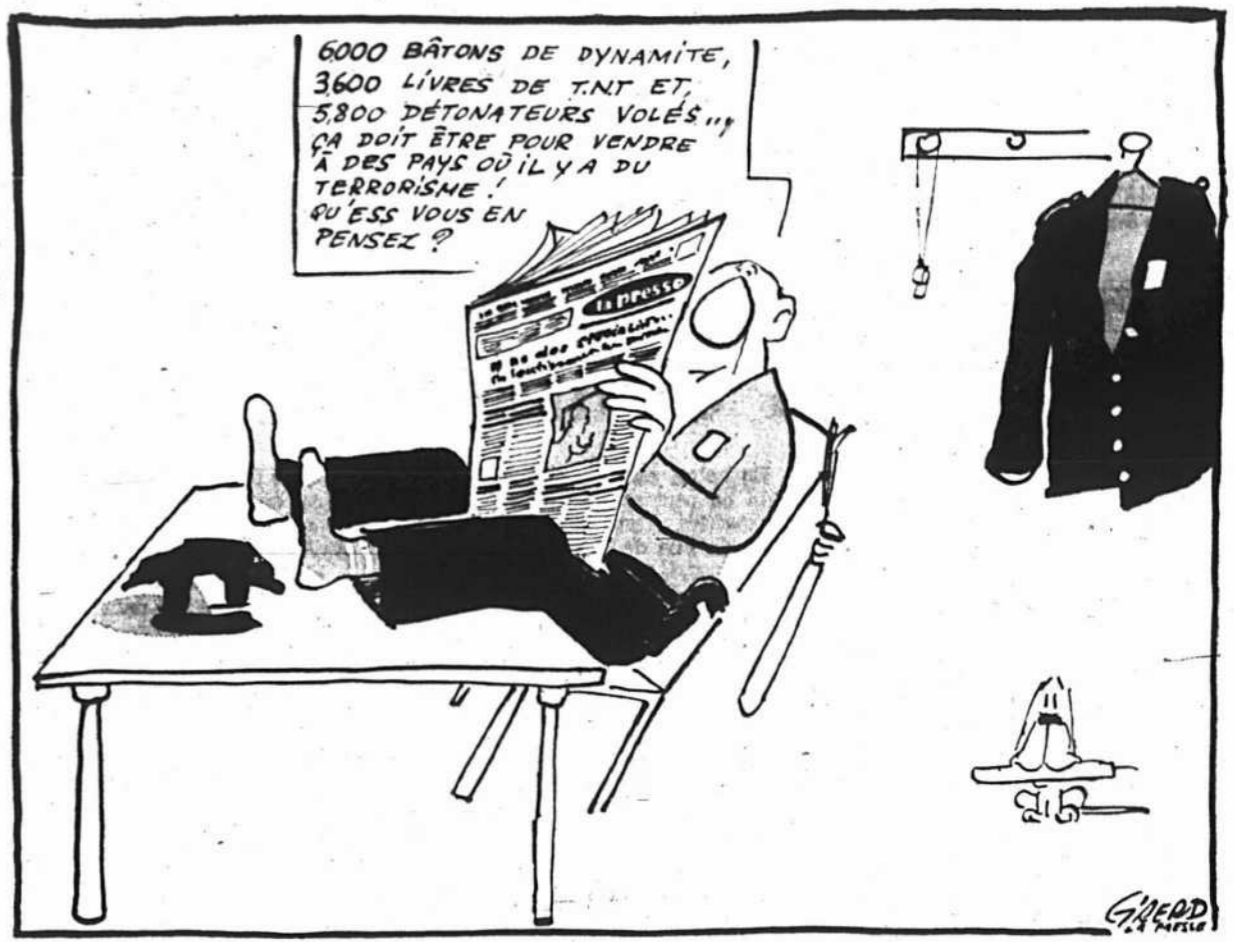
pourquoi des médecins s'engageraient à respecter les tarifs et les autres conditions imposés par l'Etat. Même si le texte présenté à la presse par le Dr Robillard laisse croire que la "vaste majorité" des médecins profiterait des avantages qu'il y a à avoir un revenu minimum garanti par l'Etat en même temps que la possibilité d'obtenir des gains supplémentaires. Il déclare, en effet, que le défaut du régime proposé par le gouvernement, c'est de "supprimer dans les faits le droit de la vaste majorité des malades et des médecins au désengagement et de réserver ce privilège à une classe aisée". S'il est si important, aux yeux de la Fédération, que la "vaste majorité" des malades ait droit de s'adresser à des médecins non-engagés envers l'Etat, il faut prévoir que la "vaste majorité" des médecins seront non-engagés. Cela donnerait donc raison au gouvernement de poser que le médecin ou bien s'engage envers l'Etat ou bien ne retire aucun profit du régime d'assurance administré par l'Etat.

C'est finalement sur une question de fait que s'affrontent la Fédération et le gouvernement. La Fédération dit que, même s'il y a des avantages pour quelques médecins à ne pas s'engager et ce, sans que les citoyens perdent leur dû, dans les faits, la majorité des médecins s'engageront. Le gouvernement, pour sa part, prétend qu'aux conditions de la Fédération, les médecins refuseront de s'engager et le public paiera une note supplémentaire pour la Santé.

Au premier abord, la position du gouvernement semble la plus réaliste. Dans cette discussion, donc, contrairement à ce que dit le Dr Robillard, il appartient, non pas au gouvernement, mais à la Fédération de prendre l'initiative. Plus exactement, c'est à la Fédération qu'il incombe de faire la preuve que sa thèse est conforme aux faits. Cette preuve consisterait à faire signer, par chacun des médecins spécialistes, un engagement formel à participer au régime de l'Etat, même s'il existe un régime privé défini selon les termes de la Fédération. Si la Fédération fournissait cette preuve, il n'y a aucun doute que les négociations progresseraient rapidement sur ce point. Car le gouvernement n'est pas sans savoir qu'un engagement volontaire de 90% ou 95% des spécialistes vaut bien mieux que l'engagement forcé de 100%.

Mais si la Fédération ne peut pas fournir cette preuve, le gouvernement est justifié de croire que l'instauration d'un service public de la Santé exige une attitude ferme de sa part sur la question du "désengagement".

Jacques TREMBLAY



Livre blanc à jeter au panier

Si la fonction d'un livre blanc est de permettre au grand public de discuter et de critiquer les politiques du gouvernement avant qu'elles ne soient adoptées, on peut dire que le Livre blanc du ministre des Finances, M. Edgar Benson, sur la réforme fiscale, a drôlement bien rempli son rôle. Il faut dire qu'il traite d'une question épineuse, et qui touche à peu près tout le monde.

C'est à la fin de 1962 que fut instituée la Commission Carter chargée de préparer la réforme fiscale, et dont le volumineux rapport n'a paru qu'en février 1967. De la Commission Carter devait sortir le fameux Livre blanc de M. Benson, publié en novembre 1969, et l'on ne prévoit pas que le ministre puisse soumettre son projet définitif de réforme fiscale aux Communes avant le printemps de 1971, soit près de neuf ans après le début des travaux de la Commission Carter. On ne peut pas dire que le fédéral précipite les choses de ce côté-là. Il les précipite si peu que, ce qui paraissait une priorité il y a huit ans, n'a presque plus l'air d'en être une aujourd'hui.

C'est du moins l'opinion du comité sénatorial permanent des banques et du commerce qui vient de recommander, à toutes fins utiles, de jeter au panier le Livre blanc de M. Benson. Toutefois, le comité reconnaît qu'une réforme fiscale reste utile, mais qu'il faut procéder par étapes plutôt que par une réforme globale.

Selon le Livre blanc, le futur régime fiscal devra prévoir un système d'imposition de gains de capital (système qui n'existe pas encore au Canada), une meilleure répartition de l'impôt des particuliers, et l'élimination des abus et des fraudes. Au chapitre de la répartition du fardeau fiscal, le Livre blanc entend exempter de l'impôt 750,000 Canadiens à faibles revenus. Il entend également diminuer l'impôt de 3,100,000 contribuables, mais augmenter celui de 3,030,000 autres. Or, ces autres forment la classe moyenne: soit les contribuables qui gagnent \$8,500 par année en montant. En somme, le Livre blanc veut faire payer plus à ceux qui gagnent plus, et moins à ceux qui gagnent moins! C'est l'oeuf de Colomb. Mais voilà: il arrive que la

classe moyenne est déjà écrasée d'impôts. Le comité sénatorial voudrait que le gouvernement cherche à exempter encore plus de gagne-petit. Il voudrait également qu'on n'accable pas davantage la classe moyenne, et qu'on s'applique plutôt à taxer les gains de capital autres que ceux découlant de transactions personnelles (vente de maison, ferme, etc.).

Le comité estime, de plus, qu'aucun particulier ne devrait être taxé à plus de 52% de son revenu. Enfin, il croit que l'impôt des gains de capital ne devrait pas être trop onéreux de peur de décourager les habitudes d'épargne.

Le comité sénatorial est composé de personnages non élus. C'est sa faiblesse, comparé à la Commission des Communes qui, elle, est composée de politiciens élus, et dont le rapport — publié antérieurement — s'est montré plus sympathique au Livre blanc. Le difficile, dans tout ceci, est de découvrir qui, parmi tous ceux qui combattent le projet de réforme fiscale de M. Benson, sont le plus susceptibles de tenir compte de l'intérêt général... Jean PELLERIN



L'avenir de l'Egypte après Nasser

Si pour la PRAVDA (Moscou) "le problème de la voie à suivre ne se pose pas aujourd'hui en Egypte", la presse occidentale s'interroge sur les perspectives qui s'ouvrent désormais à la République Arabe Unie, comme le démontre cette revue des éditoriaux transmise par l'Agence France-Presse.

PARIS — Les éditorialistes de la presse parisienne consacrent, ce matin encore, une large place à la mort du président Nasser et s'interrogent sur la succession du chef de l'Etat égyptien.

Pour la NATION (Gaulliste), "Moscou rappelle qu'il poursuivra l'action amorcée avec Nasser: vers la paix négociée ou la résistance. On en revient ainsi, estime l'éditorialiste, à ux préoccupations qui étaient celles du président Nasser à la veille de sa mort et qu'il conviendra à son successeur de résoudre désormais: sortir le plan Rogers de l'enlisement dans lequel il se trouve, déterminer le cadre d'une solution politique définitive de la crise du Proche-Orient et rétablir un modus vivendi entre le roi Hussein et ses adversaires palestiniens".

L'AURORE (droite radicale), qui note que "Nasser était plus que Nasser, le leader incontesté du monde arabe, le galvaniseur, le médiateur, l'arbitre", estime que "si l'Egypte se donne un nouveau président possédant une forte personnalité, elle peut encore prétendre à ce leadership arabe, sinon, conclut le journal, elle risque de le perdre (...) et cette situation ne profitera finalement qu'aux Palestiniens qui, seuls combattants réels sur le terrain, révolutionnaires fanatiques, ne tarderont pas sans doute à revendiquer le leadership arabe".

"Quel qu'il arrive, le successeur de Nasser ne pourra pas mener une politique très différente de celle du Raïs", souligne de son côté le FIGARO (droite modérée), qui craint que la disparition de ce dernier n'enterme "les dernières chances du plan Rogers". Mais le quotidien

conservateur estime que là n'est pas le principal problème. "Ce qui importe, estime le journal, c'est la fin du mythe de l'unité arabe. (...) Nasser disparu, c'est pour Israël un formidable bouleversement de la carte politique de la région. Dans une certaine mesure c'est peut-être le début du Proche-Orient des patries, si ardemment souhaité par l'Etat juif".

Pour PARIS-JOUR (gauche modérée), "ceux qui se lamentent aujourd'hui ont la mémoire courte. Pendant de longues années, ils ont dénoncé l'opportunisme, le machiavélisme, les mensonges du dictateur, ils l'ont comparé à Hitler, ils ont cherché à l'abattre... Et voilà qu'ils tressent ses louanges et s'épouventent à l'idée que son successeur pourrait mener une autre politique que la sienne".

COMBAT (indépendant de gauche), note que "Nasser laisse un vide immense, d'autant plus angoissant que, de son vivant, il jouait un rôle déterminant sur le comportement des peuples arabes. C'est ce vide, ajoute le journal, qui risque de mener ses successeurs sur la voie de l'aventure".

"La plupart des commentateurs des journaux des pays capitalistes expriment des sentiments d'inquiétude, qui sont autant d'aveux involontaires que la politique de Nasser n'était point telle que cette presse la décrivait mais qu'elle tendait vers la paix, note enfin L'HUMANITE (communiste) qui estime qu'il "faut avoir confiance dans le peuple dont le président de la République arabe unie était issu, dans ces foules immenses qui affirment aujourd'hui dans les rues du Caire que Nasser reste vivant, puisque les Egyptiens entendent avancer sur la voie qu'il avait tracée".

Le DAILY SKETCH lance une note discordante en demandant à ses lecteurs s'ils ne sont pas mal à l'aide d'entendre tout le bien qu'on dit à présent de Nasser, qui n'a jamais pu apporter "ni la paix ni la prospérité à son peuple". Les "efforts de paix des huit derniers mois

ne contrebalançaient pas les 18 années de bellicisme", conclut le journal.

Pour le DAILY MAIL, si Nasser sut donner à son peuple la foi pour combattre Israël, "l'histoire établira peut-être qu'il sut aussi lui donner une confiance suffisante pour envisager la coexistence avec les Juifs".

Le MORNING STAR (communiste) estime que la mort du Raïs commande plus que jamais "l'urgence d'une solution juste de la crise au Proche-Orient".

Le TIMES (indépendant), le DAILY TELEGRAPH (conservateur) et le GUARDIAN (libéral) analysent les chances de l'avenir au moment où ses compatriotes héritent du "testament de Nasser".

Le DAILY TELEGRAPH s'inquiète du profit que les Soviétiques pourraient tirer de la situation. Et si l'URSS veut "jouer avec de la dynamite", il semble nécessaire au journal conservateur que les Etats-Unis "avec l'appui de l'Occident" fassent clairement comprendre qu'ils ne l'accepteront pas.

Le TIMES émet l'avis que les commandos palestiniens pourraient être tentés de reprendre à Nasser le flambeau du leadership arabe. "Mais les guérilleros sont d'un calibre différent de celui de Nasser", poursuit le journal. Pour le TIMES, les Etats-Unis, les Soviétiques et même Israël ont tout intérêt à ce qu'un régime stable prenne la suite de celui du président Nasser en Egypte. Car, "assez curieusement, les Israéliens pourraient, les premiers, regretter la disparition du seul grand homme du Proche-Orient".

Le GUARDIAN lui aussi, fait valoir qu'Israël pourrait bien regretter amèrement la disparition de Nasser et le journal pose, sans y trouver de réponses, toutes les questions qu'inspire l'incertitude de l'avenir. "Le problème du choix de la voie à suivre ne se pose pas aujourd'hui en Egypte", affirme le correspondant au Caire de la PRAVDA.

ce que pense LE LECTEUR

Si Jean XXIII pouvait parler!

Si Jean XXIII pouvait parler, je me demandais ce qu'il dirait en voyant sa photo en cinq exemplaires sur une même page de journal, avec l'indication: "Pour faveur obtenue avec promesse de publier".

Quand on connaît l'humilité devenue légendaire de celui qui s'est dit "curé du monde", je pense bien que personne n'osera croire que Jean XXIII soit sensible à la "promesse de publier" au point que cette astuce devienne la clé magique de l'obtention des faveurs. Avec le sens de l'humour qui le caractérisait, il trouverait sûrement le moyen de nous faire sourire.

En effet, la promesse, en ce domaine, est un marchandage religieux souvent inconscient, qui fait dire au solliciteur: "Si tu m'accordes ce que je te demande, je ferai publier ta photo. Sinon, débrouille-toi avec ta publicité".

Aux "mordus" de cette coutume, je voudrais dire d'abord que Jean XXIII se balance de sa publicité. Ce n'est pas lui qui me l'a dit. C'est moi qui le pense. L'unique publicité qu'il a voulu faire lors de son passage, c'est celle de Jésus-Christ Sauveur qui nous demande d'annoncer, en son nom, par la justice et par l'amour, le salut du monde entier.

Au lieu de faire publier dans les journaux, une photo de Jean XXIII à \$17.50 l'exemplaire, ne vaudrait-il pas mieux faire une ballade à pieds en secteur défavorisé? On saurait alors quoi faire avec ce montant. Ou encore, ne vaudrait-il pas mieux, sans qu'il en coûte un sou, offrir une journée ou une soirée

de travail bénévole dans un organisme qui a besoin de ce genre de service? Quel témoignage d'un christianisme vivant! Et combien d'autres façons d'aimer peut-on imaginer pour peu que l'on sache ce que c'est que d'aimer.

Rappelons-nous, cependant, que la vraie charité consiste à donner de ce qu'on a et de ce qu'on est, et ce, sans attendre d'escompte. Si notre amour est conditionné par l'obtention d'une faveur, il est faux. D'accord, il n'est pas facile d'aimer sans condition. C'est pourtant la condition de l'amour vrai.

A ceux qui persisteront, malgré tout, à publier la photo de Jean XXIII, je leur suggère au moins de s'entendre avec la direction du journal pour totaliser les promesses dans une immense photo (et pourquoi pas en couleur!) au lieu d'afficher cinq photos identiques dans une même page. Ce ne sera pas plus original, mais certainement moins ridicule.

Qu'on cesse de faire de la religion un super-marché, et des élus de Dieu des vendeurs à commission. C'est la faveur, que je demande à Jean XXIII, avec la promesse de n'en rien publier.

Jean ROBILLARD, prêtre, Montréal

P.S. — J'espère que S. Jude est d'accord avec moi!

"Caractère pro-arabe de votre éditorial"

Monsieur Cormier, Lecteur très assidu de LA PRESSE, je me permets de dénoncer votre éditorial "Ceux qu'on avait oubliés", publié mardi le 22 septembre 1970.

La violence utilisée par les Palestiniens n'est pas un moyen d'attirer l'opinion publique et de se venger sur des innocents.

Les Palestiniens ont toujours fait preuve d'une attitude négative et n'ont jamais été chassés par les Israéliens.

Permettez-moi de vous référer aux livres d'histoire qui vous éclairciront davantage sur le problème israélo-arabe: Je tiens à vous faire part de mon étonnement, d'autant plus surpris par le caractère pro-arabe de votre éditorial. Je forme le vœu sincère pour une paix stable entre Arabes et Israéliens et aussi un éditorial beaucoup plus objectif.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien publier ma lettre et vous remercier par avance. Recevez cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Raphael LARRYIE, 3997, Van Horne, Montréal.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

"Le temps des orages est révolu. La France et le Canada sont faits pour s'entendre"

Fernand BEAUREGARD

CHRONIQUEUR À L'INFORMATION ÉTRANGÈRE



PARIS — En moins de huit ans, franchir les étapes, traditionnellement lentes qui mènent de l'entrée en politique à la haute fonction d'ambassadeur dans l'un des postes les plus prestigieux de la diplomatie canadienne, c'est ce que vient de réaliser un ancien journaliste de LA PRESSE.

Il s'agit de M. Léo Cadieux, Jérômién d'origine, âgé de 62 ans, qui vient de prendre possession de l'ambassade du Canada en France.

M. Cadieux n'entraîne sur la scène politique qu'en 1962 alors que cédant aux pressions de membres hauts cotés de la Fédération libérale fédérale du Québec, il brigua les suffrages du comté de Terrebonne et accéda à la députation.

Dans un numéro récent de LA PRESSE, les confrères Pierre O'Neil (chef de notre bureau à Ottawa) et Marcel Adam (notre correspondant à Paris) dressaient un bilan de la brève mais mouvementée carrière politique de celui qui, après avoir partagé avec Paul Hellyer, comme ministre adjoint, la lourde tâche de faire accepter l'intégration des trois armes, prenait seul en 1967 la direction de la Défense canadienne et s'en tirait, comme l'ont dit nos confrères avec une mention d'excellence.

Pendant cette période, Léo Cadieux rallia les suffrages et fut l'un des quelques ministres fédéraux à la fois respectés au cabinet et bien vus de l'opposition.

C'est un secret de Polichinelle que l'ex-ministre de la Défense différerait largement de vues avec le premier ministre Trudeau quant au rôle du Canada dans l'Alliance atlantique. Il voyait dans l'OTAN, tout autant en 1968-69 (l'invasion de la Tchécoslovaquie par les armées des pays-membres du Pacte de Varsovie lui a donné raison) que dix ans ou 20 ans plus tôt, un indispensable bouclier et un rempart efficace contre le géant militaire soviétique sur le vieux continent.

M. Léo Cadieux a été écarté de la politique et surtout du portefeuille de la Défense et on lui a nommé comme successeur un partisan du désengagement, M. Donald McDonald.

Comment a-t-il accepté ce changement, ce passage de la politique à la diplomatie? Sa démission a-t-elle été provoquée ou fut-elle spontanée. Est-il déçu ou satisfait de sa nomination à Paris? Comment entrevoit-il s'acquitter de l'importante mission que le gouvernement canadien vient de lui confier? Ne craint-il pas de subir le ressac des crises récentes qui ont perturbé le climat des relations Ottawa-Paris-Québec? Quel rôle aimerait-il voir le Canada assumer dans la Francophonie?

Ces questions et que l'que s'autres, notre nouvel ambassadeur à Paris, S. E. Léo Cadieux, (un titre qui le fera sans doute sourire ironiquement) a bien voulu y répondre au cours d'une interview qu'il m'accordait dans son vaste bureau de l'ambassade au 1er étage du 35, avenue Montaigne.

C'était en fait la première entrevue

exclusive que M. Cadieux accordait depuis son entrée en fonction.

Voici, sous forme de Questions et Réponses, le texte de cette interview:

Q. — Tout d'abord, une question un peu délicate. Des bruits ont couru et courent encore que votre démission comme ministre de la Défense a été "provoquée" et que comme compensation, le premier ministre vous a offert sur un plateau d'argent "la plus belle ambassade" possible. Qu'en dites-vous?

R. — Je ne veux pas ridiculiser de tels bruits, mais simplement les nier catégoriquement. Non, je n'ai pas, comme on dit "été démissionné". J'ai personnellement et de mon plein gré

La façon la plus efficace d'atteindre ces buts consiste, je crois, à établir des programmes concrets de coopération, que ce soit dans les domaines économique, culturel, scientifique qui seront à l'avantage mutuels des deux pays. C'est ce à quoi je voudrais m'employer.

Q. — A quel secteur, de l'économique, du culturel ou du scientifique accordez-vous la priorité?

R. — Je vous surprendrai peut-être en vous déclarant que ce que le Canada doit rechercher prioritairement en France, précisément en tenant compte de la nature bilingue et biculturelle du Canada, c'est un apport des ressources humaines de la France. Ce qui implique évidemment qu'à mon avis, nous devons axer nos plus grands efforts dans

qu'ils ne pourront s'opposer à notre désir d'aider les groupements francophones hors du Québec à garder aussi vivante que possible leur langue et leur culture française.

Q. — Comment concevez-vous les relations France-Canada par rapport aux relations déjà établies entre la France et le Québec?

R. — La coopération Paris-Québec représente un actif pour le Canada, car elle est en somme une coopération avec le Canada. Elle fait partie d'un ensemble de rapports de la France avec le Canada tout entier. Le gouvernement canadien ne peut donc que souhaiter qu'elle s'accroisse avec l'ensemble de nos rapports économiques et culturels dont elle constitue un élément central.

Q. — Quelle est l'importance de la France dans la politique étrangère du Canada?

R. — Je ne vous apprendrai rien en déclarant que cette importance est capitale. L'étude du gouvernement fédéral sur la politique extérieure récemment publiée, a fait mention à juste titre du renouveau canadien-français si frappant au cours de la dernière décennie. Le gouvernement canadien en est venu concurremment à la décision de mieux équilibrer la politique extérieure canadienne en reflétant d'une manière plus explicite le caractère bilingue et biculturelle du Canada. Ceci même nécessairement à un resserrement des rapports avec la France et les autres pays de la francophonie.

Q. — Il existe à Paris, une Délégation générale du Québec. Je présume que vous avez l'intention d'entretenir des relations avec elle?

R. — Bien sûr. J'ai beaucoup d'estime pour le Délégué général, M. Jean Chappelle, que je connais personnellement. Je suis sûr que les relations entre les deux "maisons" seront à la fois très cordiales et fructueuses. De fait, je ne suis à Paris que depuis trois jours et déjà nous devons nous rencontrer à un dîner intime.

Q. — En somme, vous êtes pleinement heureux de représenter le Canada en France et que vous êtes confiant dans l'avenir des relations diplomatiques, il n'y a pas si longtemps orageuses, entre nos deux gouvernements?

R. — Vous me connaissez. Je suis d'un naturel optimiste. Et d'ailleurs tout me porte à un grand optimisme. Il n'est



C'est dans le secteur de la culture que M. Cadieux entend multiplier avec la France ses efforts de coopération.

certes pas impossible que des nuages viennent encore tacher le ciel de ces relations, mais le temps des orages est révolu. La France et le Canada sont faits pour s'entendre. Et j'y verrai avec toutes mes énergies.



Trois ministre de la Défense, M. Cadieux entend consacrer le meilleur de ses énergies à son nouveau poste.

quitté ma fonction de ministre. Tout d'abord parce que je crois avoir loyalement et efficacement rempli mon mandat. Pas de pressions, pas de poussées. Quant au poste que l'on m'a offert, je l'ai accepté avec joie et j'y consacrerai le meilleur de mes énergies. Voilà pour cette question "un peu délicate".

Q. — Comment entrevoiez-vous votre mission en France?

R. — Nos relations avec la France correspondent non pas à un choix politique mais à l'expression de la nature même du Canada et de sa population. J'ai bien l'intention, pour ce qui me concerne, d'établir les contacts les plus cordiaux et les plus suivis possibles avec le gouvernement français et de consacrer l'essentiel de mes efforts au développement de rapports franco-canadiens conformes à la réalité et aux intérêts les plus larges de nos deux pays.

le secteur de la culture. Nous avons, non seulement au Québec, mais par tout le pays, un immense besoin de culture française et c'est aux sources mêmes de cette grande culture que nous devons puiser. Ceci veut dire échanges de professeurs, organisation de tournées de conférences, d'expositions de peinture, tournées d'artistes, échanges de documentation, bourses, octrois.

Q. — Ne craignez-vous pas de doubler en quelque sorte, le gouvernement du Québec qui poursuit les mêmes objectifs et est même déjà fort avancé dans cette voie?

R. — Pas du tout. Le gouvernement canadien est fort heureux du succès que connaît le Québec dans ses rapports culturels avec la France. Les dirigeants québécois ne s'objecteront assurément pas à l'appui que le gouvernement fédéral peut leur apporter pas plus

Des cols bleus aux chemises brunes

LOUIS WIZNITZER

COLLABORATION SPÉCIALE DE NEW YORK



"Celui qui est bon pour General Motors est bon pour les Etats-Unis". Les 325,000 employés de la plus grande firme automobile du monde qui se sont mis en grève ne semblent pas avoir repris à leur compte la fameuse proclamation de M. Foster Dulles. Pas plus qu'ils n'ont l'air de se soucier des hauts cris que jettent certains porte-parole du gouvernement comme M. Stans, ministre du Commerce, qui n'hésite pas à qualifier cette grève de "coup de poignard dans le dos du redressement de l'économie américaine".

90 millions par jour

La liste des revendications de l'UAW (syndicat des ouvriers de l'automobile) comporte des exigences de type général et d'autres de type particulier et local. Celles qui parmi les premières provoquent à l'heure actuelle l'ire de la direction de GM sont 1) la retraite automatique après trente ans de travail au taux de 500 dollars mensuel, 2) une augmentation automatique de 60 cents du salaire horaire chaque année pour mettre ce dernier à l'abri de l'inflation. La GM ne veut offrir la pension qu'aux travailleurs ayant atteint l'âge de 58 ans et n'accepte de payer que 38 cents d'augmentation anti-inflationnaire. A supposer que ce fossé puisse être franchi en quelques semaines, ce qui est douteux, les 38,000 revendications locales (horaires, vacances, récréation, santé) ne sauraient être démolées, discutées et partiellement satisfaites

en un temps aussi bref. C'est pourquoi l'on s'attend à ce que la grève, qui coûte 90 millions de dollars par jour à GM et 12 millions à l'UAW, durera au-delà de trois mois. Sur les murs de nombreux ateliers les ouvriers ont fixé des pancartes proclamant "retour après Noël". Leonard Woodstock, qui en mai dernier succéda au bouillant Walter Reuther à la tête de l'UAW déclare en tout cas, à propos de l'attitude du patronat dans cette affaire: "Nous les attendions sur le champ de football et ils ne sont même pas encore en ville". De son côté, le successeur de Robert McNamara à la tête d'une des dix plus grandes entreprises du monde (le budget annuel de GM dépasse celui de l'Italie) attribue l'intransigeance dont M. Woodstock fait preuve à son besoin de se "faire les griffes", de prouver son "machismo" aux syndiqués. C'est en 1936 que les employés de GM se mirent en grève pour la première fois. La direction fit appel à la garde fédérale pour déloger les grévistes des usines qu'ils occupaient jour et nuit. Il y eut plusieurs dizaines de blessés au cours d'un affrontement sanglant et ce n'est que lorsque John Lewis, le célèbre dirigeant du syndicat des mineurs, qui soutenait la grève de l'UAW, dénuda son torse et dit aux soldats qu'ils devraient percer sa poitrine d'abord, que Roosevelt intervint et que GM céda aux revendications ouvrières. Depuis lors l'UAW sous la direction de Walter Reuther brava trois fois encore la GM. Les accusations de "socialisme" n'intimidèrent pas ce lutteur qui répondait "je lutte pour une distribution équitable des richesses et si cela signifie que je suis socialiste alors disons que je suis socialiste".

Walter Reuther, vétéran des années de la Dépression et adhérent du New Deal, avait coutume d'élever le débat et de placer les revendications salariales sur le terrain politique et éthique. Son successeur se contenta de parler chiffres. Il est vrai que le mouvement syndical américain a depuis la guerre perdu beaucoup de son noble élan. Les dirigeants des grandes centrales syndicales comme George Meany du AFL-CIO sont désormais des piliers de l'Establishment. Il s'agit pour eux non pas de réformer la société américaine mais

d'obtenir pour cette minorité de travailleurs américains qui est syndiquée une plus grande part du gâteau.

Un problème pour Nixon

La grève de l'UAW pose d'ailleurs à M. Nixon un problème épineux, en cette veille électorale. Il doit prendre garde de ne pas s'aliéner d'une part le patronat, traditionnel bailleur de fonds du parti républicain outre qu'il lui fournit son idéologie. Il lui faut d'autre part amener un grand nombre de cols bleus à désertier en 1971 les rangs du parti démocrate et à lui donner leurs suffrages s'il tient à être réélu. Depuis plusieurs mois il s'emploie, ainsi que M. Spiro Agnew, à mobiliser, électoralement parlant, ces travailleurs, en exploitant la malaise social et économique qui règne dans leurs rangs. Sa stratégie consiste à dépolitiser le débat, à persuader les cols bleus qu'ils sont moins les membres d'une classe que les citoyens respectables d'une nation et que les véritables dangers qui les menacent s'appellent pornographie, criminalité, drogue, émeutes, ou mieux, parti démocrate. Quelle ne fut pas la stupeur des banquiers de Wall Street quand ils virent défilier, il y a quelques mois, des milliers de maçons et de débardeurs aux cris de "Vive Nixon!". L'autre jour encore, à Chicago, le président prit son bain de foule dans une mer de cols bleus et de "cols durs". Il ne manqua pas de leur rappeler que leurs ennemis véritables étaient les jeunes qui se moquent de la loi et de l'ordre, plutôt que les riches qui les exploitent. Chaque jour qui passe les jeunes prennent davantage la place des Noirs comme boucs émissaires de la "majorité silencieuse": ils sont les juifs de Nixon. Jusqu'où la classe ouvrière américaine se laissera-t-elle entraîner sur cette voie défensive et répressive? Le parti républicain pourra-t-il contenir à la fois la chèvre et le chou, courtiser les cols bleus tout en restant sourd à leurs revendications matérielles? allier les ouvriers et le grand capital? Adolf Hitler y était parvenu mais on connaît les suites qu'eut cette belle "victoire".



Le nouvel ambassadeur canadien avait d'excellents amis parmi ses collègues soit M. Jean Marchand et l'ex-ministre Paul Hellyer.

Les spécialistes publient un "Livre blanc" expliquant leur position

par Claire DUTRISAC

"Le désengagement ne peut pas être, n'a jamais été et ne sera jamais un moyen de contourner les conventions collectives que pourrait signer la Fédération des médecins spécialistes."

A partir de cette déclaration de principe, le Dr Raymond Robillard, président de la FMSQ, a exposé hier les contre-propositions faites au gouvernement, le 31 septembre dernier. "Dans la plupart des provinces, a-t-il dit, le médecin peut se désengager dans des cas individuels sans être obligé de se désengager pour l'ensemble de sa clientèle. Le désengagement est donc sélectif et non global."

Selon le "Livre blanc" remis hier

aux membres de la presse, le désengagement offert par les médecins spécialistes présente trois caractéristiques qui, selon la FMSQ, sont des garanties interdisant aux médecins de diminuer l'efficacité du régime public.

1—Le désengagement est global: le médecin doit être engagé ou désengagé à l'égard de toute sa clientèle.

2—Le désengagement est contrôlé dans ses effets sur le plan monétaire, en ce qui a trait au contrôle que l'Etat peut exercer et en regard du paiement des honoraires.

3—Le désengagement est contrôlé en regard de la pression que peut exercer le secteur privé non engagé

sur le secteur public engagé.

Au plan des individus, voici les conditions imposées au désengagement du médecin:

1—Le médecin désengagé doit avertir le malade de son désengagement.

2—Si le médecin exige des honoraires supérieurs à ceux prévus dans le régime conventionnel, le malade doit y consentir par écrit.

3—Même si ces deux conditions sont dûment remplies, le malade qui prétendrait avoir accepté de verser les honoraires réclamés sans avoir pu effectivement exercer un choix réel et libre entre un médecin engagé ou désengagé, peut en appeler à la Régie.

4—La Régie, dans ce dernier cas,

représente le malade et instruit l'affaire jusqu'au tribunal d'arbitrage prévu par la loi. La sentence arbitrale lie le médecin.

La Fédération concède que la Régie doit assurer certains contrôles sur ses dépenses. Comme elle ne traite pas directement avec le médecin désengagé mais rembourse le malade, la FMSQ propose ceci: la Régie doit pouvoir refuser au malade le remboursement d'honoraires réclamés pour des services qu'elle croit ne pas avoir été effectivement rendus ou qui ne sont pas couverts par l'entente; elle peut aussi refuser de payer si les demandes d'honoraires qui lui sont faites ne sont pas conformes aux dispositions de l'entente.

Dans ces cas, la Régie se subroge aux malades et traite directement avec le médecin en ce qui a trait au litige.

Au plan collectif, pour l'ensemble des citoyens, la FMSQ pose deux principes: a) le désengagement ne doit pas permettre aux médecins de contourner les conventions collectives; b) le secteur public doit être le secteur principal.

En corollaire, la loi devrait donc contenir une disposition de ce genre: la convention collective doit contenir des dispositions permettant au ministre, après consultation avec la FMSQ, de prendre des mesures spéciales au cas où le désengagement générerait l'accès universel aux soins médicaux. Le ministre est libre de

prendre toute mesure spéciale qui lui semble requise et efficace. Il le démontre à la Fédération. S'il n'est pas satisfait de cette consultation, il en appelle à l'arbitrage qui règle le problème.

Le genre de désengagement proposé par la Fédération, précise le "Livre blanc", suppose un régime d'ententes collectives raisonnables.

Si l'Etat ne devait rembourser, en régime conventionnel, qu'une très faible partie des honoraires médicaux, il est évident que les médecins chercheraient, par le biais du désengagement, une compensation plus adéquate. Et de souligner: "Ceci n'est pas l'objectif que nous recherchons bien au contraire."

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

sur l'assurance-maladie, le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes.

Aussi, tous les partis se sont-ils empressés de permettre au président de la commission, le Dr J.-Arthur-Guy Fortin, d'"insister" auprès du Dr Robillard pour qu'il soit présent à la séance d'aujourd'hui.

Hier soir, c'était toutefois le premier ministre lui-même qui rencontrait le président des spécialistes, sans doute pour lui faire part du désir manifesté par les membres de la Commission parlementaire d'entendre le point de vue de sa fédération qui, jusqu'à présent, a manifesté la plus forte opposition à la loi de l'assurance-maladie.

M. Bourassa a fait savoir qu'il n'avait "aucun commentaire" à faire sur l'entretien, sauf que le Dr Robillard lui avait déclaré qu'il jugeait nécessaire de consulter l'exécutif de sa fédération à la suite de sa rencontre avec le premier ministre.

On sait que la Fédération des médecins spécialistes a refusé mercredi de comparaitre devant la Commission parlementaire de la santé, jugeant que le gouvernement "n'a aucunement l'intention de modifier sa position" sur les principaux points du litige: le contrôle de l'acte médical, le désengagement et la rémunération.

Le gouvernement a toutefois fait savoir hier qu'il était prêt à "clarifier" plusieurs dispositions du bill concernant le contrôle de l'acte médical; qu'il offrirait aujourd'hui de discuter la question du désengagement; et que ses offres pécuniaires étaient sujettes à négociations.

A la fin de la première séance de la Commission parlementaire de la santé, qui a duré deux heures et demie, le ministre Castonguay a exprimé l'opinion que les travaux pourraient se terminer aujourd'hui si le Dr Robillard décidait définitivement de ne pas comparaitre. Il ne restait plus à entendre que la fin de l'exposé du président de la Fédération des médecins omnipraticiens, le Dr Gérard Hamel, qui s'est contenté hier de parler du contrôle de l'acte médical.

Hier, la Commission parlementaire de la santé a entendu en outre les représentants de l'Association des optométristes du Québec, de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, du Collège des médecins et des chirurgiens du Québec et du front commun des grandes centrales syndicales de la province (CSN, FTQ, UCC, CEQ).

Les groupes de bonne foi

Si les porte-parole des optométristes et des chirurgiens-dentistes, comme ceux du front commun syndical, se sont réjouis eux aussi de la date d'entrée en vigueur du régime, ils n'ont pas caché leur inquiétude vis-à-vis des mesures qui devront peut-être être prises pour permettre l'application de la loi à partir du 1er novembre.

En fait, le président de l'Association des optométristes, M. André Gauthier, et le président de l'Association des chirurgiens-dentistes, le Dr Hubert Labelle, ont admis que les relations s'avaient été bonnes jusqu'à présent avec le gouvernement, mais l'ont supplié de ne pas les soumettre aux dispositions d'une loi spéciale.

Le président des optométristes a fait valoir que son groupement avait bénéficié de seulement une séance de négociations depuis le début de septembre, et le président des chirurgiens-dentistes, de seulement trois séances depuis le 31 juillet dernier.

A ce sujet, le ministre Castonguay a tenu à expliquer les principales difficultés éprouvées par le gouvernement dans sa tentative de maintenir un rythme accéléré de négociations:

— Il n'a pu obtenir de tables conjointes avec les deux groupes de médecins et les deux groupes de dentistes;

— Il n'a pu d'ailleurs multiplier les tables de négociations, car il n'aurait pas alors atteint l'harmonisation nécessaire entre les ententes;

— Il a dû accomplir avec les spécialistes "énormément de travail qui aurait pu être utilisé à meilleure fin si les

négociations s'étaient faites dans un climat différent."

Le négociateur en chef du gouvernement, M. Gilles Corbeil, a toutefois été poliment corrigé par le président des chirurgiens-dentistes après qu'il eut affirmé que les clauses normatives des omnipraticiens, des optométristes et des chirurgiens-dentistes étaient presque identiques et nécessitaient donc des négociations moins longues. "Jusqu'à présent, à ma connaissance, nous n'avons pas encore soumis nos clauses normatives", a fait remarquer le Dr Labelle.

Interrogé après la séance pour savoir si le gouvernement ne craignait pas d'imposer tous les professionnels de la santé par la fixation de la date de l'entrée en vigueur du régime, le ministre Castonguay a expliqué qu'il comptait pouvoir consacrer plus de temps aux groupes qui ont moins négocié, une fois terminés les travaux de la Commission parlementaire de la santé.

M. Castonguay a toutefois admis que maintenant, tous les professionnels de la santé couraient le risque d'être soumis à une loi spéciale. "Les ententes devront être signées le 1er novembre et la loi sera amendée s'il n'y a pas d'entente", a-t-il dit.

Par ailleurs, le premier ministre Bourassa s'est attiré l'admiration de ses partisans en réussissant à arracher au président du Collège des médecins et des chirurgiens le Dr Gustave Gingras, un accord "de principe" sur les amendements proposés au sujet du contrôle de l'acte médical, mais il s'est en même temps attiré une mise en garde du front commun syndical contre la tentation de faire de trop grandes concessions aux professionnels de la santé.

Le ministre Castonguay a soutenu que les modifications de la loi que le gouvernement était prêt à accepter ne changeraient rien à l'esprit du bill sanctionné le 17 juillet dernier, mais en clarifierait la lettre et éviterait ainsi des discussions inutiles.

Il serait par exemple clairement établi qu'il ne serait pas nécessaire que les services aient été rendus conformément aux normes de pratique professionnelle pour que la Régie de l'assurance-maladie, qui aura à administrer le programme, puisse payer les professionnels de la santé.

Il serait également clairement établi que la Régie de l'assurance-maladie ne pourrait pas mettre en doute la qualité d'un acte médical pour lequel un paiement serait demandé. Le seul cas où la Régie ne paierait pas serait celui où le Collège des médecins en arriverait à la conclusion que l'acte n'était pas médicalement nécessaire ou n'était pas de qualité suffisante.

Le gouvernement est aussi prêt à clarifier la loi de telle sorte que la Régie ne puisse pas déterminer la fréquence d'un acte médical susceptible d'être payé pour un type de maladie.

C'est la première fois que le ministre Castonguay répond aussi directement à l'argument des spécialistes qui soutenaient qu'en vertu de la loi actuelle, la Régie pourrait contrôler la qualité de soins en déterminant par exemple qu'une pneumonie nécessite seulement trois visites, même s'il en faudrait six dans certains cas.

Enfin, le gouvernement s'est dit prêt à "resserrer" les pouvoirs des enquêteurs et des inspecteurs de la Régie, étant donné que certains professionnels de la santé peuvent avoir des craintes à leur sujet. Leurs tâches seraient précisées davantage.

Au sujet du contrôle de l'acte médical, le président des médecins omnipraticiens, le Dr Hamel, a déclaré que sa fédération avait toujours négocié dans le cadre des lois de la Régie de l'assurance-maladie et de l'assurance-maladie et qu'il était donc faux de prétendre que l'organisme était à couteaux tirés avec le Collège des médecins et "se vend au gouvernement".

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

veaux lorsque l'occasion le nécessite; — faire en sorte que "l'autorité établie" se fasse fermement valoir à quelque échelon que ce soit dans le respect

des "règles établies";

— assurer une meilleure formation des forces policières afin qu'elles détectent rapidement et contrôlent adéquatement les manifestations "populaires";

— prendre les mesures nécessaires "pour assurer une diversité des moyens d'information conforme aux besoins de diversité de la société";

— prendre les mesures voulues pour "éviter la distorsion abusive et assurer la variété de l'information" et saisir de ce problème la commission parlementaire sur la liberté de presse.

Les conclusions "particulières" du conseil suggèrent une série de moyens pour "prévenir la violence collective" issue des grèves, des manifestations étudiantes, etc... et proposent ni plus ni moins (au moyen de diverses "techniques") de contrôler et d'éduquer les éléments contestataires (surtout les jeunes) en fonction de la philosophie des éléments sains de la société:

— prévoir, dans le domaine de l'enseignement, des normes ou directives permettant aux autorités scolaires de faire face aux mouvements de violence en toutes circonstances et selon les diverses techniques utilisées;

— s'assurer qu'il existe dans chaque institution d'enseignement des "règles de comportement" et qu'elles sont appliquées tant aux professeurs qu'aux étudiants;

— chercher à orienter le besoin d'action de la jeunesse vers les causes utiles à la société québécoise;

— faire une étude de la notion de crime politique et en démontrer les dé-savantages aux jeunes;

— informer la population, et surtout les jeunes, sur nos institutions démocratiques et en particulier sur l'administration de la justice;

— permettre, dans le domaine des relations de travail, au ministre de la Justice, en collaboration avec le ministre du Travail, de se pencher sur les phénomènes de grèves pour en réglementer les modalités afin d'éliminer les mouvements de violence qui trop souvent les accompagnent et assurer de manière préventive la sécurité du public.

Des moyens de contrôle

Dans l'analyse qui précède ces conclusions, le conseil fait une étude de la "violence collective" au Québec, touchant les contestataires de CEGEP, les syndiqués, les terroristes du FLQ, etc...

Le conseil fait certes porter une part de la responsabilité de la violence collective à la violence même de certaines de nos institutions démocratiques, à notre "système capitaliste éfréné", à notre société de consommation surchauffante pour les cerveaux, à l'éclatement des cadres sociaux, à l'absence de certains canaux démocratiques d'expression, mais, en gros, ne suggère aucun changement ou amélioration au système, à part un perfectionnement des moyens de contrôle, et attribue une large part de la violence collective à "des"...

L'action de "petits groupes de terroristes" Le conseil affirme toutefois qu'en réprimant les manifestations de violence, on préserve ainsi le droit du citoyen à la revendication paisible.

Source de l'étude

et des dégâts considérables causés par "C'est à la suite des violents désordres des groupes de manifestants à la fin de 1969, dit le conseil, que nous avons décelé la violence collective, qui consiste en l'usage d'aborder le problème de la violence de la force par un groupe organisé de manifestants pour intimider ou blesser des personnes, détruire ou envahir la propriété.

"Au début, la violence étudiante a surtout retenu l'attention et des mesures répressives furent mises de l'avant pour défendre l'occupation d'édifices publics et augmenter la responsabilité des auteurs de manifestations.

"Toutefois, tous se sont entendus pour reconnaître qu'il fallait avant tout chercher les causes de la violence et voir à les corriger. De plus, on a souligné que cette violence était souvent l'oeuvre d'un petit groupe de révolutionnaires qui profitaient du climat d'exaspération lors de manifestations.

"On a constaté aussi que l'octroi du

droit de grève dans la Fonction publique avait conduit à des violences découlant d'un manque de préparation de part et d'autre.

"Reprenant la question le 6 mars dernier, le conseil ajoutait à ces précédentes considérations que le monde étudiant était en ébullition pour deux motifs: l'insécurité et le manque d'encadrement. Le renouvellement des institutions scolaires, l'augmentation sans précédent du nombre des étudiants et les difficultés du marché du travail ont créé une psychose d'insécurité qui motive souvent les gestes violents de ce milieu.

"D'autre part, la création des CEGEP et le développement des facultés ont diminué l'encadrement des étudiants par les professeurs. La disparition des contacts individuels (professeur-étudiant) ont facilité la création de mouvements de groupe spontanés. De plus, certains enseignants se servent de leur tribune pour favoriser la contestation violente plutôt que pour la freiner. Si l'on tient compte des sommes d'argent et des moyens d'information et d'action dont peuvent disposer les étudiants, le manque de structure et d'encadrement facilite la prise de pouvoir par des minorités particulièrement motivées et bien préparées à susciter des mouvements contestataires violents."

GREVE

SUITE DE LA PAGE A 1

céder beaucoup plus rapidement."

Plus tôt, le Dr Gingras a souligné que la loi du Collège des médecins devait être modifiée depuis trois ans et demie mais ne l'avait pas encore été.

"Erreur de Castonguay"

Dans son Livre blanc remis à la presse hier, la Fédération des médecins spécialistes du Québec a ajouté deux explications nouvelles au conflit qui l'oppose au gouvernement face à l'avènement de l'assurance-maladie.

● D'une part, elle affirme que le problème, dans son ensemble, découle d'une erreur actuarielle commise en 1966 par M. Claude Castonguay, alors président d'un comité d'étude et maintenant ministre de la Santé. Cette erreur consiste à avoir sous-estimé de 23 p.c. le coût d'un régime d'assurance-santé pour l'année 1971; plutôt que de réviser ses chiffres, M. Castonguay préféra couper les tarifs médicaux des spécialistes, soutient en substance la Fédération.

● D'autre part, la Fédération souligne que dans ses offres monétaires, le gouvernement n'offre aux spécialistes que 68 p.c. de la rémunération de leurs confrères ontariens.

En revanche, Québec offre aux omnipraticiens 88 p.c. de ce que gagnent leurs vis-à-vis ontariens, ce qui, selon le Livre blanc des spécialistes, explique pourquoi le ministre Castonguay a obtenu l'appui de la Fédération des médecins omnipraticiens: "Il l'a achetée".

A propos de l'erreur attribuée à M. Castonguay, et que le gouvernement "ne veut ou ne peut admettre", le document préparé par les médecins spécialistes rappelle les prévisions effectuées en 1966 par le Comité de recherche sur la santé, présidé par M. Castonguay qui devait par la suite présider une commission royale d'enquête sur la santé et devenir ministre de la Santé dans le gouvernement Bourassa.

Ce rapport calculait qu'en 1971, le coût des soins médicaux et des frais d'administration du régime d'assurance-maladie du Québec serait de \$282.5 millions.

Le vin rouge doux EMU 999 regorge de saveur!

Doux et généreux un plaisir de tous les instants. (Savourez aussi le sherry demi-sec Emu, le sherry importé favori des Canadiens.)

\$2.50 40 oz.

(existe aussi en 26 oz et en gallon)

Un produit qui fait l'orgueil des Australiens.

LES CURES

SUITE DE LA PAGE A 1

nominations des prêtres du diocèse de Montréal.

Autre point important, la paroisse est remise en question. Dans le même esprit que le regroupement des cinq paroisses du Centre-Sud, un projet est actuellement à l'étude à Saint-Henri.

Après, tenant compte des caractéristiques de chaque région, l'étude se fera pour le secteur Hochelaga-Maisonneuve.

Pour tout ce qui concerne les finances du diocèse, le vicaire général, Mgr Lafontaine a dit qu'un document audio-visuel est en préparation.

De toute façon, Mgr Lafontaine s'est contenté de dire qu'il faut "favoriser la promotion des finances paroissiales et diocésaines car les dépenses augmentent et les revenus baissent."

La construction de la première piste de Sainte-Scholastique débutera bientôt

OTTAWA (PC) — Les travaux de construction de la première piste du futur aéroport international de Sainte-Scholastique, au Québec, débuteront prochainement.

Le ministre fédéral des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé, hier, que le contrat de construction a été octroyé à une firme de Brampton, Ontario, Montcalm Construction Inc., au coût de \$9,494,714.

L'assurance-maladie inclura les soins dentaires

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La loi de l'assurance-maladie, qui entrera en vigueur le 1er novembre, sera modifiée au cours du même mois pour permettre l'extension de la couverture des soins dentaires.

Le ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, M. Claude Castonguay, a fait cette révélation à la Commission parlementaire de la Santé, qui a commencé à étudier hier le conflit de l'assurance-maladie.

Pour le moment, le ministre de la Santé s'est contenté de dire que le bill 8 serait amendé pour couvrir "jusqu'aux soins dentaires, en tout ou en partie,

pour une partie de la population".

Actuellement, la loi de l'assurance-maladie ne couvre que les frais de chirurgie buccale pratiquée en milieu hospitalier.

A la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé qui aura lieu en novembre, le Québec tentera de faire en sorte qu'Ottawa consente à défrayer une partie des coûts supplémentaires que nécessitera la modification de sa loi.

Toutefois, même si le gouvernement fédéral refuse de contribuer au paiement des frais additionnels, la loi de l'assurance-maladie sera modifiée.

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MEME

COURS DALE CARNEGIE

PLUS DE 1,000,000 DE GRADUES

(hommes et femmes)



DALE CARNEGIE Auteur du livre "Comment se faire des amis et influencer les gens".

- Devenez plus confiant en vous-même
- Soyez parfaitement à l'aise devant tout groupe et apprenez à parler en public
- Devenez un meilleur vendeur de vos idées
- Améliorez votre mémoire, retenez les noms
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi

Assistez à une DEMONSTRATION GRATUITE EN FRANÇAIS LUNDI 5 OCTOBRE 8 H. P.M.

HOTEL SHERATON MONT-ROYAL 1455, rue Peel (suite Peel) Mezzanine, boîte M21

Présenté par E. J. Glowka & Associés Inc. 845-5264

Adapté par la Reine Elizabeth

Elles sont au menu des mets rares et délicieux qu'on trouve au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attenant au Carrefour, Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511.

Les anguilles d'Est River Bar ont quelque chose de spécial.



5 PAIRES DE BILLETTS DE SAISON DU CANADIEN LNH AU FORUM à gagner!

VOIR TOUTS LES DÉTAILS DANS CE JOURNAL

"Je n'ai jamais rencontré d'hommes aussi peu responsables", dit le juge

par Conrad BERNIER
 "Six mois de prison, plus une suspension du permis de conduire un véhicule moteur à travers tout le Canada pour une période de trois ans, plus, enfin, une amende de \$500". Telle est la sentence que le juge Redmond Roche, de la cour des sessions de la paix, a imposée, hier après-midi, à Rémi Morissette, qui était accusé "d'avoir mis en service un véhicule automobile — une Chevrolet 1962 — dont la direction était usée et défectueuse". Selon le Code criminel, il s'agit là d'une offense mineure, et le maximum de

peine prévu par la loi est de six mois de prison.
Insouciance frisant la démente
 Mais avant de rendre sa sentence, le juge Redmond Roche, visiblement bouleversé, a déclaré à l'accusé et à ses trois amis — ceux-ci ont été témoins dans cette cause — que leur "insouciance frisait la démente".
 "J'entends des causes depuis quinze ans, a dit le juge Roche, et je ne me souviens pas d'avoir rencontré des individus aussi peu responsables. Ce que vous avez fait ferait

rougir et souffrir les êtres les plus primitifs. Votre insouciance cavalière et absolument déréglée à l'égard de la vie d'autrui est inacceptable. Il y a eu mort d'homme dans l'accident que vous avez causé, ne l'oubliez pas!"
 Il y a eu quelques mois, Rémi Morissette, accompagné de trois de ses amis, s'était rendu dans une taverne située rue Saint-Patrick.
 A sa sortie de la taverne, et toujours accompagné de ses amis, Morissette s'installa au volant de sa vieille auto — "qui aurait dû être démolie depuis longtemps", selon le

rapport des experts des laboratoires provinciaux — et, après un moment de marche, heurta un homme qui revenait chez lui après sa journée de travail.
 Hector Lavoie, la victime, glissa alors sur le capot, heurta le pare-brise et passa par-dessus le toit de l'auto. La victime, qui pesait pourtant 175 livres, avait été projetée à dix-sept pieds et son cadavre avait été retrouvé enroulé autour d'un poteau de l'Hydro-Québec.
Un "paquet de chiffons"
 Lors de l'enquête du coroner, Morissette et ses amis avaient soutenu qu'ils avaient eu l'impression de heurter un "paquet de chiffons" et que c'était la raison pour laquelle ils n'étaient pas descendus de voiture immédiatement.
 Le coroner avait jugé qu'il s'agissait d'un accident et n'avait retenu aucune accusation de négligence criminelle.

les tribunaux

L'avocat de Manseau présentera une "solide défense d'alibi"

Accusé d'un vol qualifié présumé commis le 21 septembre, Paul Manseau, 19 ans, du 5927, rue Saint-Denis, a comparu, hier matin, en correctionnelle, où il a nié toute culpabilité. Son enquête préliminaire a été fixée au 8 octobre.
 Le juge Dollard Dansereau, de la Cour des sessions de la paix, lui a cependant refusé tout cautionnement. Et pour une raison toute simple: l'accusé, qui avait écopé d'une peine de deux ans de pénitencier, le 11 novembre 1969, pour un vol avec violence, jouissait d'une libération conditionnelle depuis près d'un an.

tribunal: "Le 21 septembre, au moment où ce vol qualifié a été commis, mon client était chez lui en train de faire un lavage. J'ai des témoins qui seront présents lors de l'enquête préliminaire. Je veux qu'on inscrive au procès-verbal que je présenterai une solide défense d'alibi."
 Manseau est accusé d'avoir volé sous la menace d'un re-

volver, une somme de \$2,090, propriété de la succursale de la Banque Canadienne Nationale située au 1250 Bélanger.

PRETS SUR ...
 • BIJOUX • DIAMANTS
 • Antiquités • Objets d'art
 Nous achetons et payons comptants.
 Toutes transactions confidentielles.
Hoffman's
 1472, RUE PEELE

Rencontrez FRANÇOIS GALL
 Peintre français réputé
vendredi et samedi à la DOMINION GALLERY
 Le plus grand choix de belles peintures et sculptures offerts en vente à la plus grande galerie d'art du Canada
 1438, ouest Sherbrooke

Trois ans de pénitencier à "l'incorrigible" Soucy

"Trois ans de pénitencier". "Pardonnez-moi, Votre Seigneurie, savez-vous que je me suis évadé de prison? ... Est-ce que les trois ans s'ajoutent à ceux que..."
 "Je n'ai pas eu le temps de jongler avec vos mathématiques. Ma sentence, c'est trois ans de pénitencier pour les délits dont vous êtes accusé, ce matin, devant cette cour. Quant au reste, vous aurez suffisamment de temps, au cours des trois prochaines années, pour additionner, diviser ou multiplier vos années de prison!"
 Et Robert Soucy, âgé de 34 ans, du 2361 Saint-Charles, qui comparait hier matin, devant le juge Dollard Dansereau, de la cour des sessions de la paix, pour deux vols de camions postaux et un vol par effraction, a pris le chemin de Saint-Vincent-de-Paul.

qu'il conduisait un deuxième camion postal volé quelques jours plus tôt.
 Il était alors recherché par la police pour un vol par effraction commis dans une station Esso.
Le cul-de-sac
 Au cours de ce vol par effraction, Soucy a volé des cigarettes de l'argent, et deux uniformes de service Esso, le tout d'une valeur de \$200.

"Vous êtes un incorrigible, lui a dit le juge Dansereau. Votre dossier criminel est bourré de vols de véhicules automobiles. Vous avez eu votre chance, beaucoup plus que votre chance. Ce n'est même pas la peine de discuter avec vous, de vous donner quelques conseils. Vous changez quand vous avez vous-même trouvé des raisons de changer votre comportement. Pour le moment, c'est le cul-de-sac!"

Bruno Quesnel, O.D.
 Optométriste
 bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
 1015 ouest, Ste-Catherine — 849-7071

Ce soir auto-suggestions de 22 h à 22.45 émission animée par Guy Godin assisté d'un spécialiste de l'automobile
CKAC 73
 UNE STATION TELEMEDIA

Trois accusations
 Robert Soucy, alias Robert Gauthier, qui s'était évadé de prison en août dernier, a reconnu sa culpabilité, hier matin, aux trois accusations portées contre lui.
 A sa sortie, ou plus exactement après son évadement de prison, en août dernier, Soucy a volé un camion postal d'une valeur de \$2,000 qu'il a abandonné un moment à l'intersection des rues DeBullion et Charlotte pour aller prendre "un petit coup" au "St-John". La police a immédiatement repris possession du camion volé.

Mercredi matin, Soucy a été appréhendé par les policiers à l'intersection des rues Saint-Patrick et d'Argenson alors

Enquête Grant Mme Duke avait dit craindre pour sa vie

TORONTO (PC) — Le chef de police de Hamilton, M. Leonard Lawrence, a relaté jeudi une conversation privée qu'il a eu avec Mme George Clinton Duke et au cours de laquelle elle s'est inquiétée des relations de son mari avec John Papalia et Donald "Red" LaBarre.

Témoignant à la 13e audience de l'enquête du juge Campbell Grant, le chef Lawrence a expliqué que Mme Duke était venue le voir en juillet 1968 pour lui parler de ses difficultés domestiques.

"Elle m'a dit qu'elle craignait pour sa vie à la suite des intrusions de Papalia et de LaBarre à l'usine et dans leur résidence." Il a ajouté qu'elle n'avait donné aucun détail, si ce n'est qu'elle connaissait les deux hommes comme étant des criminels notoires. Mme Duke lui avait demandé un entretien confidentiel, parce qu'elle n'avait pas confiance en la police provinciale de l'Ontario, où son mari avait des amis parmi les officiers supérieurs.

A la suite de cet entretien, le chef Lawrence a mené une enquête détaillée sur les activités de Papalia et de LaBarre, sans toutefois trouver de preuves de leurs relations avec M. Duke.

Autre témoin
 La veille, le commissaire-adjoint John Wittey a déclaré au juge Grant qu'il avait conseillé à un officier subalterne de ne pas tenir compte des ordres du commissaire Eric Silk, qui avait interdit tous les rapports sociaux avec M. Duke.

Déclenchée à la suite d'une plainte du Dr Morton Shulman, député NPD de Toronto, l'enquête du juge Grant porte sur les relations que l'industriel George Duke aurait eues à la fois avec des policiers provinciaux ontariens et des membres de la mafia dont il a cité les noms, Papalia et LaBarre, et qu'il a qualifiés de criminels notoires.

DANS LES STATIONS-SERVICE

GRATIS

BP

PARTICIPANTES

ALBUM GRATUIT*
 ET LES
10 PREMIÈRES IMAGES EN COULEURS AVEC L'ACHAT DE \$3.00 D'ESSENCE.

Les Merveilles DU ROYAUME DES ANIMAUX

Faites connaître à vos enfants les merveilles du monde animal...

4 essences de force
 ...votre voiture en aime une!

- Un excellent moyen de s'instruire, oeuvre d'un éminent zoologiste.
- Plus de 400 images faciles à placer, en couleurs naturelles, avec description de chaque animal.
- Un travail passionnant qui occupera vos enfants pendant des semaines.
- D'autres enveloppes de 10 images sont données pour chaque achat de \$3.00 d'essence.

GRATIS
 10 VIGNETTES DU ROYAUME DES ANIMAUX
 AVEC L'ACHAT D'ESSENCE DE \$3.00

*Album gratuit, pendant quelque temps seulement.

Mme Robert Bourassa inaugure un nouveau style de conférences

par Mariane FAVREAU

Pour sa première conférence en public, Mme Robert Bourassa, épouse du premier ministre du Québec, a fait preuve de courage, d'intelligence, de diplomatie.

Invitée à parler du rôle de la femme en politique, elle a fait un exposé succinct de ses vues sur la question. Les épouses des participants au Congrès de l'Union des Municipalités ont semblé apprécier l'aisance avec laquelle elle a expliqué qu'il existe, selon elle, trois niveaux de participation.

Pour les unes, il s'agit d'une carrière en politique soit au niveau municipal, soit au niveau provincial. Pour d'autres, cette participation prendra plutôt la forme d'une recherche, d'une documentation touchant divers aspects de la vie communautaire. "Et son rôle peut être déterminant, a-t-elle précisé, par l'intérêt qu'elle manifeste pour les problèmes d'habitation, d'économie, de consommation."

Enfin, un autre groupe de femmes se montreront actives

en participant aux activités de leur mari, et des institutions de leur milieu qu'il s'agisse de l'école, ou d'autres organismes.

"De silencieuse qu'elle était, la femme s'est mise à parler et à revendiquer. Elle ne veut plus être réduite au seul statut de son mari mais trouver elle-même sa place où elle peut apprendre, agir", a expliqué Mme Bourassa.

Elle estime également que la femme est une citoyenne "à part entière et à égalité de l'homme... Elle a les mêmes droits ou devraient les avoir si elle ne les a pas encore."

"L'émancipation véritable de la femme se fait par l'éducation. L'éducation des jeunes filles est le geste le plus concret et le plus efficace pour cette promotion féminine."

C'est une femme qui semble avoir profondément réfléchi à ces questions et qui s'excuse de "sembler peut-être féministe dans cet exposé".

"Il faut normalement amener les femmes à assumer leurs responsabilités dans le domaine public, leurs responsabilités de citoyennes. "Et Mme Bourassa cite le politologue Dion: "La politique a envahi nos vies et il nous est virtuellement impossible d'échapper à son emprise." Idée qu'elle ne peut que faire sien, à tous les points de vue!

La fosse aux lions

Là où la conférencière s'est révéllée une femme surprenante, c'est quand elle a donné la parole à ses auditrices et qu'il s'en est suivi une espèce de duel.

Duel purement philosophique, pour ainsi dire, mettant aux prises d'une part les tenants d'un certain statu quo quant au rôle de la femme, et d'autre part une jeune femme réaliste et capable de défendre son point de vue.

Jamais sans doute épouse de premier ministre (du Québec

ou d'ailleurs) n'a ainsi soutenu la controverse.

Car inévitablement, comme dans tout groupe de femmes, on a ramené le débat à l'éternel dilemme: femme au foyer — femme au travail, ce qui n'était pourtant pas le propos de la conférencière.

"Il faut se trouver quelque chose d'intéressant à vivre. Si la femme ne vit que par son mari, il lui manque quelque chose." Elle explique aussi que dans ces diverses activités à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer, la femme "cherche plus qu'une évocation. C'est une réalisation."

Dans l'auditoire, on a blâmé la publicité, la propagande qui veut attirer les femmes au travail. On a demandé pourquoi les femmes qui travaillent ne céderaient pas leur place aux jeunes qui chôment (applaudissements)

"Dans une société progressiste, de répondre Mme Bourassa, il y a place pour tout le monde. Pour quelle raison la femme céderait-elle sa place?"

On a aussi suggéré qu'on pourrait créer les 100.000 emplois en laissant les femmes chez elles. On a évoqué le cas de jeunes enseignantes sans travail qui vont travailler dans les maisons privées. Dans les maisons des "mères de familles qui enseignent".

Tout en répondant avec verve à ces questions, Mme Bourassa a exprimé l'avis que dans une société bien organisée, où existe la planification on ne devrait pas se poser ces questions.

Comment cette controverse s'est-elle terminée? Les impératifs du métier ont forcé le journaliste à quitter un peu avant la fin. Chose certaine, il s'agit là d'une conférence-participation inoubliable.

Au fait, Mme Robert Bourassa portait un deux-pièces à damier irrégulier dont la jupe s'arrête au genou.



L'essentielle ceinture

Face à l'invasion de la mode par les accessoires, une maison parisienne bien connue, vient de fonder une nouvelle société: Jean Patou Boutique Accessoires. Son but? Apporter beaucoup de souplesse et le maximum de nouveauté au prêt-à-porter Haute-couture. Voici deux croquis illustrant

quelques-unes des tendances pour l'hiver '70-'71. Les ceintures de daim ou de cuir se nouent lâches ou choisissent de larges boucles métalliques, parfois martelées. Quant aux sacs en bandoulière, ils sont surchargés, possèdent des pochettes, et des fermoirs Jean Patou.

Les taches de rousseur

Il est difficile de faire complètement disparaître les taches de rousseur que le soleil a rendues plus apparentes. Seul, un médecin ou un institut de beauté peut y parvenir par des traitements électriques, des applications de neige carbonique, ou le "peeling". Mais on peut les atténuer soi-même en les frottant avec un peu d'eau oxygénée ou en les lotionnant matin et soir avec le mélange suivant (à

faire préparer en pharmacie):
— SUBLIME, CHLORHYDRA TE D'AMMONIAQUE: 0.25 gr.
— EMUL D'AMANDES: 120 gr.
Appliquez pendant la nuit, une crème ainsi composée (toujours par le pharmacien):
— SUBLIME: 0.05 gr.
— EAU OXYGENEE à 20 VOLUMES: 15 gr.
— LANOLINE: 15 gr.



Joindre l'utile à l'agréable

C'est un cendrier décoratif pour le bureau du golf. Mais, ce n'est pas tout! Si vous retirez le cendrier, la base devient une coupelle pour s'exercer à poter la balle. Le poteur télescopique est de taille et de poids réglementaires et peut servir pour la pratique courante.

BIRKS JOAILLIERS

\$7.95

L'avortement: un problème qui est loin d'être réglé

Les médecins hésitent encore à pratiquer des avortements légaux et "plus de 90 pour cent des femmes qui ne veulent pas un enfant doivent avoir recours aux services d'un avorteur clandestin", a déclaré le Dr Eric Saibil, président du Doctors for Abortion Law Repeal, une association de médecins préconisant l'abrogation de la loi sur l'avortement.

Les femmes qui se font avorter sont encore en butte à bien des préjugés, a soutenu le Dr Saibil au cours d'un interview, et cela tient surtout à ce système hypocrite qui attribue

aux hommes et aux femmes des valeurs morales différentes.

"On entend souvent dire: maintenant que vous vous êtes amusés, c'est le temps de payer", de la part des personnes qui ne se sont pas amusées, a souligné le médecin.

"Mais cette attitude change, a-t-il ajouté, et cela favorise certainement une réforme quelconque. J'ignore jusqu'où le pays est prêt à aller, mais de plus en plus de personnes estiment que la loi ne cadre plus avec les croyances morales de la majorité des Canadiens."

Nigeria: retour à la vie civile en 1976

LAGOS, Nigeria (AFP) — Le général Yakubu Gowon, chef du conseil militaire suprême du Nigeria, a fixé à 1976 la date du retour du Nigeria à un régime civil.

Le général Gowon, qui parlait hier à la radio à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance, a précisé que le Conseil militaire suprême avait établi un programme en neuf points pour garantir la paix, la stabilité et le progrès du pays. Ainsi une commission sera chargée de préparer une nouvelle Constitution. Les forces armées seront réorganisées. Un plan de développement pour les années 1970-1974 permettra de réparer les dégâts causés par la guerre civile.

De nouvelles mesures destinées à mettre fin à la corruption ont également été annoncées par le chef de l'Etat. Une commission devra mettre au point un système de réparation des dépenses budgétaires entre les douze Etats.

Un recensement général sera organisée, tandis que des partis politiques "vraiment nationaux" seront fondés.

Enfin, a conclu le général Gowon, la Nigeria poursuivra ses efforts pour l'élimination du colonialisme et du racisme en Afrique, pour la consolidation de l'unité africaine et pour l'établissement d'unions économiques régionales en Afrique.

Pour vaincre le cancer

SAN FRANCISCO (PA) — Une campagne menée à travers les Etats-Unis dans le but de dépister rapidement le cancer chez les femmes a permis de prolonger, et bien souvent sauver, près de 3,600 vies. a déclaré, hier, le Dr Louis Bush, le président du comité sur le cancer de l'Académie américaine de la pratique générale.

5 PAIRES DE BILLETTS DE SAISON DU CANADIEN LNH AU FORUM à gagner!

VOIR TOUS LES DÉTAILS DANS CE JOURNAL

Féminin-pluriel

Le droit de participer

par Mariane FAVREAU

Il y a toutes sortes de services disponibles par l'entremise des agences gouvernementales fédérales ou provinciales. Services disponibles aux femmes tout comme aux hommes.

Le droit d'avoir un numéro

Souvent, quand on remplit ses rapports d'impôts ou autres formules, on demande le numéro d'assurance sociale. Celles qui ne possèdent pas encore cette carte peuvent en faire la demande en téléphonant au bureau d'assurance-chômage de son quartier. On trouve ces numéros de téléphone sous la rubrique "Gouvernement du Canada" dans le bottin téléphonique.

On vous fera parvenir un formulaire que vous retournerez à ce bureau et vous recevrez votre carte d'assurance sociale quelque temps après.

Le droit de vieillir

Que vous ayez déjà travaillé ou non, que vous ayez des revenus ou non, vous avez droit à la pension de vieillesse du Canada à l'âge de 65 ans. Elle est de \$79.58 par mois; à cela s'ajoute un supplément allant jusqu'à \$31.83 pour ceux qui n'ont aucun autre revenu.

Si vous êtes à la veille d'atteindre l'âge de la retraite, procurez-vous une formule de demande de pension de vieillesse dans un bureau de poste. Il n'y qu'à la remplir et à l'expédier.

Dans les cas où cette pension sera insuffisante, on peut aussi faire appel au Bureau du Bien-être de sa région. A Montréal, il existe plusieurs bureaux de ce genre qu'on peut trouver dans le bottin téléphonique sous "Ville de Montréal".

On nous explique qu'un supplément peut être accordé, par exemple, dans les cas où il y a de grosses dépenses de médicament ou de médicaments.

Le droit d'être malade

Ici encore, même si vous ne travaillez pas, vous êtes admissible à l'assurance-santé du Québec. Mais il faut vous inscrire au plus tôt. On peut encore trouver dans les journaux des formules d'application. Sinon, il suffit de téléphoner à la Régie de l'assurance-maladie du Québec à: 878-9261. On vous fera parvenir la formule nécessaire.

Nous recommandons particulièrement aux personnes qui ne sont pas sur le marché du travail (retraitées, rentières, etc) de faire cette demande, afin de profiter des avantages de l'assurance.

Il y a bien sûr une cotisation à payer si vous avez un revenu de plus de \$2,000 (célibataire) ou de \$4,000 (marié). Elle se chiffre à 8/10 de 1 pour cent du revenu, ce qui est relativement peu.

Si vous n'avez d'autre revenu qu'une pension de vieillesse, par exemple, vous n'avez pas de cotisation à verser.

Le droit de se renseigner

Il existe un tas de situations imprévues où l'on aurait besoin de service adéquats. Mais la plupart du temps, on ne sait pas qui peut vraiment nous aider.

Dans ces cas, il faut faire appel au Centre de référence du Grand Montréal. S'il existe un organisme capable de vous aider, le Centre de référence le sait. S'agit-il de personnes seules, de personnes âgées, de mères célibataires, de convalescents, d'enfants ou d'adolescents qui ont besoin de services, le Centre les dirigera là où il le faut.

Il s'agit uniquement d'une agence de renseignements, mais pourvue d'un personnel compétent et familier des problèmes personnels, familiaux ou sociaux.

Pas de rencontre Nixon-Kossyguine

BELGRADE (AFP) — Le porte-parole de la Maison Blanche a catégoriquement démenti hier soir que le président Nixon ait jamais envisagé de rencontrer le président du conseil soviétique, M. Alexei Kossyguine, à l'issue de sa propre visite à Belgrade.

Selon certaines sources moscovites, cette réunion aurait été envisagée à Vienne. Le projet en serait né au moment le plus critique de la crise jordanienne et il aurait été abandonné du fait de l'amélioration progressive de la situation dans ce secteur.

Le porte-parole américain a déclaré qu'il s'agissait là de spéculations pures et simples. "Aucun projet de la sorte n'a jamais été pris en considération", a-t-il affirmé.

DALIA & CO. LE CENTRE DE LA MODE 1470 PEEL SUITE 918 — 845-0234
en face de l'hôtel Sheraton Mont-Royal

La plus grande vente de perruques qu'il n'y ait jamais eu au Canada. Rég. \$35 et \$45. à \$15.55 (faites à la machine) ou \$16.99 (faites à la main) 10,000 perruques de notre inventaire régulier, 11 jours seulement du 5 au 17 octobre.

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie et les Galeries d'Anjou.

Les secrets de polichinelle

glanés par Lyse Rossignol collaboration spéciale

Pour l'homme de votre vie

Un rappel discret. Avoir une maison en banlieue pour élever une famille, c'est une chance. L'herbe valant mieux que l'asphalte. Le grand air mieux que l'air pollué. Mais, il y a ce désavantage qui fait que vous êtes loin des magasins. C'est dire qu'il y a beaucoup de chances que votre mari soit chargé de quelques commissions quand il vous quitte le matin pour son travail en ville. Une fois sur deux, ces commissions il les oublie, ne se rappelle plus au juste ce que vous désirez. Vous pouvez glisser des notes dans ses poches, pris par d'autres problèmes, il oubliera d'y regarder. Ça n'arrivera plus si vous collez ces notes sur son paquet de cigarettes. Il sera bien obligé de les voir.

Poche de sécurité. Un professionnel dans la vente de costumes et manteaux pour homme dit qu'un de ses "clients" lui a demandé un jour de poser une fermeture glissière à la poche intérieure de son paletot. Quand il voyage, il y glisse toujours son passeport et ses petits papiers importants. Il court ainsi moins de chance de les perdre. Bonne idée qu'il suggère d'exploiter à ses autres clients. Si votre mari voyage souvent, pourquoi ne pas faire de même. Il gardera dans cette poche de sécurité, non seulement son passeport, mais aussi son billet d'avion ou de train et ses chèques de voyageur. Après, par exemple, qu'il n'aille pas s'offrir le luxe d'aller oublier son manteau dans un restaurant...

Pour une fois le fusil à eau fera des "bons coups"

Fiston a un fusil à eau, il veut tout arroser, même le petit dernier... Essayez donc d'utiliser ce "cher" fusil pour une bonne fin. Pour laver vos vitres par exemple. Remplissez le fusil d'eau vinaigrée ou de liquide spécial et confiez-lui la tâche de nettoyer vos vitres. Donnez-lui du papier journal pour les essuyer ensuite. Bien certain que nous

vous suggérons de lui faire laver les vitres de l'extérieur, car dans la maison il risque de faire du gâchis. Mais vous serez surpris des résultats et du temps qu'il passera à faire un beau travail tout en s'amusant. Qui sait, il vous lavera peut-être les vitres tous les jours. Non mais ça serait chouette!



Une étoile ma dit...

PAR LISE MOREAU collaboration spéciale

Je ne crois pas beaucoup à l'astrologie, tout de même par curiosité j'aimerais savoir laquelle est l'ascendant de mes enfants? Un de ceux-là est adopté, si vous me dites lequel, j'avoue que je serai ébranlée. Un le 12 décembre 1960 à 9.15 m. P.M. Le 7 août 1963 à 4.33 P.M. le dernier le 1er juillet 1966 à 5 heures du matin.

Une incécise. Chère madame vous êtes libre de croire à l'astrologie. Je vais vous donner l'ascendant de vos enfants, vous en déduirez ce que vous voulez, pour voir vraiment ce qui se passe dans la vie de quelqu'un il faut faire une carte du ciel et j'ai souvent dit que je ne peux le faire dans les cadres de ce courrier. Le premier de vos enfants est Sagittaire ascendant Lion. L'autre est Lion

ascendant Sagittaire, le dernier est Cancer ascendant Cancer presque Lion. A première vue si l'un de vos enfants est adopté ce serait celui qui est Sagittaire, je ne saurais en être sûre ne possédant ni votre signe ni celui de votre mari et n'ayant pas le temps de dresser une carte du ciel complète. Mais les planètes des deux autres semblent correspondre davantage entre elles. D'ailleurs chère madame je ne considère pas ce courrier comme un défi, j'essaie simplement d'aider.

Quel est l'ascendant d'une petite fille née le 23 mars 1955 à 6 heures du matin. Elle est très coléreuse?

Une maman inquiète. Votre fille est Bélier ascendant Bélier. Evidemment elle est coléreuse, mais c'est sûre-

ment de courte durée. Elle n'aime pas être freinée et veut avoir une vie active. Il faut éviter de l'arrêter continuellement et tenter plutôt de l'aider dans ses projets, même s'ils vous semblent n'être pas très constructifs.

Une nature de cette sorte demande beaucoup de dignité, car si vous l'empêchez sans arrêt de faire ce qu'elle veut, non seulement elle vous fera des colères, mais ce qui est plus grave, elle peut se désintéresser de tout, se disant que ce n'est pas la peine d'entreprendre quoi que ce soit. Les adolescents ont besoin d'être actifs, ou alors ils peuvent se laisser sombrer et devenir complètement inertes. Elle possède la planète Mars, celle du Bélier en Verseau signe de renouvellement. Elle tentera donc toute sa vie de s'intéresser à ce qui est neuf. Si elle dépasse les bornes permises, faites-le lui réaliser en tentant de l'orienter vers quelque chose de plus stable. Bonne chance madame.

Mon père a 80 ans, il est né le 5 mai 1890 nous ne savons pas à quelle heure, il est actuellement pratiquement impotent, croyez-vous qu'il puisse vivre encore longtemps.

Chère madame, votre question est de celles auxquelles je ne réponds pas. Je ne sais d'ailleurs quel motif vous la fait poser. Il est bien évident qu'un homme de 80 ans ne saurait vivre encore plusieurs années. Je ne vois pas en quoi le fait de savoir quand sa mort surviendra pourrait vous aider, si ce n'est que vous ayez intérêt à celle-ci. Sinon ce que l'on ne sait pas ne fait pas mal et mieux vaut ne pas le savoir. J'ai d'ailleurs expliqué déjà, que je peux voir les moments difficiles pour la santé des êtres et en déduire qu'ils doivent être plus prudents, aucun astrologue sérieux ne peut garantir l'heure et le moment de la mort de quelqu'un si ce n'est percevoir une période plus difficile à traverser qu'une autre.

AIDONS-NOUS



Aux limites de Ville Mont-Royal, ou près de Papineau, du métro Jean-Talon, du Boulevard Métropolitain et Crémazie. On nous demande pour des familles éprouvées, des gardiennes temporaires ou à jour fixe. Des bouées de secours qui ont le cœur de faire partie d'une équipe d'urgence que nous voudrions mettre sur pieds. Si vous avez quelques heures de temps en temps, prenez rendez-vous avec nous 844-4442, Service Bénévole de Montréal. Etre gardienne, c'est beaucoup plus que surveiller des enfants; faites-en l'expérience; c'est bien souvent aider une famille entière dans un moment d'épreuve. C'est... être la "Sœur Volante".

Dans un grand hôpital de l'est de Montréal, on aimerait avoir pour distraire les malades (hommes hospitalisés), des volontaires qui savent organiser des jeux. Loisirs intéressants.

Dans Rosemont, une femme très âgée demeure seule depuis que son mari est à l'hôpital. Elle est très handicapée. Ne peut faire aucun ménage et souffre de voir son petit foyer prendre un air triste et las; elle souffre aussi d'être toujours seule, il lui faudrait une amie volontaire qui tout en enlevant la poussière parlerait de choses et d'autres... ou écouterait. C'est très urgent. Une jeune femme qui veut et doit se remettre sur le marché du travail, pourrait suivre des cours les mardis et mercredis soirs. Mais il y a trois enfants à la maison. Qui veut prendre soins de cette petite famille entre 7.30 et 10.30 p.m., près d'Hochelega. Ce serait pour cette jeune femme la chance de sa vie que de pouvoir étudier... et pour les enfants la



Pour une vie trépidante

L'Angleterre est renommée pour ses lainages de qualité toujours renouvelés. Voici trois ensembles qui s'adaptent à la vie trépidante des hommes d'aujourd'hui: le premier (à gauche), signé Norman Hartnell, est un pantalon de loisir accompagné d'un gilet style blouson. Au centre: complet

de ville à gilet fermé décollé en V et veston sans boutonage; création Hartnell pour Reid et Taylor of Scotland. A droite, pantalon légèrement évasé et gilet boutonné en diagonal; le veston a disparu! Un modèle de Francis Jennings de Londres.

Si son plumage se met à ressembler à son ramage, l'homme fera des ravages

(PC) — L'"homo canadiensis" poursuit son propre mouvement de libération, dans le domaine du vêtement.

En effet les hommes qui, autrefois, se contentaient de se vêtir de façon plutôt neutre, ne semblent plus vouloir être des femmes leur volant la vedette dans le domaine vestimentaire.

Et pourquoi pas? Après tout, chez les oiseaux, ce sont les mâles qui ont le plumage le plus brillant. Par conséquent, cet automne, plus que jamais, les femelles n'ont qu'à bien se tenir si elles veulent être de taille à lutter contre leurs compagnons en ce qui concerne l'élégance. L'homme chic, en effet, portera des couleurs variées et ses vêtements, comme ceux des femmes, suivront les décrets toujours changeants des créateurs de la mode.

Un relevé transcanadien effectué par la Presse Canadienne a mis les points suivants en évidence:

Les cravates seront larges et bigarrées.

Les vestes et les manteaux seront plus longs.

Les pantalons droits ou élargis du bas seront en vogue.

Mais les chemises blanches seront reléguées aux oubliettes, et les chemises de couleurs vives seront plus populaires que jamais.

Les costumes

Les revers des costumes seront également plus larges, et les costumes à devant croisé seront en vedette, bien que les

vestes à devant simple soient encore acceptées.

Quant aux couleurs utilisées pour la confection des costumes, la plupart des experts prédisent que les bleus et les gris domineront, tandis que les bruns, les ors et les verts perdront un peu de leur popularité des saisons précédentes.

On verra également beaucoup de tissus rayés ou à carreaux, d'autres à motifs géométriques.

Quelques hommes porteront le maxi-manteau, mais on croit qu'ils demeureront des exceptions.

Quant aux chaussures, ce sont encore les bottes et bottillons qui seront le plus populaires. On verra aussi beaucoup de boucles et de courroies. Beaucoup de ceintures aussi, très larges et ornées de boucles diverses.

A Terre-Neuve, la mode suivra de près celle des autres provinces du Canada, et s'inspirera des coupes européennes, adaptées à la clientèle nord-américaine. Beaucoup de poches extérieures. La taille sera cintrée et les pantalons élargis du bas.

En Nouvelle-Ecosse, on ne prévoit pas de changements radicaux dans la mode masculine, mais on adopte de façon générale la chemise de couleur.

A Toronto, des porte-parole de la maison Eaton's prédisent que l'homme élégant portera des pantalons droits ou élargis du bas, des manteaux et des vestes plus longs, des chaussures qui ressembleront à des bottes, des cravates très larges, des revers larges.

M. Doug Steele, de la mai-

son Simpson's, déclare que les manteaux masculins auront une allure militaire, avec cols à la Napoléon. Les manteaux seront portés juste au-dessous du genou.

Virginité synthétique

LONDRES (PA) — Un chirurgien britannique rapporte qu'il a restauré la virginité d'une mariée de 20 ans, ce qui représente une innovation médicale dans une Angleterre par ailleurs tolérante.

Le cas de la "vierge synthétique" était celui d'une jeune fille terrifiée qui avait déjà perdu son hymen mais qui devait présenter à ses parents et à ses beaux-parents la preuve d'une vie virginale, le lendemain de la nuit de noces.

En conséquence de ses complications et après avoir obtenu l'approbation de l'Association médicale britannique le chirurgien plastique a réparé l'hymen rompu. Il a dit qu'il n'anticipait pas beaucoup d'opérations de ce genre en Angleterre où les maris "s'en fichaient royalement."

Mais dans les régions du monde où la virginité a beaucoup de prix, comme au Moyen-Orient, cette opération est courante.

Les verres incassables bientôt obligatoires?

WASHINGTON (PA) — L'Administration des Aliments et Drogues a annoncé mercredi qu'elle a l'intention de réclamer l'utilisation des verres incassables pour les lunettes.

Il semble que les verres laminés et d'autres verres de matières plastiques réduiraient de beaucoup les accidents (120,000 par année aux Etats-Unis), dus aux éclats de verres cassés, explique la FDA.

"La preuve que le danger serait moindre de dire le commissaire de la FDA, M. Charles C. Edwards, c'est que dans

la plupart des usines, on exige que les employés portent des lunettes aux verres incassables."

Pour le moment, on attend la réaction du public et les commentaires de l'industrie note la FDA, soulignant que les verres de contact n'étaient pas touchés par ce projet. S'il était accepté, seules les personnes qui sont allergiques aux matériaux utilisés pour les verres incassables pourraient porter des verres ordinaires et sur l'avis du médecin seulement.

5 PAIRES DE BILLETTS DE SAISON DU CANADIEN LNH AU FORUM à gagner!

VOIR TOUS LES DÉTAILS DANS CE JOURNAL

Les boutique-mode **DUPUIS** pour elle et LE **petit SALON**

présentent

TEMPO 70'71'

COLLECTION AUTOMNE-HIVER

MARDI LE 6 et MERCREDI LE 7 OCTOBRE à 20:30

6500 PLAZA SAINT-HUBERT 2ième étage

BILLET: \$2.00

EN VENTE:

DUPUIS pour elle

6500 PLAZA SAINT-HUBERT AU BUREAU

OU COMPOSEZ 279-4581 POSTE 34

PORTEZ À VOTRE COMPTE

LUCAS a le plaisir d'annoncer la présence en ses murs de **Gabriel Lucas**, son fondateur, qui demeurera à la disposition de sa clientèle jusqu'à la fin du mois de décembre.

Pour un rendez-vous avec M. Lucas, veuillez composer **937-9176** ou venez le rencontrer à la joaillerie du lundi au samedi entre 10 h du matin et 5 h 30 de l'après-midi.

Ogilvy a 104 Ans

L comme gros Lot

GAGNEZ

Un week-end pour 2 à New York

Demain c'est le dernier jour

Chaque achat effectué aujourd'hui et demain, les deux derniers jours de notre Vente Anniversaire vous mérite une nouvelle chance de gagner. Renseignez-vous auprès des vendeurs.

La 29ème gagnante

Mlle L. O. Sullivan, 3000 boulevard Gouin, Montréal

Ogilvy en Ville, à Fairview et aux Galeries d'Anjou

OGILVY'S

Une façon efficace de sauver des vies humaines

SAN FRANCISCO (PA) — Un tiers des victimes de crises cardiaques qui meurent tous les ans aux Etats-Unis avant d'atteindre l'hôpital pourraient être sauvées si le secours médical leur était accessible immédiatement.

Une façon efficace de réduire la mortalité serait de poster des infirmières qualifiées dans les principaux édifices à bureaux, les stades sportifs, et partout où les gens s'assemblent en grand nom-

bre. C'est ce qu'a dit le Dr E. Grey Dimond, de Kansas City, Missouri, qui s'adressait au congrès de l'Académie américaine des praticiens.

Le Dr Dimond a ajouté que 90 p. cent des décès qui se produisent durant l'heure qui suit la crise surviennent par suite de battements désordonnés et accélérés du cœur.

Le traitement d'urgence qu'il recommande est l'injection d'une drogue qui restaure le rythme des battements du cœur. Le nom générique de ce

remède est la lidocaïne qui aide à restaurer la stabilité électrique du cœur, et à maintenir sa capacité de pomper.

Selon le Dr Dimond, les in-

firmières savent maintenant agir immédiatement et avec compétence dans les cas d'urgence à l'hôpital, où les traitements récents permettent de

sauver 25,000 à 30,000 vies humaines.

A son avis, elles peuvent en faire de même en dehors de l'hôpital.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Comment tirer parti d'un couloir

Dans les plans de rénovation d'une vieille maison ce couloir a perdu son utilité. Au lieu d'abattre la cloison qui le sépare d'une chambre à coucher, le décorateur Jean Meunier l'a conservée, transformant le tout en salle d'eau. La douche a été logée au fond et tous les éléments habituels rangés le long d'un mur carrelé à mi-hauteur avec de la céramique blanche. L'ensemble mur-plafond a été tapissé avec un papier authentique "colonial américain" ponctué de blanc et de rouge sur un fond bleu Wedgewood, couleur reprise pour la peinture des portes et dans le choix des bibelots. A remarquer, le miroir au-dessus du lavabo-coquille, encadré de deux appliques et la console servant de base à un bouquet de fleurs séchées.

Notre horoscope

Notre horoscope à partir de minuit ce soir.

LES ENFANTS NES CE JOUR pourront, dans l'ensemble, profiter de la faveur de leurs contacts avec autrui, de leurs initiatives altruistes ainsi que des intérêts qu'ils partageront avec leur conjoint ou leur plus intime familier. A la condition, toutefois, qu'ils évitent le laisser-aller, l'inconscience de leurs responsabilités et les entreprises hasardeuses vers lesquelles ils pourraient être attirés.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL
BELIER

Rompez vos habitudes coutumières. Tout semble indiquer que vos associés feront un pas en avant. Vérifiez tous les détails de vos projets. Assurez-vous de leurs solidités. Une approche dynamique paie toujours bien. Soyez confiant.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI
TAUREAU

Mettez l'accent sur le mouvement, soyez disponible et versatile. Appréciez la beauté autour de vous et profitez-en pour étendre vos connaissances.

Vérifiez ce que vous avez. Faites attention à votre budget. Ne dépensez pas trop.

DU 21 MAI AU 21 JUIN
GEMEAUX

Faites preuve de simplicité. Soyez à votre mieux et soignez votre apparence. La clé du jour c'est l'accomplissement. Si vous avez du tact et de la diplomatie, vous ferez des acquisitions importantes pour la réalisation de vos projets.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET
CANCER

Prenez vos responsabilités en main. Montrez de la bonne volonté si vous voulez que les autres soient disposés à vous aider. Soyez ambitieux, on vous aidera à avancer. Des opportunités vous seront données de prouver votre habileté.

DU 23 JUILLET AU 23 AOUT
LION

Vous devrez travailler encore plus pour réaliser vos projets. Ne négligez aucun détail. Si vous avez besoin d'aide n'hésitez pas à la demander de personnes fiables. Si vous persistez, le succès viendra. Ayez confiance en vos atouts.

DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE
VIERGE

Tenez-vous sur vos gardes pour éviter une discussion dés-

agréable. Veillez à ne pas vous créer des soucis d'ordre financier. Vous aurez l'occasion de revoir quelqu'un avec qui vous avez partagé plusieurs années. Montrez-vous sociable malgré vos préoccupations.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE
BALANCE

Une fausse manœuvre risque de faire échouer un projet que la prudence pourrait amener au succès. Réfléchissez bien et ne laissez pas intervenir votre entourage dans vos problèmes personnels. Une certaine confusion régnera chez vos amis.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE
SCORPION

Ne cédez pas à vos tentations si vous tenez à éviter de sévères déceptions. Vous recevrez probablement une proposition dont les suites pourront vous être avantageuses. Méfiez-vous des conversations futiles. Certains problèmes financiers réclament votre attention.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE
SAGITTAIRE

Vous aurez l'occasion d'exposer une de vos ambitions à une personne compétente et

Jouer des droites et des courbes

(Exclusif à LA PRESSE et au Washington Post)

Les lignes droites des mobiliers modernes peuvent pro-

duire un effet trop sévère, peu chaleureux. Examinant l'étalage de meubles modernes d'un grand magasin, une dame a remarqué: "C'est

comme au bureau du dentiste!"

Si vous ne voulez pas obtenir l'atmosphère d'un bureau mais que vous aimez les styles modernes, pensez aux courbes. Des tables rondes, des fauteuils à dossiers arrondis, des tissus imprimés à rayures, peuvent beaucoup pour adoucir et réchauffer l'atmosphère d'une maison.

DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER
CAPRICORNE

Ne dispersez pas vos efforts. Evitez les fausses manœuvres. Vous bénéficierez des circonstances imprévues si vous êtes dynamique et plein d'entrain. Ne soyez pas trop dépensier. Vos préoccupations vous émervertent mais elles ne sont que passagères.

DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER
VERSEAU

Une fausse manœuvre pourrait exposer vos projets. Vous aurez à prendre une décision sur une question délicate. Un déplacement vous procurera d'agréables impressions. Une amitié nouvelle vous apportera un nouveau réconfort.

DU 20 FEVRIER AU 20 MARS
POISSONS

Méfiez-vous d'un optimisme exagéré en matière de finance. Vous risqueriez d'avoir des mécomptes. Votre sens pratique vous avantagera dans vos occupations. On appréciera votre comportement. Laissez les événements suivre leur cours.

Les accessoires décoratifs comme les lampes, les vases à fleurs, les candélabres, même les tableaux, peuvent utiliser les courbes plutôt que les droites.

Les tentures de tissu imprimé de tracés d'ondulations ou de motifs circulaires atténueront mieux que de simples pans de couleur la rigidité des lignes.

Si vous considérez qu'une table à café de verre rectangulaire reste ce qui convient le mieux à la disposition de vos sièges, essayez d'en trouver une qui ait une base arrondie en chrome. Disposez une table de forme cubique auprès d'un fauteuil aux lignes plus arrondies.

Un papier peint aux motifs de courbes et d'arabesques peut changer complètement une pièce remplie de meubles aux lignes droites. Ou encore, un tapis à rayures, comme un tapis oriental, peut avoir le même effet. Les décorateurs professionnels combinent souvent les meubles modernes et les tapis orientaux dont les dessins sont vieux de plusieurs siècles.

En mariant les lignes tout aussi bien que les couleurs, la maîtresse de maison se montrera créatrice.



Mlle Huguette Riopel, (à gauche) la vingtième gagnante du concours Ogilvy: "Gagnez un week-end pour 2 à New York", est photographiée dans la salle de réunions du magasin où Madame de Roussy de Sales, directrice des relations avec le personnel, lui remet ses billets d'avion Air Canada.

Avec chaque achat, une nouvelle chance de gagner durant le 104e Anniversaire Ogilvy qui se termine demain. Renseignez-vous auprès de nos vendeurs.

OGILVY



Mlle J. Martiñ, la vingt-cinquième gagnante du concours Ogilvy: "Gagnez un week-end pour 2 à New York", est photographiée dans la salle de réunions du magasin où Monsieur J. R. Lanctot, un des directeurs du magasin, lui remet ses billets d'avion Air Canada.

Avec chaque achat, une nouvelle chance de gagner durant le 104e Anniversaire Ogilvy qui se termine demain. Renseignez-vous auprès de nos vendeurs.

OGILVY

Notre médecin vous parle

Malaises par contact

par le Dr T.R. Van Dellen (collaboration spéciale)

La pensée du jour: En voyage, il ne faut pas oublier d'apporter suffisamment de médicaments pour la durée du déplacement.

La dermatite de contact porte bien son nom puisque celui-ci fait allusion à une éruption qui se développe quand un individu touche à une substance à laquelle il est sensible. L'herbe à la puce et les réactions aux cosmétiques sont les responsables les plus souvent en cause. La peau devient rouge, démange, et enfle; de petites ampoules peuvent alors se former. Les

longtemps insoupçonnée. Une Anglaise avait les paupières enflées tous les dimanches. La réaction oedémateuse durait de 48 à 72 heures. Les tests de la peau ont démontré qu'elle était allergique au poli à chaussures qu'elle utilisait pour ses souliers bruns qu'elle ne portait que le dimanche.

Les cosmétiques sont ordinairement bien tolérés. Parfois les parfums et les eaux de cologne sensibilisent la peau aux rayons du soleil. Rien ne se produit tant que la personne emploie le parfum en question sans aller à l'extérieur par une journée ensoleillée. Certaines femmes ont l'habitude de mettre un soupçon de parfum ou de cologne sur les côtés du cou ou à l'arrière des oreilles. Celles qui sont atteintes de photosensibilité peuvent alors développer une éruption ou augmenter la pigmentation à des endroits, particulièrement durant l'été.

Les personnes allergiques aux parfums peuvent avoir une réaction du seul fait de se trouver dans la même pièce qu'une autre qui en utilise. On entend parfois parler d'un mari qui est allergique aux cosmétiques que sa femme utilise. Un enfant peut aussi être affecté par les cosmétiques de sa mère.

Pour compliquer encore plus l'affaire, ajoutons que plusieurs ingrédients utilisés dans

la fabrication des cosmétiques se retrouvent aussi dans les aliments, les articles ménagers et les médicaments.

Dites-moi, docteur...

Q. Existe-t-il un moyen de faire augmenter le volume des seins?

R. Présentement, des faux seins sont le meilleur remède. Des injections d'hormones peuvent aussi déformer le système glandulaire. Certains spécialistes en chirurgie plastique opèrent et insèrent un sac de Silastic, mais ces techniques ne sont pas recommandées à moins que le fait d'avoir des petits seins ne cause de sérieux problèmes émotionnels.

Notre destin

se voit dans votre main. Les lignes de votre main vous révèlent présent, passé et avenir. A titre gracieux, vous pourrez vous "faire lire la main" en composant 844-5702. Restaurant Maharaja, 2124, rue Drummond, Montréal.

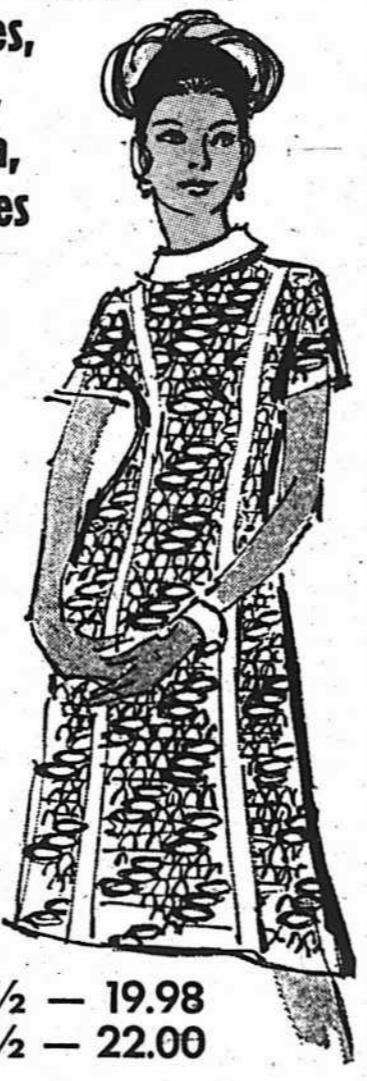
Mode Extra, Valeur Extra, Toutes Tailles, Mode Extra, Valeur Extra, Toutes Tailles

LES ROBES PENNINGTON ont tous **LES ATOUTS**

Détails à ne pas négliger: couture, coupe et nos clients ajustement de nos robes qui combient de tailles fortes.

Ce modèle-ci, réalisé exclusivement pour Pennington, est en tricot acrylique de aux ravissantes texture dentelle teintes automnales: rouge/noir, gris/noir, beige/ton or. Valeur extra.

16 1/2 à 24 1/2 — 19.98
26 1/2 à 32 1/2 — 22.00



Pennington's

PLACE VILLE-MARIE • LES GALERIES D'ANJOU
CENTRE COMMERCIAL DORVAL

FIN DE SEMAINE DE L'Action de Grâces

CHOIX de 2 VOYAGES

NEW YORK DU 9 AU 13 OCTOBRE \$40 et plus par pers.

CHUTES NIAGARA et MILLE-ILES DU 10 AU 12 OCTOBRE \$47 et plus par pers.

PAR AUTOBUS, TRAIN OU AVION
SEJOUR A L'HOTEL COMMODORE (au cœur même de New York)

Demandez nos dépliants ainsi que notre brochure "Voyages '70" pour toute autre suggestion.

AGENCE DE VOYAGES

Ville-Marie

4454 rue ST-DENIS, MONTREAL 131. Tél.: 844-4471

STATIONNEMENT GRATUIT SUR LE TERRAIN SITUÉ A L'ARRIERE DE L'AGENCE
PAR METRO: STATION MONT-ROYAL
Bureau ouvert de 9 a.m. à 9 p.m. du lundi au vendredi. Le samedi de 10 a.m. à 5 p.m.

MOQUETTE BROADLOOM POSÉE D'UN MUR A L'AUTRE ET A TRÈS BAS PRIX: LIVRAISON GARANTIE EN 15 JOURS

Choisissez les pièces à recouvrir

AUCUN INTERET

aucuns frais d'administration pendant 90 jours

NOUVEAU ET AMÉLIORÉ

EXEMPLE TEL QU'ANNONCE

Incredibly, mais vrai! Pour le bas prix de \$169 Kashmir Carpet vous posez une magnifique moquette broadloom dans votre salon, salle à manger, fumoir ou autre pièce de votre choix (jusqu'à 315 pieds carrés, tel qu'illustré). Le prix comprend le ribaude de mousse, et la pose d'un mur à l'autre. Et vous ne payez que .59 le pied carré pour toute moquette supplémentaire, si nécessaire.

Faites votre choix aujourd'hui et redonnez un air de jeunesse à votre demeure.

AUTRES QUALITES A TRÈS BAS PRIX

SEULEMENT \$483 la vergée carrée seulement posé d'un mur à l'autre ou .54 le pied carré et sous-tapis compris

CHOIX: Vous avez choix de couleurs, toute de première (non de deuxième qualité).

POSE: Pose complète et sous-tapis. Aucun extra. Jusqu'à 315 pieds carrés.

MODE DE Paiement: A aucun acompte, aucuns frais d'administration pendant 90 jours. Mode de paiement aussi bas que \$2.50 la semaine.

GARANTIE: Garantie de la main-d'œuvre sur la pose, et garantie de livraison dans les 15 jours.

SERVICE: KCC offre service sur toute moquette posée par leurs spécialistes.

SERVICE A DOMICILE: Téléphoner en tout temps; nos spécialistes se rendront chez-vous afin de vous faire admirer nos nombreux schémas.

KASHMIR CARPET 384-8960

9096, boul. SAINT-LAURENT

Division de O.C.I. Carpets, au service des Canadiens d'un océan à l'autre.

Québec sera très sévère pour les agences de sécurité

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministère de la Justice sera d'une sévérité exemplaire envers toutes les agences de gardes et de sécurité (le Québec en compte une centaine). Tout accroc à la loi signifiera pour ces agences une révocation immédiate de permis.

Ces agences sont des auxiliaires nécessaires de l'autorité publique mais ne doivent pas abuser des pouvoirs qui leurs sont confiés.

C'est la déclaration faite hier par le ministre de la Justice M. Jérôme Choquette, au moment où il révélait que la Sûreté du Québec, lors d'une descente effectuée aux bureaux de "l'Agence d'investigation Citadelle", peu après la révocation du permis de cette compagnie, avait découvert toute une série de fausses cartes d'identité et un matériel moderne servant à l'écoute des lignes téléphoniques.

La descente a été effectuée mercredi, peu après que les directeurs de l'agence eurent été avertis par le ministre de la Justice que leur permis était révoqué.

Les policiers de la SQ ont saisi dans les bureaux de Citadelle des cartes d'identité de "policiers de la Régie des alcools" (alors que ce service policier n'existe même plus) et également des cartes d'identité "d'administrateurs" de la même Régie.

On a également saisi un équipement électronique très moderne, selon M. Choquette, pouvant servir soit à enregistrer les lignes téléphoniques, soit à intercepter les messages de radio-police.

L'Agence Citadelle employait plus de 200 personnes et avait ses bureaux à Ville Mont-Royal, boulevard Décarie. La révocation de permis aurait été demandée par la Sûreté du Québec, mais le ministre Choquette n'a pu donner, à ce chapitre, le contenu complet du dossier que possède la SQ sur cette agence.

Quoiqu'il en soit, la loi interdit à quiconque d'utiliser des appareils pour servir à capter des conversations téléphoniques.

Le ministre de la Justice a déclaré, à ce propos, qu'il était impatient de voir son ho-

mologue fédéral, M. John Turner, faire adopter la loi qu'il a préparée et qui vise à réglementer et qui vise à réglementer de tout système d'écoute.

En vertu de cette loi, seuls les corps policiers, sous le contrôle du ministère de la Justice, pourraient utiliser les systèmes d'écoute et cela en raison des difficultés que présente la lutte contre le crime organisé.

Le Québec aurait aussi l'intention de légiférer en ce domaine et M. Choquette a déjà fait des demandes à ce sujet à son homologue fédéral.

Le gouvernement provincial se demande actuellement s'il ne serait pas opportun de soumettre l'utilisation des systèmes d'écoute non seulement au contrôle du ministère de la Justice mais également à celui des tribunaux.

Quoiqu'il en soit, M. Choquette a déclaré qu'à l'heure actuelle, aucun corps relié au gouvernement provincial ne fait usage de systèmes d'écoute.

Interrogé sur les preuves que pourrait posséder le S.Q. d'un lien quelconque entre la compagnie Citadelle et le pègre, M. Choquette a déclaré qu'à l'heure actuelle, il n'associe pas le problème de Citadelle à celui de la pègre, non plus qu'il associe Citadelle à des rumeurs d'un "consortium" d'agences de sécurité qui serait contrôlé par un parti politique.

"Mais la lutte au crime organisé progresse, a déclaré le ministre, en réponse à une autre question. Il ne serait pas exact de dire que nous pouvons démonter tout le système du crime organisé à Montréal mais nous progressons sérieusement en ce domaine".

M. Choquette a cité en exemple l'action récente de la Régie des alcools dans les cabarets montréalais qui, selon lui, contribué à assainir considérablement la situation en ce secteur.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre a rappelé que la commission de police faisait actuellement enquête sur tout le corps policier de Longueuil et que le problème aboutirait probablement devant la commission constituée en tribunal.

Le ministre a d'autre part demandé à la commission d'agir avec "célérité" dans le

cas du chef de police de Laprairie qui en a récemment appelé devant cet organisme de son congédiement par le conseil municipal de cette ville de la rive sud. Le chef de police en question prétend qu'il fut démis de ses fonctions parce qu'il menait une enquête sur certains bars et cabarets de Laprairie.

A Longueuil, par ailleurs, la Régie des alcools fait enquête sur cinq ou six cabarets et a déjà suspendu le permis de l'un d'eux.

"C'est l'action que nous menons sur la rive sud de Montréal a dit le ministre. Si nous avons la preuve qu'il faut une action encore plus énergique nous irons de l'avant".

Interrogé enfin sur certains articles de journaux selon lesquels le monde interlope se serait infiltré dans les entreprises de pompes funèbres, M. Choquette a déclaré que la Sûreté du Québec n'avait jamais fait enquête à ce propos ou recueilli quelque indice que ce soit justifiant une action en ce secteur. Il n'est cependant pas exclu, a dit le ministre, que d'autres corps policiers fassent enquête ou que la SQ lance elle-même dans une enquête si cela est nécessaire.

Détournements: l'OACI adopte une version très atténuée de la proposition américaine

par Denis MASSE

La résolution que les Etats-Unis cherchaient à faire adopter par l'OACI depuis une quinzaine de jours, a enfin été adoptée de justesse hier après-midi à Montréal. Elle permettra aux Etats qui le désireront de demander à une sélection de pays la suspension des services aériens à l'endroit de tout Etat qui refusera de poursuivre un pirate de l'air ou même de l'extrader.

La proposition américaine a été considérablement atténuée au cours des débats qui ont suivi sa présentation originale. Ainsi, la mesure adoptée de façon très serrée par le Conseil de l'OACI, ne s'appliquera-t-elle que dans les cas où les agresseurs n'agiraient qu'à des fins de chantage international.

"Mais c'est une première étape", a commenté le représentant des Etats-Unis, M. John Stevenson, conseiller juridique au Secrétariat d'Etat américain, qui a piloté la proposition aux côtés

du représentant permanent, M. Charles Butler.

Quatorze nations, soit tout juste le nombre de voix requises pour son adoption, ont voté en faveur de la proposition américaine. Dix autres se sont abstenus, et trois se sont prononcés contre.

Toute bénigne que soit la décision des 27 Etats membres du Conseil de l'OACI, c'est tout de même la première fois que la communauté internationale adopte un plan qui ouvre la porte à des sanctions contre un Etat en particulier.

Ce qui a fait dire au représentant de la Tunisie, M. A. E. Hicheri, qu'il est à craindre que l'OACI ne reçoive un camouflet et qu'un Etat en appelle à un tribunal d'arbitrage international de la décision que l'agence des Nations unies vient de prendre.

Pour le représentant du Liban, "la décision très grave que vient de prendre le Conseil de l'OACI dépasse ses attributions. Nous avons agi, dit-il, avec précipitation, sans aucun mandat des nations qui, à

l'ONU, sont justement en train de légiférer sur les actes de piraterie aérienne".

Les trois seuls pays arabes, membres du Conseil, ont repoussé la proposition américaine à voix égales. Le Liban et la Tunisie ont voté avec l'Egypte les seuls pays à avoir voté contre la résolution.

Les Etats d'Europe ont voté en majorité en faveur de la proposition américaine, de même que le Canada qui présentait une résolution complémentaire.

La proposition canadienne a eu plus de succès que celle des Etats-Unis; elle a en effet reçu l'appui de 18 nations et aucune n'a voté contre.

La proposition du Canada vise les mêmes fins que celle des Etats-Unis mais elle s'appuie sur les ententes bilatérales qui existent à l'intérieur des conventions internationales. Ainsi, les sanctions prévues ne s'exerceraient qu'entre les pays dont l'entente se trouverait infirmée par un acte d'agression de la part de l'un des deux.

Texte de la résolution

La proposition américaine, amendée en dernier ressort par la Belgique, lance un appel aux Etats contractants afin d'assurer la sécurité et la sûreté du transport aérien civil international pour qu'ils se consultent immédiatement sur la demande d'un Etat contractant, en vue de décider des mesures conjointes à entreprendre en conformité du droit international, sans exclure des mesures telles que la suspension de services de transport aérien civil international à destination ou en provenance de tout Etat qui, après la capture illicite d'un aéronef, détient des passagers, des membres d'équipage ou l'aéronef contrairement aux principes de l'article 11 de la convention de Tokyo à des fins de chantage international, ou de tout Etat qui, contrairement aux principes des articles 7 et 8 du projet de convention relative à la capture illicite d'aéronefs, manque à extradier ou pour-

suire les personnes qui commettent des actes de capture illicite à des fins de chantage international.

La proposition américaine se double d'une seconde disposition qui donne instruction au comité juridique de l'OACI au tiers présentement en séance à Londres, d'examiner un projet de convention internationale déterminant les moyens à prendre pour suspendre tous les services de transport aérien aux Etats fautifs.

Tentative de renvoi

Le représentant de la Tunisie a échoué dans sa tentative de renvoyer le débat sine die. Sa proposition, appuyée par le Sénégal, a été battue au vote secret par 15 voix contre 12.

La proposition adoptée finalement par le Conseil de l'OACI fait partie d'un programme en sept points préconisé par le président Nixon, à la suite des agressions aériennes qui ont conduit des passagers en otage en Jordanie.

Réglementation "de temps de guerre" pour la dynamite

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette a annoncé hier une réglementation spéciale que son ministère mettra en vigueur à compter du 1er novembre prochain, réglementation, a-t-il avoué, qui est similaire à celle qui fut adoptée par le gouvernement fédéral durant la dernière guerre mondiale relativement à la possession d'explosifs.

En effet, les pouvoirs de distribution de permis de possession et transport d'explosifs que le bill 35 et le "règlement no 1" confient à la Sûreté du Québec sont sensiblement ceux qui furent confiés dans les années 40 à la Gendarmerie royale (RCMP).

Le bill 35, ou LOI concernant les explosifs, fut voté en juillet dernier par l'Assemblée nationale.

Le bill prévoit que personne ne pourra avoir des explosifs en sa possession ni acheter sans détenir un permis à cette fin, permis octroyé par la Sûreté du Québec, qui a droit d'exercer, à ce chapitre, des pouvoirs administratifs et discrétionnaires nouveaux.

Le projet de loi permettrait également au ministre de la Justice d'élaborer toute une réglementation concernant ces permis et c'est cette réglementation qui fut rendue publique hier par M. Choquette.

Trois catégories

Le "règlement no 1" concernera: les explosifs (dynamite, TNT, plastic, détonateurs, etc...) prévoit trois catégories de permis:

- le "permis de poudre" couvrant toutes les installations permanentes destinées à contenir de vastes quantités

d'explosifs (pour les compagnies minières et les vendeurs de produit); ce permis implique que l'édifice servant à entreposer les explosifs devra être construit solidement, en béton, et muni d'un système d'alerte relié directement à la station de police la plus proche (ou, dans les régions éloignées, à un poste de garde construit par la compagnie qui vient entreposer des explosifs); l'édifice devra en outre être entouré d'une clôture métallique munie de fils barbelés;

- le "permis de dépôt" que devront se procurer, en général, les propriétaires de chantiers de construction, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en possession constante d'explosifs: ce permis est émis pour un mois, soit pour la période du dynamitage; il couvre donc de petites quantités d'explosifs mais ces quantités devront

être entreposées dans des coffres spéciaux ou des constructions dech antier constamment surveillées par un gardien, même durant les pauses-café:

- le "permis de possession" destiné à ceux qui font une utilisation de très faibles quantités d'explosifs, soit au plus 20 livres et cela, sans détonateurs; ce permis vise les cultivateurs, prospecteurs et autres citoyens qui font un usage momentané de la dynamite pour de petits travaux; le permis prévoit que la dynamite, alors, devra être utilisée "immédiatement", n'être entreposée nulle part et faire l'objet d'une garde constante.

Le bill 35 prévoit des pénalités sévères pour ceux qui ne se conformeront pas à la réglementation des permis qui n'auront pas de permis. Les peines augmentent avec le nombre de récidives. Une loi-

sième infraction en l'espace d'un an est punissable d'une amende allant de \$500 à \$5,000 ou d'un emprisonnement de 60 jours. Le règlement no 1 prévoit que les "transporteurs" d'explosifs devront aussi être munis d'un permis spécial.

Le contrôle

Les permis, émis par la Sûreté du Québec, comportent l'obligation pour leurs détenteurs de tenir un "livre de bord" qui tienne un compte exact des explosifs utilisés et non-utilisés et que vérifiera la PP. Ce système de contrôle, avoue M. Choquette, comporte peut-être certaines lacunes mais il semble le plus réaliste dans les circonstances. Au cas où le livre de bord comporterait certaines "carences", les pénalités du bill 35 s'appliqueraient et l'on pourrait même accuser le contrevenant d'of-

fense criminelle. Il sera donc difficile, à quelque catégorie de détenteur de permis que ce soit, de mettre en circulation de la dynamite sans que cela ne soit contrôlé par les agents de la Sûreté.

M. Choquette a par ailleurs avoué que le "règlement no 1" introduisait un "esprit nouveau" dans nos lois et constituait en quelque sorte une "réglementation d'urgence", telle celle adoptée par le fédéral en temps de guerre au sujet des explosifs.

"Nous avons utilisé le même processus, a avoué le ministre. Il n'y a cependant pas eu d'injustice avec ce système durant la guerre. Nous ne sommes pas en guerre mais le gouvernement aurait été "faible" s'il n'avait pas agi. Il ne faut pas dramatiser la situation mais nous vivons une situation spéciale".

A Montréal / 25 octobre
au Québec / 1 et 2 novembre
FAITES VOTRE CHOIX!

Chronique "Faites votre choix" Un traitement aux docteurs-candidats

(par Claude MASSON)
chef de la section affaires urbaines

Charles Lafontaine veut profiter de la campagne électorale pour "démystifier" Jean Drapeau.

Il y a peut-être d'autres candidats à la mairie de Montréal à "démystifier" aussi.

Le Dr Jean-Guy Robillard (pas le frère de Raymond, de la Fédération des médecins spécialistes) n'est ni spécialiste, ni omniopratricien et il n'est pas reconnu par le Collège des médecins.

Pour lui, et dorénavant pour les électeurs montréalais, son "Dr" signifie docteur en médecine naturelle, herboriste, psycho-psychique, psycho-naturiste, psycho-physique.

Après son nom, celui qui devient M. Robillard décline ses lettres... de créance: m.d.c., n.d., p.p., p.n., p.a.p., h.e.r.; et il pourrait maintenant ajouter "c.m.m." pour candidat à la mairie de Montréal.

M. Robillard ne doit pas se sentir seul dans ce cas.

Psychanalysons un second cas

C'est la même chose pour le "Dr" Claude Longtin, psychanalyste. Même s'il est président de l'Association des psychanalystes, qui groupe lui, et lui, et quelques amis, il n'est pas reconnu par la Société Canadienne de psychanalyse, seul organisme sérieux en la matière.

Son association, qu'il a lui-même créée, dont il est le président-fondateur, le président

poursuites contre le maire Crépéault, l'urbaniste Charles-Edouard Campeau et le gérant Jean-Paul Pilon.

Coincidence, le lendemain, à l'église Notre-Dame d'Anjou, justement, le Feuilleton paroissial portait en grosses lettres comme ça le titre suivant: "Le Scandale". Il y était dit textuellement: "Le scandale ne vient pas de ceux qui tombent mais de ceux qui font tomber les autres..."

Jamais deux...sans trois

Le FRAP s'est donné trois autres candidats, les derniers, hier soir, par l'élection de MM. Marcel Toutant et André Comte dans le district Saint-Michel et M. Gaston Therrien dans le District-Papineau, tous trois prévus, ici, hier.

Pourquoi un seul dans Papineau? C'est que le Conseil du travail de Montréal a choisi de présenter deux candidats: son vice-président Henri Gagnon et son secrétaire Guy Dupuis. Comme les deux groupes ne veulent ni division, ni zizanie... on ne s'allie pas mais on ne se fait pas de guerre ouverte.

Fricassée du jour

M. Magella Robichaud sera de nouveau candidat comme indépendant à Saint-Laurent... Même si M. Paul-Emile Sauvageau n'est pas sur les rangs à l'élection du 25 octobre, il sera peut-être plus honoré qu'un élu si la ville décide de dédier "l'Aréna" du parc Clément-Jetté à son nom... M. André Comte avait catégoriquement affirmé qu'il ne serait pas candidat dans Saint-Michel mais il est sur les rangs depuis hier soir... Si Euclide Laliberté avait été candidat du Parti civique dans Ahuntsic, plusieurs péquistes de ce comté se promettaient de lui faire la lutte en se souvenant du 29 avril où Jacques Parizeau a été défait... Saviez-vous que Michel Cartier, candidat du FRAP dans Ahuntsic, a déjà été le maître de cérémonie du maire Drapeau et que Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal (CSN) a lui, aussi travaillé avec le chef du Parti civique?... Le Dr Jean-Guy Robillard, candidat à la mairie de Montréal, donne aujourd'hui une conférence de presse.

Le "Comité de vigilance du bassin de la Rivière au Saumon": "Il semble que la Régie des Eaux préfère servir d'office à estampiller "les projets"

par Rose-Anne GIROUX

"Ce n'est pas parce que la cuisine est sale que l'on va manger dans le salon!"

Mais alors, c'est "de même" que la Régie des Eaux du Québec mène la lutte contre la pollution, ont fait valoir, hier, des villégiateurs du Canton d'Orford (Canton de l'Est) en insistant sur le fait que "la lutte à la pollution de l'eau est vouée à l'échec" si la Régie persiste à trouver les moyens d'éviter la "dépollution" des cours d'eau impropres.

Ces citoyens sont inquiets et même "paniqués": ils ont perdu une bataille contre la Régie des Eaux et ils ne savent plus du tout comment s'y prendre pour, finalement, gagner la guerre!

C'est, qu'en dépit de leurs protestations en faveur du "maintien touristique" de la région, la Régie a donné suite à un projet d'aqueduc régional de la municipalité de Valcourt qui a besoin d'eau pour alimenter tant sa population que la firme Bombardier qu'elle abrite.

Documents à l'appui, ces citoyens s'indignent du fait suivant: plutôt que d'ordonner l'épuration d'une rivière locale mais fortement polluée (il s'agit de la rivière Noire), la Régie a autorisé Valcourt à installer un système de conduites qui lui permettra d'aller chercher son eau dans un lac (Bowker) situé à 12 milles du centre de consommation.

Conclusion, selon le "Comité de vigilance du bassin de la Rivière au Saumon", qui donnait, hier, une conférence de presse, au nom des citoyens concernés (lacs Bowker, Bonale, Trois-Lacs, Fraser et Brompton):

"Il semble que la Régie des Eaux, plutôt que de s'adjoindre des spécialistes en écologie, biologie, etc., préfère servir d'office à estampiller les projets soumis par les ingénieurs-conseils, sans se soucier des conséquences néfastes sur l'environnement".

Pourra-t-on même se baigner?

Pour ces citoyens, pareil aqueduc aura, entre autres conséquences celles de faire baisser le niveau de l'eau et de compromettre jusqu'au ravinement des citoyens d'Orford: pourra-t-on même se servir en core du lac? demandent-ils.

En effet, puisque le lac doit maintenant servir de réservoir à une municipalité, l'on craint que la Régie ne se serve de son pouvoir (un règlement existe à cette fin) pour y inter-

dire les embarcations et les baigneurs: "comme on n'a prévu aucun traitement de l'eau du lac, sauf sa chloration, pareille décision ne serait pas surprenante, a-t-on fait valoir hier, si l'on veut garder l'eau potable".

Et, comme la vocation touristique de la région repose essentiellement sur "l'attraction de l'eau et des lacs", l'on craint fortement, à Orford, la dépréciation des chalets et la transformation, à plus ou moins long terme, en "canton fantôme" d'ou villégiateurs et touristes seraient disparus. En

ce sens, les représentants des citoyens auraient bien aimé avoir le "point de vue" du ministre du Tourisme, Mme Claire Kirkland-Casgrain, mais il "nous a été impossible de la joindre".

"Des dés pipés"

Finalement, le Comité des citoyens d'Orford est convaincu que la Régie a "fait semblant" d'étudier ses réclamations et que "les dés étaient pipés": avant même l'audience qui devait étudier l'affaire, M. Gilles Jolicoeur, régisseur, affirmait à "La Tribune" qu'il est préférable de prendre le

risque de diminuer le tourisme que d'avoir la certitude que Bombardier (mots neiges) ne pourra plus opérer".

Et, quelques jours à peine, après que la Régie ait émis son ordonnance, les travaux commençaient, "les tuyaux arrivaient".

Par son attitude, déclare le comité, "la Régie provoque le découragement, la méfiance et la panique chez les organismes dévoués bénévolement aux campagnes anti-pollution". Notre seul espoir, dit-il: la nomination d'un ministre responsable à l'environnement, M. Victor Goldbloom.

TDH 71: le conseiller Brisebois prédit un "foillis indescriptible"

Le conseiller municipal Jacques Brisebois, représentant le quartier Notre-Dame-de-Grâce (siège 2), a déclaré, hier, que la formule nouvelle de Terre des Hommes résultera en "un foillis indescriptible" entre

les divers services municipaux qui seront chargés du fonctionnement de ce grand parc public.

M. Brisebois s'est dit surpris de constater qu'on faisait "disparaître un service municipal

avec un budget d'au-delà de \$20 millions". Il reconnaît que cette décision peut avoir du bon mais il reproche au comité exécutif de Montréal d'avoir présenté le projet au conseil quelques minutes seule-

ment avant que les conseillers soient invités à l'adopter.

M. Brisebois est le seul conseiller, membre du Parti civique, qui ait abandonné cette formation politique en claquant les portes. On se souviendra qu'il a fait une déclaration dénonçant les procédures "du genre" au conseil municipal.

Caucus public à Saint-Michel pour le choix de quatre indépendants

Les conseillers municipaux Léopold Lavoie et Nicola Ciarrarra, représentant le quartier Saint-Michel à l'hôtel de ville de Montréal, tiendront un caucus public dimanche, à Saint-Michel, en vue de former une équipe à quatre pour faire la lutte au Parti civique dans ce quartier.

Selon une communication remise aux journalistes par M. Lavoie lui-même, les citoyens seront appelés à ratifier le choix de candidats indépendants qui, en plus de MM. Lavoie et Ciarrarra, seraient MM. Jean-Paul Rivard et Marcel Ducharme.

Cette offensive dirigée par le conseiller Lavoie fait suite au refus par le Parti civique d'accepter dans ses rangs ce dernier et M. Nicola Ciarrarra. D'après M. Lavoie, le Parti civique l'aurait contacté puis rejeté "parce que je parle trop aux assemblées" tandis que M. Ciarrarra a fait une demande officielle au Parti civique mais il croit être refusé à cause du fait qu'il est éditeur d'un journal.

Rappelons que les quatre candidats du Parti civique dans Saint-Michel sont MM. Ernest Roussille, Aimé Sauvé,

Raymond Rail et Rocco Lucciano. MM. Roussille et Sauvé siègent actuellement comme indépendants. MM. Rail et Lucciano sont des nouveaux venus mais qui ne sont pas étrangers dans Saint-Michel. M. Lucciano fut défait aux élections partielles qui ont suivi l'annexion de Saint-Michel. M. Rail fut l'un des fondateurs du comité d'épuration de Saint-Michel avant l'annexion.

Le quartier Saint-Michel est le seul des 18 quartiers électoraux de Montréal à élire quatre conseillers municipaux.

Le représentant de Notre-Dame-de-Grâce n'était pas présent au conseil, mercredi, au moment de la présentation du projet de TDH. Il a quitté la réunion au moment où M. Saulnier commençait d'expliquer la nouvelle formule à TDH. Il explique son départ ainsi: "A deux reprises, au début de l'assemblée, j'ai levé le bras pour intervenir mais le maire ne m'a pas accordé le droit de parole, je crois qu'il ne m'a pas vu..."



Variétés

Du neuf pour les Jérolas

LES JÉROLAS. Accompagnés par 10 musiciens et 3 voix sous la direction de Roland Bourque. A la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Première hier soir.

par René HOMIER-OY

Le spectacle que présentent en ce moment les Jérolas à la Place des Arts est entièrement neuf. Et dure deux heures. C'est dire le travail que la préparation d'un tel récital suppose, et le risque, aussi que les deux fantasistes prennent en ne misant pas sur du matériel connu et apprécié de leur public. Ce pari que les Jérolas avaient pris avec eux-mêmes, leur public le leur a fait gagner hier par des applaudissements et des bravos mérités.

Il faut ajouter tout de suite que ce spectacle n'est pas sans bavures. Mais tel quel — et l'instinct des Jérolas leur fera très vite corriger ce qui ne va pas — il demeure valable, bien construit, et drôle.

Il s'est structuré un peu comme le furent toujours les spectacles des Jérolas: quelques numéros "dialogués",

quelques chansons, quelques imitations. Toutes nouvelles, bien faites, habilement amenées, même celle de Bourvil, que Jean Lapointe présente avec beaucoup de sensibilité et d'à-propos. Dans ces numéros défilent une foule de vedettes du spectacle et de la politique, et le palmarès du disque qui sert de cadre à plusieurs d'entre elles est particulièrement réussi.

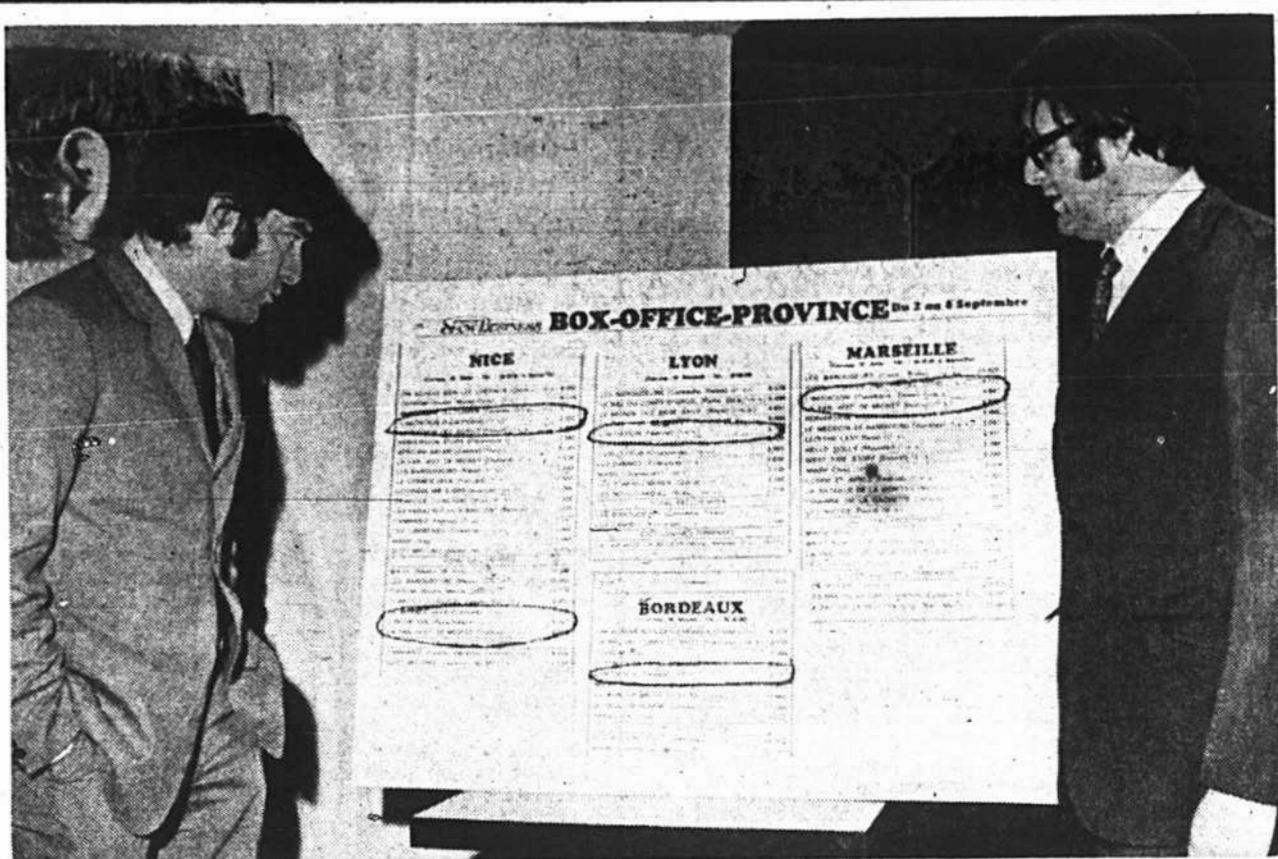
Mais le numéro le mieux fait, le plus séduisant et de loin le plus valable, c'est celui de la télévision. Il ne faut pas gâcher le plaisir de ceux qui iront applaudir les Jérolas ce soir et demain en le racontant intégralement: qu'il suffise de dire que ce numéro dépasse d'une certaine manière, les cadres de la "fantaisie", et qu'il constitue la réalisation d'un vieux rêve, celui de conserver avec les personnages qui habitent le petit écran.

Un autre aspect intéressant de ce spectacle agréable, c'est Jean Lapointe. Il possède des qualités énormes, qu'à mon

avis n'utilise qu'à moitié, se fiant — trop — sur sa facilité pour passer à travers les situations les plus difficiles. Avec davantage de discipline, de volonté et de travail, il pourrait devenir sublime.

Le show des Jérolas n'est pas, je le disai, plus haut, dépourvu de défauts. Le plus grave, sans doute, ce sont les longueurs qui nuisent beaucoup à l'efficacité de certains numéros. Je songe entre autres à celui du garçon d'ascenseur, dans lequel il y a aussi bon nombre de blagues usées dont les Jérolas devraient débarrasser. Il y a aussi cette chanson qu'a commise Jean Lapointe, et qu'il interprète joliment. L'ennui, c'est qu'il n'a pas réussi à éviter le piège du cucu attendri, défaut que sa gentille interprétation aggrave encore.

Leur spectacle enfin souffre d'un autre défaut très grave, et dont les Jérolas ne sont aucunement responsables: la très mauvaise qualité des éclairages. Peut-être d'ailleurs faut-il le dire une fois pour toutes, et sans plaisanter: les éclairagistes de la salle Pelletier sont incompétents. "Au prix où coûte la salle" — Jean Lapointe le faisait remarquer à propos d'autre chose, mais la boutade demeure juste — et si on songe à son prestige et à ses qualités, il est inadmissible que des gens qui ne connaissent pas leur métier nuisent au travail d'artistes qui eux se donnent assez de mal à pratiquer le leur pour qu'on les respecte.



Denis Héroux et André Link jettent un coup d'oeil sur les résultats encourageants des entrées qu'a obtenues "L'Initiation" dans quatre villes de province en France. A Paris même, après cinq semaines, "L'Initiation" a attiré près de 200,000 spectateurs.

Cinépix explique la raison de son retrait du Palmarès du film canadien

par Luc PERREAULT

Alors que "L'Initiation" fait une carrière florissante à Paris, que trois productions inédites doivent prendre l'affiche à Montréal dans les mois qui viennent et que quatre nouvelles productions seront vraisemblablement mises en chantier l'an prochain, la compagnie Cinépix estime qu'elle a suffisamment fait la preuve de la qualité de ses pro-

duits. Aussi a-t-elle décidé de retirer "L'Initiation" de Denis Héroux et "Viens mon amour" de John Sone du Palmarès du film canadien.

"Les gens voient d'un mauvais oeil les films commerciaux a expliqué hier à André Link, un représentant de Cinépix. Il ne faut pas préjuger des films. Un film d'amusement doit être considéré comme un film

d'amusement et nous sommes convaincus que nos films ont réussi sur ce point."

Le Palmarès du film canadien, une manifestation annuelle destinée à récompenser les meilleures productions canadiennes, doit débuter aujourd'hui, à Toronto. Dans un télégramme adressé aux journaux la semaine dernière, Cinépix faisait déjà part de sa déci-

sion et soulignait le fait que les prix qu'on y attribuait avaient tendance à négliger l'aspect commercial des films.

Avec force statistiques à l'appui et secondé par Denis Héroux, M. Link a tenté de justifier l'apport de Cinépix à l'économie du pays.

"Le succès qu'obtient "L'Initiation" à Paris, a-t-il précisé, prouve que nous ne

faisons pas un cinéma isolé qui ne serait pas exportable ailleurs."

Denis Héroux de son côté a annoncé que "L'Amour humain", son dernier long métrage, sortirait à Montréal d'ici une quinzaine de jours, en même temps peut-être qu'à Rome. Ce film, on le sait, a pour thème les amours d'un prêtre pour une religieuse et met en vedette Louise Marleau et Jacques Riberolles.

Le réalisateur de "L'Initiation" a également annoncé qu'une entente de coproduction venait d'être conclue entre l'Italie, Israël et le Canada en vue du tournage de "Adam et Eva" en Israël dès le mois de novembre.

"Adam et Eva" (titre provisoire) mettra en vedette Jean Couty et l'actrice italienne Rossana Schiaffino. Il avait été question d'accorder ce rôle à Jane Fonda mais celle-ci a finalement refusé.

Commentant les résultats des premières semaines d'exploitation de "L'Initiation" en France, Héroux s'est dit très satisfait de l'accueil des Français, allant même jusqu'à déclarer que certains Français avaient dit beaucoup moins de mal de son film que certains critiques québécois.

Incidentement, "L'Initiation" se place dans une très bonne moyenne au niveau du box-office français. A Paris, il vient d'entreprendre une sixième semaine et atteignait hier près de 200,000 entrées dans quatre salles. Dans toute la France, une quinzaine de copies du film circulent et il devrait être lancé ce mois-ci au Japon puis à Londres le mois prochain. Pour Héroux, ce film est loin d'avoir terni l'image du Québec à l'étranger. Il aurait au contraire contribué à le faire connaître.

Bagarres à un concert des Rolling Stones

MILAN (AFP) — Deux mille jeunes gens, qui ne pouvaient pas entrer dans le petit Palais des Sports de Milan, cœmble pour un concert des "Rolling Stones", ont voulu forcer le barrage de police installé à l'entrée. Dispersés, les

"fans" déchainés ont lancé des pierres sur les policiers qui ont riposté à coups de grenades lacrymogènes.

Plusieurs membres du service d'ordre ont été légèrement blessés ainsi que des manifestants. Plusieurs jeunes gens ont été appréhendés.

FÉLIX LECLERC
28 septembre au 11 octobre
LEVER DU RIDEAU: JACQUELINE LEMAY
1474 est, Sainte-Catherine
RÉS.: 521-6666 / 523-1131

Le Patriote À CLÉMENCE
1474 est, Ste-Catherine
Res: 521-6666 - 523-1131
René, Pierre, Clémence, Françoise dans
"La Belle Amanchure"
à compter du 6 octobre
Sem. 9h30, Relâche lundi, Entrée - \$2.50
Sam. 9h et 11h30.

CURRY HILL
LE PREMIER CINÉ-PARC FRANÇAIS ET TOUJOURS LE MEILLEUR
CE SOIR - SAM. - DIM. (DU CREPUSCULE)
3 GRANDS FILMS (POUR TOUS)
• MAMAIA Avec Les Jets
• BRUNO, L'ENFANT DU DIMANCHE, couleur
• DES GARÇONS ET DES FILLES, couleur
Admission \$1.50 par personne GRATUIT POUR ENFANTS
POUR RENSEIGNEMENTS 866-9581 Local 707
Autoroute 401 Montréal-Toronto jusqu'à sortie 128

"CLAUDE CHABROL EST EN PLEINE FORME!"
"Mené de main de Maître"
MICHEL DUCHAUSSOY CAROLINE CELLIER JEAN YANNE
QUE LA BÊTE
un film de CLAUDE CHABROL
3e SEMAINE!
VENDÔME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

L'IMPRÉVU
N'attendez pas 3 ans pour "La Sainte Trinité" - '99'
446, place Jacques-Cartier 851 5416
2 GRANDS FILMS 18 ANS
more
MA NUIT CHEZ MAUD
1313 EST, BELANGER 272 5290

CINÉ-PARC ST-MATHIEU
2 GRANDS FILMS
A L'AFFICHE
DEBBIE REYNOLDS dans DOMINIQUE
2e FILM TUEURS AU KARATE U.N.C.L.E.
EN COULEUR (enfant moins de 12 ans) Gratuit
Tél. 643-8211
Rte 15 SUD - SORTIE 24 ST-MATHIEU, CÔTÉ LA PRAIRIE

CE SOIR gilles vigneaault
DU 14 SEPT. AU 4 OCT.
SEM. \$2.00 à \$5.50 SAM. \$2.50 à \$6.00
Billets en vente à tous les comptoirs T-F-S
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

GEORGES DOR
avec *Al Murray à Mont-Royal*
5 AU 11 OCT.
BILLET EN VENTE À TOUS LES POSTES
SEM. 22.00 \$2.00 \$4.00 VEN. SAM. \$2.00 \$4.00 \$6.00
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

les Jérolas
1-2-3 15 ANS DÉJÀ OCTOBRE
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

NOUVEAU... FANTASTIQUE... ELECTRO...!
BINGO
TOUS LES DIMANCHES SOIRS - à 7 h 30 P.M.
ENTRÉE: \$2.50
8 CARTES - 17 TOURS
PRIX DE \$25 à \$100
GYMNASÉ DU CEGEP DU VIEUX MONTREAL
Sherbrooke est et Hôtel-de-Ville

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100, est AVENUE DES PINS
CE SOIR à 20:30 hrs
"L'EFFET DES RAYONS GAMMA SUR LES VIEUX GARÇONS"
de PAUL ZINDEL
Adaptation MICHEL TREMBLAY
mise en scène ANDRÉ BRASSARD
avec DENISE PELLETIER
Rita Lafontaine, Frédérique Collin, Anne-Marie Ducharme et Rina Cyr
RÉSERVATIONS: 845-7277

ENFIN À MONTRÉAL EN FRANÇAIS
Pour un temps limité
HAIR
L'ÉVÈNEMENT MUSICAL DU SIÈCLE
Venez entendre Hair, Aquarius, Let the sunshine in, à la: COMÉDIE CANADIENNE
84 ouest, rue Ste-Catherine - 866-1041
Évitez les déceptions et achetez vos billets aujourd'hui.
Comédie Canadienne
• Tous les jours dès 11.00 a.m. Dimanches à compter de 1.00 p.m.
• Tous les dépôts à 10.00 le plus près.
Composés 578-3811 pour l'agent et Miracle Mart.
• Tous les magasins Simons et Miracle Mart.
Prix spéciaux pour groupes. Tél.: Claude Coulture 656-6528

REPRÉSENTATIONS	— relâche les lundis —
FRANÇAIS	ANGLAIS
mardi: 8.30	mercredi: 2.30
jeudi: 8.30	jeudi: 8.30
vendredi: 8.30	samedi: 10.00
samedi: 2.30	(première représentation en anglais: mercredi 30 sept.)
PRIX	
• Mardi à jeudi soirs:	\$ 9.00 \$8.00 \$7.00 \$4.00 \$3.00
• Vendredi et samedi soirs:	\$10.00 \$9.00 \$8.00 \$5.00 \$4.00
• Matinées mercredi et dimanche:	\$ 7.50 \$6.50 \$5.50 \$3.50 \$2.50

4 derniers spectacles
CIRQUE DE MOSCOU SUR GLACE
ARENA MAURICE-RICHARD
CE SOIR 8 h 30
SAMEDI 2 h 30 et 8 h 30
DIMANCHE 2 h 30
DEMI TARIF POUR ENFANTS: CE SOIR et SAMEDI 2 h 30
Billets en vente: Arena Maurice-Richard: CCA 1822 O. Sherbrooke (sous sol); Ed. Archambault, 500 e. Ste-Catherine; Ecole de conduite Metro, station metro Longueuil; Casino Populaire Maisonneuve, 4200 Adam; Hoffman's, 1472 Peel; Charlebois, 2118 e. Jean-Talon; Gaspéau, 1480 Fleury; Atlantic-Pacific Travel, 4950 Queen Mary; Bonder's, 1188 Bernard o.; Universal Star, 4817 Ch. des Sources O. des O.; Pharmacie Hushe, Clinique d'achat Lavel et le Parrot; Librairie Ado-Nick, 1027 Pie IX; Bijouterie Maurice Legault, 1087 Notre-Dame, Leclaire; Aubaine du Coupon, 178 St-Eustache.
RÉSERVATIONS
Arens: 872-2440 CCA: 932-2171

Donald K. Donald présente
Three Dog Night
avec LES MONGRELS
système sonore par CLAIRE BROS.
Dim, le 4 oct, 8 p.m.
Billets: \$3.50, 4.50 & 5.50, en vente au guichet du FORUM DE MONTREAL

théâtre du rideau vert
Du MARDI au SAMEDI à 20h30 DIMANCHE 19h30
la dame de chez maxim's
Comédie de G.FEYDEAU
mise en scène: Guy Hoffmann en vedette
ANDRÉE LACHAPPELLE JANINE SUTTO GUY HOFFMANN YVES LETOURNEAU et une pléiade de comédiens.
DÈS LE 4 OCTOBRE THÉÂTRE POUR ENFANTS
14h30 MARIONNETTES de P. Regimbald et N. Lapointe "LA BAGUE MAGIQUE" entrée \$1.00
15h30 THÉÂTRE "FABY EN AFRIQUE" Fantaisie de P. Mauvoille entrée \$1.00
4664 rue ST-DENIS METRO LAURIER
Réservation: 844-1793

Fernand Leduc exposé à Paris

PARIS (AFP) — Le Centre culturel canadien a présenté hier soir la première exposition de sa saison 1970-71. Il s'agit d'une exposition (qui sera itinérante) du peintre Fernand Leduc et qui débute par Paris avant d'être transférée dans toute une série de villes au Canada.

Fernand Leduc, qui a passé dix-huit années de son existence à Paris, a participé à de

nombreuses expositions collectives et c'est la deuxième fois seulement qu'il présente une exposition individuelle dans la capitale française.

Peintre abstrait, il propose au public du Centre culturel canadien, (rue de Constance), 16 grandes toiles presque toutes exécutées en 1968. Ce sont des combinaisons de lignes et de coloris où joue l'opposition ou l'harmonie,

tant des formes que des plans ou des tons.

On y retrouve en moins géométrique et plus souple la leçon de Mondrian.

Une nombreuse assistance se pressait au vernissage dans les salons du centre. On y remarquait notamment l'ambassadeur du Canada et Mme Léo Cadieux et des membres de l'ambassade, le conseiller culturel de la Délégation généra-

le du Québec et Mme Jobin, etc...

Fernand Leduc quittera Paris dans une dizaine de jours pour Québec où il a accepté pour une année un poste d'enseignement artistique à l'Université du Québec et à l'Université Laval.

L'exposition, qui a été organisée par la Galerie nationale du Canada, demeurera ouverte jusqu'au 31 octobre.



Un dernier hommage à Jimi Hendrix

Le jazzman Miles Davis, le Beatle George Harrison ainsi que quelques autres représentants du monde du spectacle ont rendu, hier, un dernier hommage au chanteur pop Jimi Hendrix, lors des funérailles qu'on lui a faites dans son pays d'origine. Jimi Hendrix, surnommé "l'enfant-vedette de

l'univers" par son frère cadet et nommé le chanteur le plus populaire du monde en 1967, est mort à Londres le 18 septembre, étouffé après avoir absorbé une trop grande dose de barbituriques.

L'Orchestre du CNA à Montréal et en tournée pan-canadienne

OTTAWA — Sous la direction de Mario Bernardi, l'Orchestre de quarante-cinq musiciens se produira à Montréal, à Toronto et dans cinq autres villes importantes du Canada. Pour la première fois depuis sa fondation, il voyagera d'est en ouest et visitera d'autres villes plus près d'Ottawa.

Répondant à une invitation de la Place des Arts de Montréal, l'Orchestre du Centre national des Arts y donnera deux concerts, soit le 12 octobre, 1970 et le 8 mars, 1971. Monsieur Bernardi, dont la réputation de pianiste n'est plus à faire, sera également soliste lors de ce premier concert.

A Toronto, l'Orchestre se produira à Massey Hall, le 29 mars, 1971. Cet engagement fera partie de la tournée de ce n t r e s ontariens, laquelle comprendra a u s s i Stratford, Waterloo et Brockville. Il visitera North Bay, le 2 janvier

1971, Barrie le 14 mai et participera de nouveau au festival du printemps à Guelph, le 15 mai. Des pourparlers sont en cours pour d'autres concerts en Ontario.

Du 9 au 14 mars, 1971, l'Orchestre du CNA jouera à Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Saskatoon et Regina.

Une agence importante de New York, Harold Shaw Concerts, organise actuellement une tournée des Etats-Unis qui aura lieu en fin février, début mars 1972.

La direction de l'Orchestre étudie actuellement la possibilité de répondre à des invitations qui mèneraient l'Orchestre du CNA en Europe, en Extrême-Orient et en Amérique latine dans un avenir rapproché.

Le concert d'ouverture de la deuxième saison de l'Orchestre à Ottawa aura lieu le 7 octobre, jour d'anniversaire de ses débuts, il y a un an. Dès le lendemain, l'Orchestre se rendra à l'Université Queen's de Kingston.

A l'Institut culturel allemand

Les activités d'octobre à l'Institut culturel allemand s'ouvriront le vendredi 9 octobre à 3 h., au Colgate Printing Room, par une conférence de M. Hans Adolf Halbe et sur "Les métiers du livre dans le monde moderne."

M. Halbe est directeur du Musée Klingspor à Offenbach, et a notamment été responsable de l'exposition "Modern German Book Design" montrée avec grand succès aux Etats-Unis.

La conférence aura lieu avec la collaboration de la Bibliothèque McLennan de l'Université McGill.

CINEMAS SALLES CLIMATISEES

"Prélude à l'extase"
EN COULEUR
FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE 525-8600

APRÈS MIRACLE DE L'AMOUR
1er 2 VOICI
Oswald Kolle par exemple:
Adultère
EN COULEUR
CANADIEN 523-5160 PLAZA 274-6155

Tous les vices du monde
COULEURS
aussi LA GAMINE: FEMME A 15 ANS (COULEUR)
CINEMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

LE 1er SEX WESTERN en Français
COULEURS
LEPERON BRULANT
2ème Grand film LA HONTE DE LA FAMILLE
JEAN-TALON 721-7070 MAISONNEUVE 521-2174

COMMENCE VENDREDI. PROGRAMME DOUBLE

1e Shirley MacLaine
Michael Caine
dans
"UN HOLD-UP EXTRAORDINAIRE"
EN COULEUR

2e **"LE FAUVE EST DECHAINE"**
TONY RANDALL
SHIRLEY JONES
COULEUR
3e **FESTIVAL DE DESSINS ANIMES**

CINÉ - PARC CHATEAUGUAY
Enfants moins de 12 ans gratuits
5 milles du pont Mercier route 4, vers Châteauguay 691-1310

OUVERT: 8:30 — COMMENCE: 7:00 — DERNIER SPECTACLE 8:50 P.M.

4 GRANDS FILMS EN COULEURS

- 1 Fils de CLÉOPATRA
- 2 Les MUTINÉS du TÊMÉRAIRE
- 3 Walt Disney's Esquimaux d'Alaska
- 4 Walt Disney's Festival de DESSINS ANIMES 40 MIN.

enfant moins de 12 ans GRATUIT
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE
ROUTE 20 EST - SORTIE 58
TEL. 655-5515

— DES CE SOIR! —
Fellini: "J'ai voulu peindre une collection de sorcières et de débauchés innocents comme les personnages d'un bas-relief"
FELLINI SATYRICON
SUR SEM \$1.50 SAM DIM \$1.75
ETUDIANTS \$1.25
PRESENTATION EXCLUSIVE
verdi
5380
277-4143
TOUS LES SOIRS 7:00 ET 9:30

5 PAIRES DE BILLETTS DE SAISON
DU CANADIEN LNH AU FORUM
à gagner!
VOIR TOUS LES DÉTAILS DANS CE JOURNAL

TOUS LES SOIRS à 7h45, EXCEPTÉ LE JEUDI.
LE DIMANCHE à 2h00
Blue Bonnets

SAINTE-DENIS et Bijou
1294, ST-DENIS, 549-4211 — 3026, PAPERNAU, 527-9131

Voyez "DEUX FEMMES EN OR" et gagnez une superbe médaille en or 14 karats, avec bracelet ou chaînette, au choix.

Des minoues comme ça y ont jamais vu ça!
MONIQUE MERCURE
LOUISE TURCOT
DONALD PILOW
MARCEL SABOURIN
MUSIQUE DE ROBERT CHARLEBOIS
PAR CLAUDE FOURNIER
DEUX FEMMES EN OR
Technicolor Techniscope
Numéro gagnant de la semaine dernière au St-Denis: 28,283
Numéro gagnant de la semaine dernière au Bijou: 30,350

ÉROTISME, PROFANATION, SADISME...: le monde insolite d'Arrabal
18 ANS Adultes
MARCELLA SAINT AMANT
GINETTE LECLERC
MICHEL TUREAU
Musique de
PIERRE ALAIN JOLIVET
et avec le spectacle
ARRABAL
couleur
le grand cérémonial
Horaires: LUN VEN 7:30, 9:45
SAMEDI 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 10:00
DIM 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:45
SALLE EISENSTEIN
Elysee
35 MILTON / 842-6053

À L'AFFICHE

jouissez avec... 18 ANS Adultes
LES RAPPORTS INTIMES S'ENCHAINENT AVEC FRÉNÉSIE
ORGY GIRLS
LA MÉNAGÈRE LE MANNEQUIN LA SENSUALISTE LA COPINE LA HIPPIE
Sandra HARRIS - Jane AUSTIN - Mary STACY - R. WALKER
Lynn CARTER - L. MORITZ
DIVERTEMENT CONTINUÉ TOUS LES JOURS
xpussycat
4015 ST LAURENT / ANGLE OULIN 849-9469

UN AMOUR DE COCCINELLE
10 SEM. DE
BERRI 878-2424
VILLERAY 527-5577

la dernière evasion
UN FILM DYNAMIQUE ET ENLEVANT...
Stuart Whitman
LA VENGEANCE DU SHERIF
ROBERT MITCHEM
ANGIE DICKINSON
ELECTRA 527-9177

MAINTENANT A DEUX CINEMAS!
10 SEM.
EN FRANÇAIS
AIRPORT AIRPORT AIRPORT AIRPORT AIRPORT
DEUXIÈME FILM
LA MARIÉE A DU CHIEN
Le Divert de la Vie
CREMAZIE 521-4119
CHAMPLAIN 524-1995

Acte du Coeur
GÉNÉVIEVE BUJOLD
DONALD SUTHERLAND
MONIQUE LEYRAC GILLES VIGNEAULT
UN FILM DE Paul Almond
le DAUPHIN 721-6099

Thérèse et Isabelle
ANNE BANCROFT
LE LAUREAT
DUSTIN HOFFMAN
SEXY INTERDIT
MERCIER 524-4119

RIEN NE LEUR RÉSISTE... SAUF LES FEMMES!
ANNE BANCROFT
DUSTIN HOFFMAN
You Can't Win 'em All
ALEXIS NIHON PLAZA 824-4214

LE DERNIER FILM DE SHARON TATE!

POUR TOUS

Sharon Tate nous laisse une dernière image d'elle, une image radieuse, son sourire illumine...

L'hommage au dernier festival de Cannes à Sharon Tate
Un feu d'artifice de gaïss
PARIS-MATCH

12+1

SHARON TATE, VITTORIO GASSMAN ET ORSON WELLES
NICOLAS GESSNER - 12+1 -
LES GALERIES D'ANJOU
ARLEQUIN
ANJOU: Le soir à 7:00 et 9:00, sam. et dim. continué depuis 1:30 p.m.
ARLEQUIN: Horaires: 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25 p.m. Dernière représentation complète à 9:10 p.m.

On ne verra plus danser Martha Graham

NEW YORK (AP) Martha Graham, dont la carrière artistique comme danseuse et chorégraphe s'étend sur 50 ans, ne dansera pas dans le spectacle qui a pris l'affiche à New York, hier.

Elle a décidé de prendre sa retraite sans tambours ni trompettes. Elle est maintenant âgée de 76 ans.

Martha Graham avait dansé l'an dernier, mais elle déclare: "C'est difficile pour moi de ne plus en être capable". Elle s'est montrée en scène au

Brooklyn Academy of Music, pour recevoir, hier soir, le Handel Médaille, une récompense de la ville de New York pour son apport à la vie culturelle de la ville.

Les 144 oeuvres qu'elle a créées comprennent le célèbre "Letter to the World", dont la première a eu lieu le 11 août 1940 au Festival de Bennington au Vermont, et qui sera repris dans le spectacle en cours de main.

Martha Graham continuera de faire des chorégraphies.

CHANGEMENTS CHANGEMENTS CHANGEMENTS

La liste ci-dessous ne comprend que les changements à l'horaire décidés par les stations émettrices depuis la parution du dernier Télé-Press, le magazine que LA PRESSE inclut chaque samedi dans ses éditions. En conservant ce magazine très complet, vous pourrez facilement suivre vos émissions préférées.

tele presse au jour le jour TV

8:00 2 7 9 11 13 Donald Lautrec "Chaud". Inv.: Papillon, Bobby Leclerc, Priscilla, Michel Pagliaro, Les Classels et Marthe Fleurant.

8:30 22 The Partridge Family

9:00 22 That Girl

22 Nanny and the Professor

SAMEDI MATIN

9:00 3 Cours scolaires d'Ontario

10:30 4 Feature Film "Tarzan's Revenge". Am. 1938. Film d'aventures avec Glenn Morris et Eleanor Holm.

2:00 4 Fitness Awards
Cinéma "Ariane". Am. 1956. Comédie sentimentale de Billy Wilder avec Gary Cooper et Maurice Chevalier.

2:30 4 Feature Film "Let's

Make Love" (4) Am. 1960. Comédie musicale de George Cukor avec Yves Montand et Marilyn Monroe.

CHANGEMENTS à l'horaire de la Radio-FM
VENDREDI 2 OCTOBRE
Midi CFGL Le son présent
8:00 CFGL Le son présent, avec André Marcoux.
SAMEDI MATIN
7:00 CFGL Le son présent
1:00 CFGL Les Fans de Mozart

Marc Hamilton rentre de Paris

PARIS (AFP) — Le jeune chanteur québécois Marc Hamilton — 25 ans — est à Paris depuis une semaine. Il doit en repartir lundi, pour Montréal.

Marc Hamilton qui a acquis la notoriété depuis qu'il a composé "Comme j'ai toujours envie d'aimer" (600.000 disques vendus jusqu'ici), est venu à Paris pour prendre des contacts, avec la presse, les stations de radiodiffusion et évidemment avec son producteur en France. Il a préparé le lancement sur le marché français d'un second 45-tours intitulé "Rose Mary", qui est déjà en tête du "Hit-Parade" depuis 8 semaines au Québec.

Marc Hamilton qui est des-

endu dans un des premiers hôtels de Paris, connaît bien la capitale française puisqu'il y a séjourné, il y a 2 ans, pendant toute une année. Mais c'était dans de toutes autres conditions puisqu'il y gagnait difficilement sa vie, travaillant dans une station-service. Il est possible que le jeune québécois qui est à la fois, compositeur, parolier, et interprète, apparaisse sur une scène parisienne au printemps prochain.

A son retour à Montréal, il va tout d'abord entreprendre l'enregistrement de "Comme j'ai toujours envie d'aimer" dans des versions anglaise, espagnole et italienne.

SAMEDI À 1:00 P.M. CINÉMA DES JEUNES

Action... Drame... Aventure!
"QUEL EST CE NUMÉRO! CE FAUX NUMÉRO!"
EN COULEURS, avec PHILIS DILLER
ENFANTS 50¢
VERSAILLES 7363 SHERBROOKE E. 352-4020

"GRANDE ESCAPADE" en couleurs

Longueuil
PLACE LONGUEUIL 679-2610

"FAUVE EST DÉCHAÎNÉ" en couleurs avec Sidney Poitier

GRANADA 1353 STE CATHERINE E. 355-2425

"Un Voyage Sensuel d'Une Génération à l'Autre"
André LAWRENCE
Pierre LETOURNEAU et Monique MERCURE
Viens, mon amour
7e SEMAINE
PARISIEN
781-2001 480 RUELLE STE CATHERINE

GEORGE STE-THERÈSE NORMANDIE DEUX MONTAGNES AZUR MANIWAKI 50 CARTIER HULL
SALABERRY VALLEYFIELD LAUBENVIEUX Mont LAURIER DU NORD 30 ST-JEROME

POUR TOUS
STAN LAUREL OLIVER HARDY
ROBERT YOUNGSON PRODUCTION
4 CLOWNS
BUSTER KEATON CHARLEY CHASE
KENT 489-9707
6100 SHERBROOKE O. Continué depuis 13 h.

LA PLANÈTE DES SINGES
révèle un monde terrifiant...
Aujourd'hui LE SECRET DE LA PLANÈTE DES SINGES
avec JAMES FRANCISCUS • KIM HUNTER
LA LETTRE DU KREMLIN
EN COULEUR
CHATEAU PAPINEAU 271-4400
GRANADA VERSAILLES 255-2428
VERDUN 720 AV. DE L'ÉGLISE 788-2509
PARC: Le soir dès 6:00 p.m.
Dernier programme complet: Chateau et Papineau 7:50 p.m., Granada, 7:15 p.m., Versailles, 7:00 p.m. Dimanche continué depuis 12:00 p.m.

Version française
BARBRA STREISAND
WALTER MATTHAU
MICHAEL CRAWFORD
IMPERIAL CINERAMA
430 BLEUVE 288-7102

OUVERTURE TOUS LES JOURS À MIDI
BELMONDO DELON
Borsalino
CAPITOL 890 STE-CATHERINE O. 866-6828

SI TRAVIS MCGEE RISQUE SA VIE, ÇA NE SERA PAS EN VAIN

ROD TAYLOR as Travis McGee • SUZY KENDRA
"DARKER THAN AMBER"
JANE RUSSELL • JANET MACLACHLAN • FLODDORF BIKEL
PALACE 698 STE CATHERINE O. 866-6991

Représentation à 12 h 50, 14 h 55, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 25. Dernière représentation complète à 21 h.

LES CINÉMAS FAMOUS PLAYERS

WOODSTOCK
6e MOIS
YORK 937-8778
1487 STE CATHERINE O.

l'initiation
VERSAILLES 352-4020
LAVAL 688-8200
GREENFIELD PARK 671-6129

Beyond the Valley of the Dolls
LOEW'S DORVAL 631-9977

CATCH-22
WESTMOUNT 486-7395

DE RETOUR HOTEL
FAIRVIEW 697-8095

RITEN
LE PETIT CINÉMA 674-2644

THE VIRGIN AND THE GIPSY
AVENUE 937-2747

MASH
THE CINÉMA 931-2477

PATTON
DORVAL 631-9977

ALICE'S RESTAURANT
GREENFIELD PARK 671-6129

SLAVES OF LOVE
LUCERNE 744-2734

18 ANS
"ON VOUDRA VOIR CE FILM POUR SA FEMME"
"HOW TO SUCCEED WITH SEX"
3e SEMAINE
ALOUETTE 318 STE-CATHERINE O. 861-2807

18 ANS
The Minx
A L'AFFICHE! Color
bonaventure 861-2725

FLESH AND LACE
HEATHER HALL • ALICE LIN • JOHN ARISTIDES • JOE RUSSELL
Distribué par MIRENA FILMS
DES JEUNES FILLES EN QUÊTE DE SENSATIONS FORTES D'ARGENT VITE GAGNÉ ET D'UN MOTEN DE S'EN SORTIR
AUJOURD'HUI!

L'IMPRÉVU
"La Sainte Trinité", communion féérique sur des pulsations cosmiques - '99
446, place Jacques Cartier 881-5410

— DES CE SOIR —
Fellini: "J'ai voulu montrer ce qu'était l'Antiquité avant que la morale chrétienne n'impose ses règles"
V.O. S.T.A.

FELLINI SATYRICON
SUR SEM. \$1.50 SAM. DIM. \$1.75
ÉTUDIANTS \$1.25
verdi 5380
St-Laurent 277-1414
TOUS LES SOIRS 7:00 ET 9:30

3 SUCCÈS
on ne peut plus enlevants
En couleurs

"Day of the evil gun"
Glenn Ford
Arthur Kennedy

TONY RUSSEL
HELGALINE

SECRET SEVEN

The 5-Man Army
Peter Graves, James Daly
Bud Spencer

AUJOURD'HUI!
FRANÇAS

DRÔLEMENT NU!
"NUÉ COMME UN VER" NOUS RÉVÈLE QUELQUES PETITS SECRETS DE SA FAÇON
"UN SUJET DE RÉFLEXION... IL NE SUFFIT PAS DE VOIR POUR CROIRE"
"NUÉ COMME UN VER" DÉCRIT CLAIEMENT JUSQU'OU PEUT ALLER LE JEU DES ACTEURS
MAQUEREAU
AUJOURD'HUI!
Midi-Minuit
Pigalle

Vous vous tordrez de rire avec...
Jack Lemmon Catherine Deneuve
FOLLIES D'AVRIL
Charles Boyer Myrna Loy Peter Lawford
GREGORY PECK EVA MARIE-SAINT
L'Homme Sauvage
RIVOLI
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
Le SOIR à 6:00 et 7:40 p.m. Samedi et dimanche dès 12:35 p.m.

HORAIRES

ALOUETTE: "How to succeed with sex": 12:55, 7:40, 4:25-6:10, 7:55, 9:40. ANJOU: "12 + 1": En sem.: 7:00 et 9:00.

ARLEQUIN: "12 + 1": 1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25.

ART CINEMA: "The Producers": en sem.: 1:00, 3:0, 5:00, 7:00, 9:00, 11:00.

AT WATER (cinéma 1): "Getting Straight": 3:00, 5:15, 7:25, 9:40.

AT WATER (cinéma 2): "Airport": 4:50, 7:10, 9:30.

AVENUE: "Virgin and the Gypsy": 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:25.

BERRI: "Un amour de Coccinelle": 1:00, 4:30, 8:10. "Le cheval aux sabots d'or": 2:40, 6:15, 9:55.

BIJOU: "Deux femmes en or": 12:45, 1:55, 5:11, 7:24, 9:37.

BONAVENTURE: "The Minx": 1:15, 3:15, 5:20, 7:25, 9:35.

CANADIEN: "L'exemple: adultère": 12:00, 3:20, 6:35, 10:10. "Adoptif": 1:30, 4:55, 8:20.

CAPITOL: "Bersalino": 12:15, 2:25, 4:35, 6:55, 9:15.

CHAMPLAIN: "Airport": 12:55, 5:20, 9:55. "Le piment de la vie": 3:25, 7:55.

CHATEAU: "Secret de la planète des singes": 2:40, 6:15, 10:00. Lettre du Kremlin": 12:30, 4:15, 7:50.

CINEMA CINO: "A Swedish love story": en sem.: 7:30, 9:30.

CINEMA COTE DES NEIGES (cinéma 1): "Fantasia": 1:00, 3:0, 5:00, 7:00, 9:00.

CINEMA COTE DES NEIGES (cinéma 2): "Love in a Four Letter Word": 1:20, 3:00, 4:50, 7:40, 9:30.

CINEMA DE LOUVEUIL: "Red": "Comment j'ai appris à aimer les femmes": Du lun. au sam.: 7:30. Dim.: à compter de 1:00.

CINEMA DE MONTREAL: "Estouffade à la Caraïbe": 1:50, 6:42, "Sept hommes pour Tobrouk": 3:44, 8:36. "Brides de feu": 12:20, 5:12, 10:04.

CINEMA DE PARIS: "Tous les vices du monde": 12:15, 3:30, 6:35, 10:00. "La gamine": 1:45, 5:00, 8:15.

CREMAZIE: "Airport": 6:50, 9:50. "La mariée a du chien": 8:21.

DAUPHIN: Salle Renoir: "Acte du couple": 7:55, 9:30. Salle McLaren: "Butch Cassidy et Kid": 7:30, 9:30.

ELECTRA: "L'homme le plus dangereux du monde": 2:50, 6:20, 9:50. "Bandolero": 1:00, 4:30, 8:00.

ELYSEE: Salle Renaiss: "Le grand cérémonial": 7:30, 9:45. Salle Eisenstein: "Z": 7:13, 9:45.

FESTIVAL: "Prélude à l'extase": 7:15, 9:30.

FLEUR DE LYS: "Tous les vices du monde": "La gamine".

FRANCAIS: "Day of Evil Gun": 4:45, 9:45. "Secret Seven": 3:00, 8:00. "Five Man Army": 1:15, 6:15.

GRANADA: "Le secret de la planète des singes": "Lettre du Kremlin": 5:15.

GREENFIELD PARK (cinéma 1): "Midnight Cowboy": 9:15. "Alice's Restaurant": 7:15.

GREENFIELD PARK (cinéma 2): "L'initiation": 6:15, 9:30. "Paris inconnu": 8:00.

IMPERIAL: "Hello Dolly": Lun. mer. sam. et dim.: 2:00. Tous les soirs: 8:30.

JEAN-TALON: "L'épéron brûlant": 7:00, 10:15. "La honte de la famille": 8:25.

LAVAL (cinéma 1): "Midnight Cowboy". "Alice's Restaurant": 7:30.

LAVAL (cinéma 2): "L'initiation". "Pour une poignée de diamants": 6:10.

LIDO: "A plein tube", "Dominique", "Le mors aux dents": à compter de 6:30.

LOEWS: "Beyond the valley of the dolls": 12:40, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

MAISONNEUVE: "L'épéron brûlant": 7:00, 10:15. "La honte de la famille": 8:25.

MERCIER: "Dernière évasion": 6:35, 9:40. "Vengeance du Sheriff": 8:05.

MIDI-MINUIT: "Nu comme un ver": 12:00, 3:10, 6:20, 9:30. "Le maquereau": 1:40, 4:50, 8:00.

MONTKLAND: "Grass hopper": 2:55, 4:30, 10:10. "A man called horse": 1:00, 4:30, 8:10.

OUTREMONT: "Cactus Flower": "Pendulum": 4:15.

PALACE: "Darker than Amber": 12:50, 2:55, 5:00, 7:15, 9:25.

PAPINEAU: "Secret de la planète des singes": "Lettre du Kremlin". En sem.: 4:00.

PARISIEN: "Vians mon amour": 9:50, 1:20, 1:50, 3:25, 7:35, 9:45.

PIGALLE: "Nu comme un ver": 12:00, 3:10, 6:20, 9:40. "Le maquereau": 10:35, 1:45, 4:55, 8:10.

PLACE DU CANADA: "Act of the heart": 5:30, 7:50, 9:20.

PLACE VILLE MARIE: "Hotel": 12:30, 2:40, 4:45, 6:50, 9:10.

PLACE VILLE MARIE (petit cinéma): "The Rite": 12:45, 2:15, 3:45, 5:15, 6:45, 8:15, 9:45.

PLAZA: "L'exemple: l'a d'ultime": 12:00, 3:20, 6:35, 10:10. "Adoptif": 1:30, 4:55, 8:20.

PUSSEYCAT: "Orgy girls": 1:25, 4:20, 7:10, 9:55. "The man from O.R.G.Y.": 12:15, 3:00, 5:50, 8:35.

RITZ: "More", "Ma nuit chez Maud": 4:00.

RIVOLI: "Folles d'avril", "L'homme sauvage": 4:00.

SAINT-DENIS: "Deux femmes en or": 12:45, 2:58, 7:24, 9:37.

SALLE HERMES: "I am curious yellow", "I am curious blue": En sem.: 8:00 et 10:00.

SEVILLE: "Madame O": 1:00, 2:45, 4:30, 6:15, 8:00, 9:55.

SHOWDON: "Without a Hitch": 1:20, 3:25, 5:25, 7:30, 9:30.

VAN HORNE: "Flesh and Lace": 1:30, 3:15, 4:55, 6:40, 8:20, 10:05.

VENDOME: "Que la bête meure": 1:00, 3:15, 5:30, 7:30, 9:45.

VERDI: "Fellini Satyricon": 7:00, 9:30.

VERDUN: "Lauréal": 6:05, 9:35. "977 Intrigue à Lisbonne": 7:55.

VERSAILLES: Salle bleue: "L'initiation", "Le retour de Diango": 6:05. Salle rouge: "Le secret de la planète des singes": 1:20, 5:25, 9:30. "Lettre du Kremlin": 3:15, 7:15.

VIAU: "Devine qui vient dîner", "L'Enfer avant la mort", "Les mercenaires du Rio Grande".

VILLERAY: "Un amour de coccinelle": 2:44, 6:20, 9:50. "Le cheval aux sabots d'or": 1:00, 4:30, 8:10.

WESTMOUNT SQUARE: "Mash": 12:30, 2:25, 4:40, 7:00, 9:30.

YORK: "Woodstock Festival": 2:15, 5:30, 8:45.

Gilles Pelletier recevra le prix Victor-Morin

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a attribué au comédien Gilles Pelletier son prix de théâtre Victor-Morin pour l'année 1970, a-t-on annoncé jeudi.

"Bien qu'il ait consacré plus de 25 ans à la préparation et à l'exercice de sa carrière prestigieuse de comédien, déclare

la SSJB, ce prix de notre Société Nationale représente pour Gilles Pelletier une des premières distinctions officielles qu'il reçoit."

La remise officielle de ce prix, qui comporte une bourse de \$500, aura lieu le jeudi 8 octobre aux salons de la SSJB, à Montréal.

Un mariage astrologique

Pour les besoins d'un long métrage, on tournera demain midi un mariage "astrologique" entre deux photographes, Louis Dussault et Kéro, au lac des Castors, sur le Mont-Royal, et le public est invité à participer à ce happening. Le "mariage" sera "béné" par André-Pierre Boucher qui fait profession d'astrologue et on dit que le père d'un des mariés

sera le peintre Alfred Pellan. Le réalisateur de ce film, Robert O'Brien, a l'intention d'insérer dans son long métrage la séance de "bed-in" que John Lennon et Yoko Ono avaient organisé à Montréal l'an dernier. Le film est produit par la Coopérative cinématographique du Québec, mise sur pied pour les besoins du film.



Donovan se marie

Le chanteur anglais Donovan épousera aujourd'hui l'ancienne amie du regretté Brian Jones (des Rolling Stones). C'est la mère de la future mariée qui a annoncé la nouvelle à la presse. Mme Violet Lawrence, la mère de Linda, a par la même occasion précisé que le mariage sera "à quiet affair", avec un nombre restreint d'invités. "Ma fille connaît Donovan depuis cinq ans, a ajouté Mme Lawrence. Mon mari et moi, nous nous réjouissons de ce mariage..."

A compter de lundi c'est la

SEMAINE DU PORTUGAL

à la

STATION SOLEIL-MODE!

Du 5 octobre au 11 octobre, voyez un avant-goût du Portugal merveilleux, à la fois gardien de ses traditions et avant-gardiste... Pays heureux et coloré, le Portugal vous est présenté à Place Bonaventure par des "posters" typiques, une exposition de photographies du pays, un chanteur de fado, un groupe de danseurs folkloriques...

Lundi le 5 octobre, découvrez le Portugal sur film à compter de 20h30 à la Place des Arts; cartes disponibles au bureau d'information commercial et touristique du Portugal à l'étage F de Place Bonaventure.

Nos spectacles du midi-cette semaine: (à 12 h 30 et à 13 h 15)

Lundi et jeudi midi
GERMANO ROCHAS
 Le chanteur de Fado Portugais, le plus populaire à Montréal chante pour tous.

Mercredi et vendredi
DINA MARIA ET VILARINO
 Chanteur de Fado

Mardi midi et samedi matin à 11 hres.
 Groupe de Folklore Portugais de Montréal

GAGNEZ un voyage inoubliable pour DEUX au PORTUGAL!

Tirage de disques de Fado à tous les midis

10 jours merveilleux au pays du Soleil, séjour payé dans le luxueux hôtel Palacio à Estoril... Voyage pour deux sur les ailes de TAP, courtoisie du Bureau d'Information Commercial et Touristique du Portugal. Demandez vos coupons de participation dans les magasins et boutiques de Place Bonaventure.

SAMEDI MATIN, SPECTACLE POUR ENFANTS!

Tous les samedis matin, les enfants s'en donnent à cœur joie à l'heure des spectacles pour enfants de Place Bonaventure tandis que les parents en profitent pour magasiner à leur aise dans nos 80 magasins et boutiques...

CETTE SEMAINE: YVAN l'équilibriste
 FRED ET LINDA (unicycliste et équilibriste)

LA SEMAINE PROCHAINE: Spectacle de danse folkloriques du Portugal par des enfants.

Surprises! Gâteries! Et du plaisir pour tous!

Les 80 magasins et boutiques de

Place Bonaventure

18 ANS

Madame O

une possession de l'érotisme diabolique

Dès SEVILLE aujourd'hui! 2155 STE-CATHERINE O 932 1139

REPRESENTATIONS A 13 h, 16 h 45, 18 h 30, 20 h 15, 20 h 30 à 65. Arrivées représentations complètes 21 h 35.

Doris DAY vous donne rendez-vous à QUE SERA SERA pour une autre tranche de la vie souvent mouvementée d'une jeune veuve, venue s'installer sur la ferme de son père. En couleur, à 19 h 30.

Au DONALD LAUTREC "CHAUD", le pétillant animateur accueillera PAPILLON, Bobby LECLERC, PRISCILLA, Michel PAGLIARO, LES CLASSELS et Martha FLEURANT. En couleur, du centre Paul-Sauvé, à 20 heures.

"Compromis pour Cuba" est l'épisode à l'affiche des REGLES DU JEU, qui mettront en vedette Robert STACK. Le rédacteur en chef d'un des plus grands journaux américains est accusé d'avoir livré des secrets à Castro au sujet d'une invasion. En couleur, à 20 h 30.

Au CINEMA de fin de soirée, FERNANDEL, Michel SIMON et ARLETTY jouent dans FRIC FRAC, une comédie racontant l'aventure d'un employé bijoutier qui se laisse envoûter par une fille de rue. A 23 h 30.

REGARDEZ BIEN
 REGARDEZ
 RADIO-CANADA
 AU CANAL 2



ÉDITION RÉGULIÈRE

L'OKTOBERFEST
 Monique Nuytemans décrit la fête de la bière de Munich

- ★ Difficile peut-être, mais pas impossible par Michèle Boulva
- ★ Cinq femmes de sciences passent deux semaines au fond de la mer l'une d'elles relate cette expérience unique
- ★ Trois poètes aux Éditions du Jour par REGINALD MARTEL

tele-presse

- L'HORAIRE COMPLET TELEVISION ET RADIO FM POUR TOUTE LA SEMAINE
- ★ Le télé-cinéma
 - ★ Le ciné-choix, par Serge Dussault
 - ★ La grande mée d'octobre
 - ★ Parce que le monde est tanné, la télévision va changer
 - ★ Une nouvelle série qui persécute les méchants

perspectives

la presse

PORTRAIT D'UN MINISTRE

Il y a six mois, bien peu de personnes connaissaient Claude Castonguay, qui présidait depuis 1966 la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être au Québec. Il est aujourd'hui ministre de la Santé dans le cabinet Bourassa et c'est peut-être le moins politique de nos hommes politiques.

- ★ Les critiques, pourquoi faire?
- ★ Élégance pour elle et lui
- ★ De dinde dinons

BANDES ILLUSTRÉES EN COULEURS

Mandrake le magicien — Tarzan — Les héritiers du capitaine — Kerry Drake — Emilie — Donald le canard — Les leçons de la nature — Rions ensemble — L'ours Yogi — Joe Bras-de-fer — La douce moitié — Ed et Flo — Les contes de Walt Disney

TOUS LES JOURS LISEZ

la presse

AUBAINE TRANS-CANADIENNE EATON*

Messieurs!
Elégants
complets
2 pièces
faits sur mesure

Aubaine transcanadienne EATON

94⁰⁰

8.00 par mois

Messieurs! C'est VOTRE vente "sur mesure" de la saison! Voyez l'impressionnante collection automnale de complets qui affichent les détails de l'élégance masculine. Au choix, luxueux tissus en laine peignée importée ou canadiens, ou soyeux flanellés proposant les plus attrayants motifs-motifs: quadrillés, Prince de Galles, carreaux-fenêtres, rayures ou tissages unis. Des coloris riches et pleins d'automne dans les nuances de bronze, olive, bleu, brun ou gris. Faites votre choix et un tailleur canadien hautement reconnu exécutera le ou les nouveaux costumes selon vos mesures. Les doublures sont "Sanitized"; traitement antiseptique qui leur garde une fraîcheur durable. Et, avec soin et précision, tous les détails de finitions sont faits main. C'est le moment de faire de bonnes affaires... chez EATON, le magasin de l'élégance masculine!

Pantalon supplémentaire, 35.00 Gilet, 18.00
Pour tailles 47 et au-dessus, 10% de plus.

Commandes passées aux magasins seulement

EATON EN VILLE (deuxième étage),
Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 230.

Un Compte Eaton est un accessoire haute mode!

* Une aubaine transcanadienne EATON est une assurance-qualité; c'est l'effort le plus sincère qu'EATON puisse faire, au début de son deuxième centenaire, pour vous assurer économie et satisfaction. Une quantité importante de marchandises a été achetée en vue de satisfaire les besoins de nos clients d'un littoral à l'autre.

BAZAR D'AUBAINES

Lorsqu'on a une BONNE AFFAIRE en mains tel qu'économiser de l'argent,
on y tient et on se laisse emporter... et voilà ce qui arrive
à tout coup chez EATON au BAZAR D'AUBAINES

Tout le monde est aux oiseaux et c'est la faute aux aubaines merveilleuses
qu'on trouve chez EATON...ameublement, vêtements mode, aliments,
jouets, tourne-disques, radios, tapis et tout et tout au rabais inespéré de

20% à 50%

Oui, jamais n'a-t-on vu tant de physionomies réjouies! Venez, vous aussi, vous serez gagnants
et vous serez ébahis par les économies que vous réaliserez...où? chez EATON en ville
(cinquième étage), Ville d'Anjou (au niveau de la Promenade), Pointe-Claire (deuxième étage)

EATON